This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07593958 1

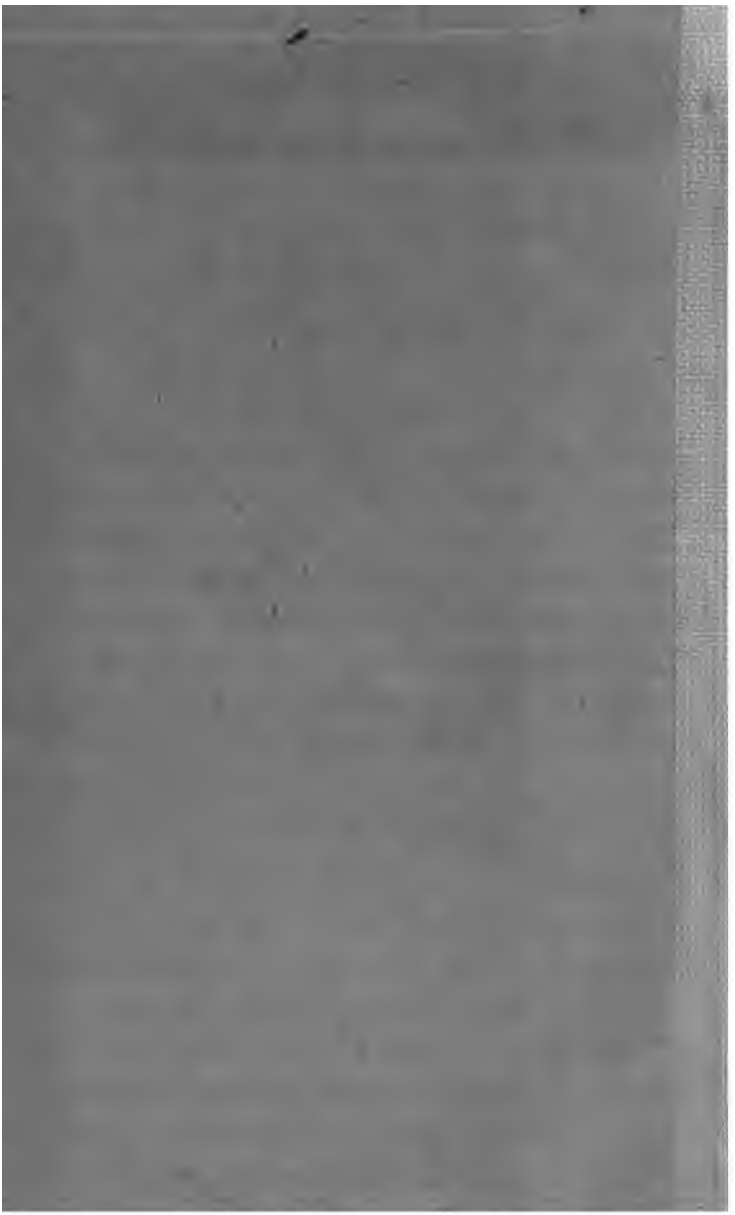

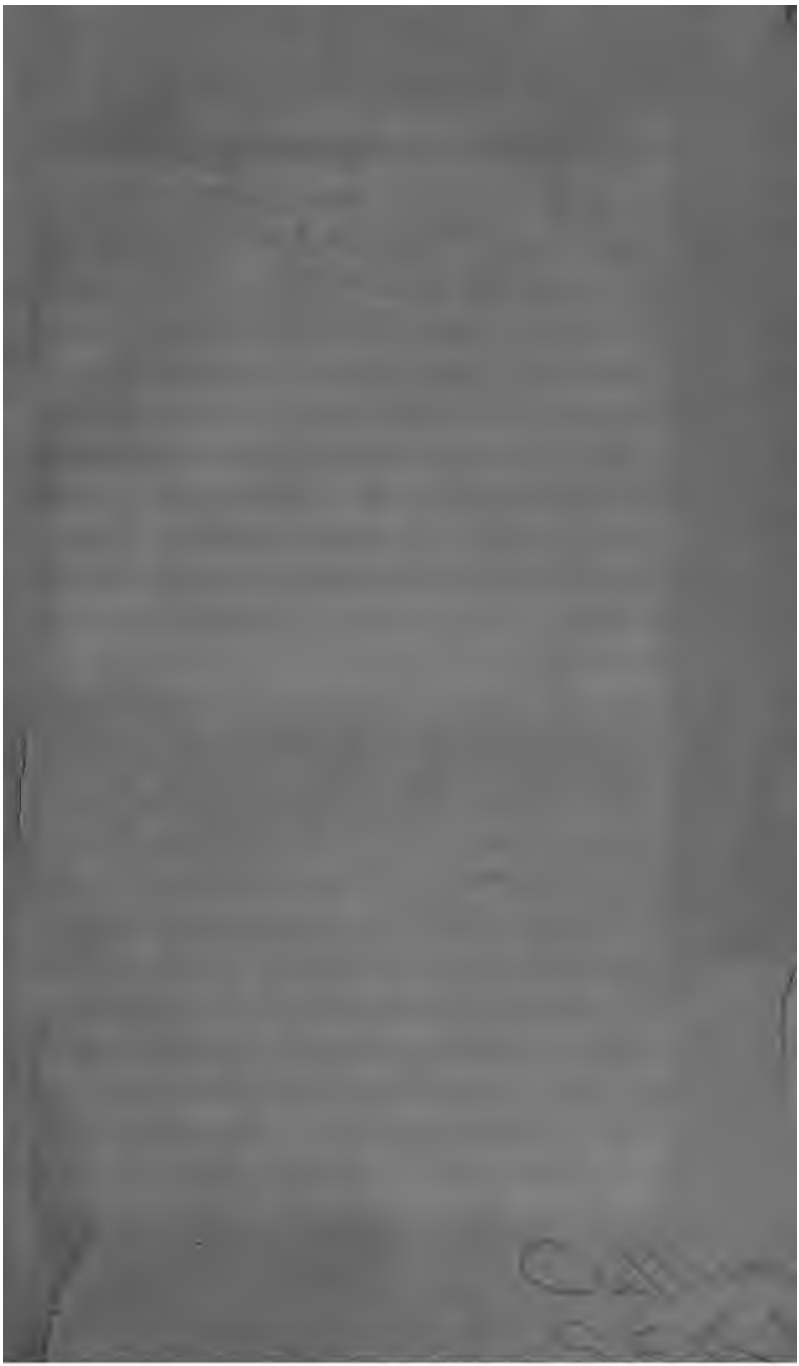

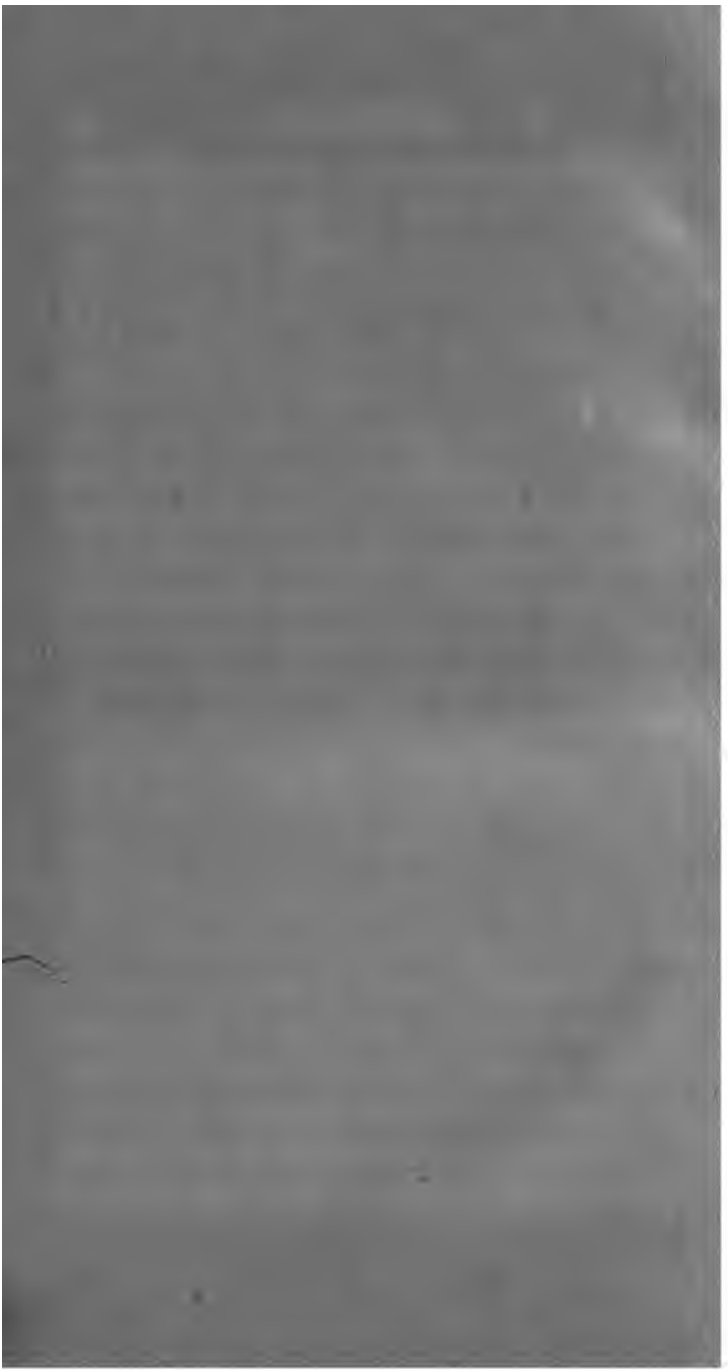

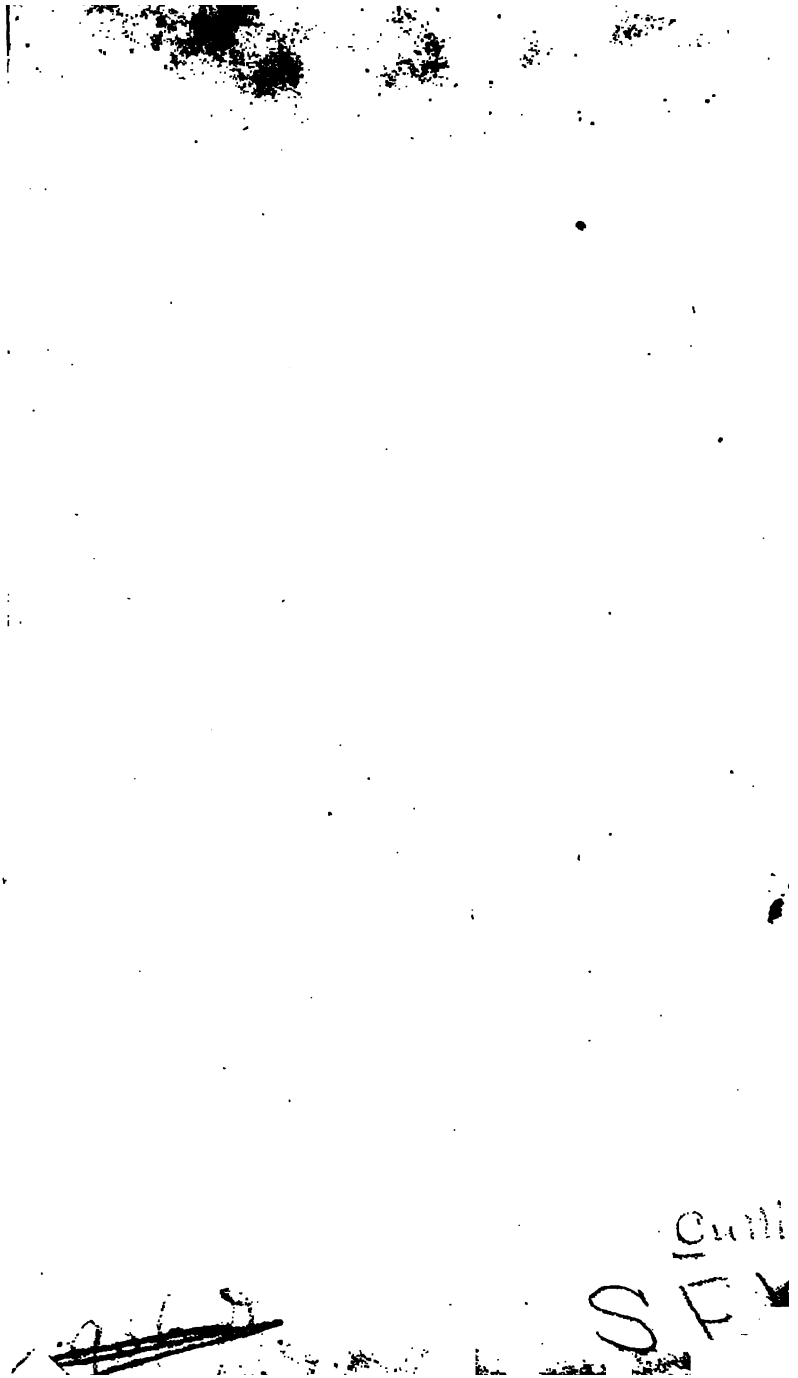

EXAMEN

DE

L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL.

TOME SECOND.

EXAMEN

DE

L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL,

ET PARTICULIÈREMENT

DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

DANS

LES COLONIES FRANÇAISES DE L'AMÉRIQUE.

PAR V. D. C., ancien Avocat et Colon à Saint-Domingue.

Qui nigra in candida vertunt.
JUV., Sat. III.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, Palais du Tribunat, Galeries de pierre, n° 2.

MARADAN, Libraire, rue Pavée S. André-des-Arcs, n° 16.

DE L'IMPRIMERIE DE GUILLEMINET.

AN XI — 1802.

EXAMEN

DE

L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL,

ET PARTICULIÈREMENT

DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

DANS

LES COLONIES FRANÇAISES DE L'AMÉRIQUE.

CHAPITRE VIII.

SOMMAIRE.

§. unique. — En politique, est-il de l'intérêt de la France de faire la traite des nègres ?

AUTANT vaudrait-il proposer cette question : Est-il de l'intérêt de la France d'avoir des colonies à sucre, à café, à indigo, à coton ? est-il de son intérêt d'avoir une marine ? C'est ici un point si rebattu, qu'on me saura gré de ne pas dire ce qui a été dit mille fois.

Point de nègres, point de colonies,

c'est aujourd'hui un axiome. Point de colonies, point de marine, autre axiome. Ainsi n'examinez pas s'il vous convient de faire la traite des nègres : bornez-vous à décider si vous pouvez vous passer de colonies et de vaisseaux de guerre. Si vous n'avez besoin ni de colonies, ni de vaisseaux, les nègres sont inutiles, supprimez la traite. Si les colonies sont nécessaires, si une marine importante est nécessaire, vous ne pouvez vous passer de nègres esclaves, sans modification d'esclavage. C'est ce que je traite dans le chapitre suivant.

CHAPITRE IX.

SOMMAIRE.

§. unique. L'esclavage des nègres dans les colonies est-il susceptible de quelques tempéramens ?

Dans un temps de délire, on a fait, en France, en accordant la liberté aux nègres de Saint-Domingue, une faute dont on se sentira long-temps. Quelle folie de

croire que les nègres affranchis et libres seraient transformés en hommes ! Venez voir leur travail dans cette colonie. Abandonnés à leur naturel, ils sont devenus pires que des Africains. A la barbarie de leur pays ils ont ajouté la férocité révolutionnaire. Sous la discipline paisible et monotone de leurs maîtres, ils avaient en horreur l'effusion du sang, et ils se sont abreuvés du sang de leurs maîtres. Ils regardaient comme un prodige terrible qui menaçait la terre de quelque grand malheur, la mort violente d'un blanc ; et ils massacrèrent des milliers de blancs. Voilà vos cultivateurs, voilà l'ouvrage de leurs mains libres. Demandez à ces hommes libres le tribut ordinaire de deux cent cinquante millions que la colonie fournissait à la metropole. Ils ne seront pas en état de vous offrir trois millions effectifs en mauvaise denrée ; encore, ces trois million, vouss ne les trouverez que dans le reste du travail des nègres esclaves. Ne croyez pas aux fastueuses proclamations qui vous viennent sous le

nom du gouverneur nègre Toussaint-Louverture. Hélas ! elles sont dressées par quelques malheureux colons qui gémissent sous le joug, à qui l'on commande d'écrire. [1] Ne concluez rien de quelques

---

[1] Vous avez bien raison, mon ancien ami, de dire qu'on est dupe en France de ce qui vient de Saint-Domingue, sous le nom de ce Toussaint-Louverture. Ses proclamations et sa constitution sont l'ouvrage des malheureux blancs dont il s'est entouré, parmi lesquels il s'en trouve que vous avez connus, et qui ne sont pas sans talens.

N'a-t-on pas vu en France la même chose ? Des députés très-ignorans ont débité et même imprimé d'assez bons discours. Voici ce que je vis au Cap dans le temps des premières insurrections. Après que les nègres, sous la conduite de Biassou, eurent tout incendié et tout massacré, ils se trouvèrent fort embarrassés pour correspondre entr'eux ; les blancs leur manquaient. Quelques matelots maraudeurs leur tombèrent entre les mains ; ils se gardèrent bien de les égorger, et ils en firent, bon gré, mal gré, des canonniers et des secrétaires. Ce qu'ils ont été obligés de faire au commencement, ils l'ont fait à la fin ; car les nègres n'ont pas appris à lire et à écrire pendant la révolution. Qu'on revienne donc des beaux jugemens qu'on a portés de la capacité de Toussaint et de tous autres. Toussaint n'est qu'un triste nègre, qui n'a jamais su écrire une ligne où il y eût le sens commun.

Quant à la prétendue bravoure des nègres, M. le général Leclerc la connaît aujourd'hui comme nous la connaissions depuis long-temps : ils n'ont jamais soutenu la

millions amassés par ce même nègre Toussaint; ce sont les douanes qui lui en ont fourni la majeure partie.

Point de milieu, l'esclavage dans toute sa plénitude, tel qu'il était sous l'ancien régime, ou point de culture. Je suis rassasié de répéter que le nègre est trop lâche pour travailler sans contrainte. C'est une vérité que les plus outrés négrophiles n'ont pas tenté de dissimuler. Il faut que les nègres se sentent enveloppés de la plus absolue dépendance pour qu'ils travaillent. Si vous rompez une maille au filet de cette dépendance, le nègre y passera le doigt, le bras, la tête et tout le corps; vous n'aurez plus de nègres.

Après la proclamation de la liberté à Saint-Domingue, quelques habitans, dans leur désespoir, imaginèrent de proposer des tempéramens à l'esclavage des nègres, pour tâcher de ramener un gou-

---

vue d'un sabre nu. Dix blancs ont toujours mis en fuite deux et trois cents nègres, il y en a cent exemples. Les embuscades et la fuite, ils ne savent pas autre chose. *Note envoyée à l'auteur par un colon actuellement à Paris.*

vernement, fanatique alors, à des dispositions plus favorables pour la colonie. Chacun d'eux de son côté se tourmentait l'imagination pour inventer un plan qui pût calmer le vertige qui les perdait. Après qu'ils eurent bien brouillé du papier dans les premiers momens de leur douleur, ils jetèrent tout au feu, quand ils eurent repris leurs sens, et ne pensèrent plus qu'à pleurer et se résigner. Je me ressouviens en gros de l'un des projets qui emporta le plus de suffrages dans les comités. Il consistait à demander au directoire le rétablissement de l'esclavage, à la charge qu'il ne pourrait durer que *quinze ans* pour le nègre qui entrerait en servitude à l'âge de 18 ans jusqu'à 30, *douze ans* pour le nègre qui entrerait en servitude à 30 ans jusqu'à 40, etc., dans la même proportion, dont je n'examine pas la juste gradation.

Pour les enfans transportés d'Afrique depuis 10 ans et au-dessus, jusqu'à 17, *vingt ans* de servitude. Quant aux enfans nés dans la colonie, on les soumet-

tait à l'esclavage jusqu'à *trente-cinq ans*. Il était réglé par le projet que les vieux nègres qui parviendraient au terme de leur service, et qui voudraient le continuer, auraient trois jours francs dans la semaine, y compris le dimanche; qu'il en serait de même des jeunes nègres qui auraient la même volonté, avec cette distinction que les maîtres seraient tenus de leur fournir chaque année un vêtement de la valeur de trente livres.

Il fallait être dans l'égarement du désespoir pour s'arrêter à un pareil projet. Je ne le présente, et je ne m'y arrêterai moi-même, que parce qu'on m'assure qu'il avait paru satisfaire pour le moment présent la politique d'un gouvernement nouveau, sage sans doute et voulant le bien des colonies, mais trop circonspect, peut-être, dans ses moyens pour en réparer le plus grand mal. La chimère de l'égalité s'est évanouie, plus d'obstacles, le gouvernement n'a qu'à parler. [1]

[1] Les temps ont changé, mais pour un moment seulement. Espérons : le gouvernement est fort, il parlera.

Voici une partie des raisons qui rendent le projet impraticable. Chaque lecteur pourra en ajouter plusieurs autres, elles sont sans nombre.

1° Comment constater l'âge des nègres achetés à bord d'un négrier ? Etablira-t-on des bureaux de vérification dans tous les coins de la colonie ? Quelle dépense pour les habitans ! quelle gêne ! Chaque nègre, après quelques années de travail, se croira parvenu au terme de son service. Il se négligera : des gens mal intentionnés l'exciteront ; il se mutinera : on n'en sera plus le maître. Vous aurez beau lui montrer un papier que vous aurez pris au bureau de la vérification ; il ne sait pas lire, il ne vous écoutera pas, non plus que ceux qui, sachant lire, voudront lui parler raison : il croira que vous voulez le tromper ; que tout le monde est ligué pour le tromper. Il faudra donc le conduire au bureau : ce seront des courses à faire chaque jour, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre ; et il faudra recommencer chaque fois que les nègres se met-

tront en tête qu'ils ont acquis le droit de ne rien faire. Quel état de guerre entre un maître et son atelier ! Plus d'autorité, plus de subordination.

2° Dans l'exécution du projet, vous rompriez tous les liens de famille, en séparant les pères et les mères de leurs enfans ; ce qui arriverait toutes les fois que le terme de l'esclavage serait venu pour un père ou une mère. Les enfans resteraient esclaves, et les parens seraient libres : ce terme écherrait souvent pour les négresses peu de temps après leurs couches. Qui prendrait soin des nouveaux nés ?

3° Les nègres sont à un prix fort haut à la côte d'Afrique : ils reviennent à deux mille et deux mille quatre cents livres rendus dans les colonies. L'habitant ne craignait pas de les acheter à ce prix, par le besoin qu'il avait de bras pour commencer, soutenir ou achever les cultures, que son ambition lui avait fait entreprendre. L'espérance du succès, qui en trompait quelques-uns, qui ne trompait pas

le plus grand nombre, les maintenait tous dans la disposition d'acheter toujours. L'homme, pour son bonheur, vit dans l'avenir, quand il n'est pas content du présent. L'habitant achetait aujourd'hui des nègres pour en jouir dans vingt ans. C'est avec les nègres qu'il achetait aujourd'hui qu'il espérait d'élever ses fils et de doter ses filles. Ces spéculations, soutiens de la société, ne peuvent plus se faire dans le plan proposé. Le colon, ne pouvant plus compter sur le travail des nègres que pour un temps limité, et prévoyant les contradictions qu'il aura à essuyer dans l'exécution de ses ordres, de la part d'un atelier précaire, n'osera rien entreprendre en grand pour sa postérité. Il pressera sa jouissance du moment, il ne ménagera plus sa terre; et ses successeurs, ne trouvant dans son mince héritage qu'un sol épuisé, seront obligés d'en chercher un autre, qu'ils épuiseront à leur tour, par le même principe d'un vicieux régime. La plus vaste colonie, celle de Saint-Domingue même, ne

suffirait pas pendant trente ans à cette dévastation inévitable.

4° Les Africains, accoutumés à vendre leurs esclaves à un tel prix, n'en rabattront certainement rien en considération de notre philosophie nouvelle. Le commerce sera donc obligé d'acheter les esclaves sur l'ancien pied et de les vendre sur l'ancien pied. Or, quel habitant osera commencer par se ruiner en achetant très-chèrement des nègres, dont le service ne lui est mal assuré que pendant un temps très-court ? Ce n'est souvent qu'après bien des années que les colons retirent de leurs terres le fruit de leurs avances et de leurs travaux. Mais ces nègres, dont l'achat, dans l'ancien systême, les avait prodigieusement arriérés par les dettes qu'ils avaient contractées, étaient une propriété immuable. Ces nègres venaient à leur secours en tout temps et toujours, et leur travail ultérieur, en les déchargeant enfin du poids de leurs dettes, leur promettait encore la richesse dans l'avenir. Cet espoir, aliment du cou-

rage, et instigateur des grandes entreprises, n'existe plus dans l'esclavage temporaire du projet. Le colon, n'ayant dans la pensée que le terme où doit cesser le service de son nègre, n'osera pas se livrer aux inspirations de son industrie. Prévoyant qu'il en sera abandonné au moment du plus urgent besoin, il n'osera pas même l'acheter. Oh ! que la nature est sage ! elle cache à l'homme sa fin, et lui montre l'espérance : et vous, qui ne voulez faire qu'à demi, vous ôtez l'espérance en montrant la fin.

Aller chercher des nègres en Afrique, dans le projet indiqué, ou tout autre, quel qu'il puisse être; le commerce ne serait pas assez dépourvu de jugement pour commettre cette faute. Acheter des nègres à grand prix pour n'en jouir qu'imparfaitement, et pour peu de temps; les colons auraient donc perdu l'esprit. Dût-on les leur vendre à moitié prix, encore les paieraient-ils trop cher, encore ne devraient-ils pas les acheter. J'irai plus loin, et je serai entendu d'un petit

nombre d'hommes qui connaissent à fond les colonies et l'instinct des nègres ; je dirai que, donnât-on *pour rien* aux colons des nègres, sous la condition d'un service limité, il faudrait refuser ce prétendu bienfait, qui tournerait enfin à la ruine de l'imprudent qui l'accepterait. Le prix d'un nègre est peu de chose : c'est l'usage que l'habitant peut en faire qui est tout.

Jadis, quand un habitant achetait trente nègres, par exemple, il s'attendait à en perdre une assez grande partie dans les premières années. Telle cargaison arrivait d'Afrique en si mauvais état par les misères que les esclaves avaient essuyées dans leur route jusqu'à nos vaisseaux, qu'il en périssait quelquefois un quart dans les premiers six mois. C'était donc un grand risque à courir pour l'acheteur ; mais il le courait, dans l'espérance que les nègres qu'il sauverait le dédommageraient de la perte des autres. Plus de dédommagement dans le projet : à la perte des nègres morts succèderait la

perte des nègres vivans; et il pourrait arriver qu'au bout de dix ans, il ne restât pas au malheureux colon la dixième partie de ses nègres. Donc le commerce ne pourrait pas vendre : donc le colon ne pourrait pas acheter.

Dirait-on que les naissances pourraient remplacer les nègres morts ? J'observe d'abord qu'au moment actuel (mars 1801) il manque à la colonie de Saint-Domingue environ deux tiers des nègres dont elle aurait besoin pour ses cultures si elle pouvait s'y livrer. J'observe en second lieu qu'il est d'expérience constante que les naissances calculées en masse étaient beaucoup au-dessous du nombre des mortalités.

5° Dans le plan proposé une colonie pourrait se trouver surchargée en quinze ans d'une population de nègres libres égale au quart des nègres esclaves; en trente ans, elle serait égale à la totalité des esclaves, etc. Qui ne sera pas effrayé de cette progression ? Que feriez-vous de ces surnuméraires? ou les placeriez-vous? de quoi les nourririez-vous ? Ils corrom-

praient vos esclaves, et tous ensemble ils vous égorgeraient.

6° Le tempérament proposé, ou tout autre, deviendrait une source d'injustices pour l'habitant, et de vexations pour le nègre. Le premier, calculant avec chagrin le peu de temps qu'il aurait à jouir de son esclave, exigerait en un jour le travail qu'il n'aurait demandé qu'en deux jours de son véritable esclave permanent, afin de le ménager, et de le transmettre à son héritier. Quelle affection, en effet, des maîtres amovibles pourraient-ils prendre pour des simulacres d'esclaves que bientôt ils ne verraient plus? et les nègres, quel attachement auraient-ils pour des maîtres dont ils attendraient avec impatience d'être délivrés pour s'abandonner à la paresse? Vous brisez le puissant lien de l'intérêt réciproque entre les maîtres et les esclaves. Les nègres, dans le temps de leur bonheur et de nos prospérités, se regardaient comme les enfans de l'habitation à laquelle ils appartenaient; ils l'appelaient leur habitation, *habitaon*

moé. La terre, le maître, les nègres, tout cela ne faisait qu'un. Dans le projet, plus de point de réunion, plus de centre d'unité, plus d'intérêt commun.

7° Le nègre qui entendrait incessamment sonner à ses oreilles le mot de liberté, qui verrait le grand prix qu'on y attache, puisque le gouvernement interviendrait avec éclat pour la lui assurer au temps marqué, y mettrait le même prix par pure imitation, comme un enfant, qui voit donner une babiole à son petit camarade, veut aussi avoir une babiole, à laquelle il n'aurait pas songé de lui-même; et, comme le nègre est très-incapable de mesurer un intervalle de 15 ans, il se regarderait aussi libre dès la première année qu'après les quinze ans révolus de son service. La loi aurait beau le menacer de prolonger son esclavage en cas d'inconduite, il n'entendrait pas la menace, il ne verrait que la licence de la liberté. Mon assertion ne sera que faiblement approuvée par les lecteurs qui n'ont pas quitté l'Europe;

elle le sera par tous ceux qui ont des notions justes des nègres et des colonies. Nous savons, dans les colonies, ce que c'est que le travail des nègres libres : on en loue quelquefois dans les villes pour les menus soins de la maison. Il est bien rare qu'on puisse les garder un mois entier. Les nègres esclaves eux-mêmes, hors de la vue de leurs maîtres, sont de mauvais serviteurs. J'excepte les nègres libres qui se mettent au service des gens en place, dont l'autorité leur en impose : ceux-là servent avec l'empressement de la bassesse ; mais ils se dédommagent en volant de tout leur pouvoir le maître adoptif.

Point de milieu, ai-je dit : esclavage complet, ou point de nègres, et point de colonies, et point de marine, et plus de peuple français.

CHAPITRE X.

SOMMAIRE.

§. unique. Y a-t-il quelque moyen de remplacer les nègres pour la culture des colonies?

QUELQUES-UNS des écrivains qui ont traité à la hâte de l'esclavage, et l'ont condamné sans distinction, ont cherché, pour augmenter la haine dont ils l'ont cru digne, à persuader qu'il était sans objet d'utilité. Ainsi l'a jugé M. de Montesquieu. Il prétend que l'esclavage est tellement inutile, qu'après qu'il eut été aboli en Europe, l'on ne s'apperçut pas que la culture des terres souffrît de sa suppression; on suppléa par des machines à la multitude des bras, et les choses n'en allèrent que mieux. Je n'ai pas le livre sous les yeux; mais tel est le sens de l'auteur, si ma mémoire ne me trompe pas. De ce fait particulier M. de Montesquieu, suivant son usage, tire une

conséquence générale contre toute sorte d'esclavage, sauf à dire, dans un autre chapitre, que des *raisons naturelles* le rendent nécessaire dans *certains pays*, et que d'autres *raisons naturelles* s'opposent à ce qu'il soit admis dans *certains autres pays*.

Je ne reviendrai pas sur la distinction essentielle à faire entre esclaves et esclaves; je m'arrête à l'idée des *machines*. C'est pour l'Europe que M. de Montesquieu parlait, et je pense que tout ce qu'il a dit contre l'esclavage, pour cette partie de la terre, est d'une vérité incontestable; mais il devait borner sa décision au pays qu'il connaissait.

L'esclavage était inutile en Europe par deux grandes raisons; auxquelles M. de Montesquieu, n'ayant pas été à portée de comparer certains hommes et certains climats aux hommes et au climat de l'Europe, n'a pas pu songer. 1° Un homme d'Europe, généralement parlant, est digne de la liberté. La liberté, sagement proportionnée à ses forces, ne le corrompt

pas, et ses mains libres ne refusent pas le travail que le climat commande. De plus, en supprimant l'esclavage en Europe, on ne supprimait pas les hommes et les faiseurs d'hommes; le même nombre de bras restait. De plus encore, un seul homme d'Europe vaut mieux pour le travail que quatre hommes de la zone torride. A quoi bon l'esclavage dans un pays où l'activité et la bonne volonté des habitans suffisaient pour tous les travaux? Ajoutons que l'Europe, par la multitude de ses rivières, de ses canaux et de son industrie naturelle, était en état d'établir des machines de toute espèce, et des communications faciles.

2° L'esclavage était inutile en Europe, à raison de la culture que les terres y exigent, et des moyens qu'on a pour les cultiver. L'Europe est sous une zone tempérée. Son terroir alternativement desséché par les ardeurs de la canicule, ou relâché par les pluies et la fonte des neiges, ou resserré par la gelée, a besoin d'être remué profondément à l'entrée et

à l'issue de l'hiver, afin que les sucs nourriciers que l'air lui apporte dans les diverses saisons, et qui restent, en grande partie, agglomérés à sa surface, ou qui sont précipités trop avant dans son sein par la filtration, soient exactement divisés et répartis dans toutes ses molécules. La charrue produit cet effet. Un seul homme avec deux chevaux, ou deux bœufs, laboure en un jour jusqu'à un arpent de terre de 100 perches à 22 pieds, et la plus grande ferme de France peut s'exploiter avec vingt chevaux et six ou huit hommes de service fixe pendant toute l'année. Point de différence dans les cultures d'Europe quant au nombre de bras qu'il y faut employer, ou elle est bien peu sensible. Ce sont toujours de vastes champs à froment, à seigle, à orge, à avoine, sarrasin, navette, maïs, etc. Et c'est toujours la charrue qui prépare la terre pour toutes ces sortes de productions.

La récolte, dans nos régions tempérées, est le seul moment pressant où nos

cultivateurs ont besoin de louer des bras; et c'est un très-grand bien. La population est à peu près à son plus haut degré en Europe, eu égard à la quantité des terres cultivées. Tant que la belle saison dure, le peuple de la campagne, qui n'est pas attaché à la culture de la terre, trouve à gagner sa vie dans les métiers qu'il peut exercer alors, ou par son industrie en tout genre; mais que deviendrait-il dans les six ou sept mois rudes de l'hiver, s'il n'y avait pas aussi pour lui un temps de récolte ? Ce temps est celui de l'été ou de l'automne. Un homme, en travaillant seulement deux mois dans ces bonnes saisons, soit à moissonner et battre le blé, soit à faucher les prés et couper du bois, gagne de quoi faire subsister sa famille pendant l'hiver; car c'est en blé qu'il reçoit généralement son salaire, et non pas en argent. Ajoutez les profits du glanage; [1] ajoutez les bonnes journées

[1] Depuis que je suis rentré en France, j'habite la campagne; et j'y vois les ressources du peuple. Le seul

qu'on peut faire dans les temps les plus âpres. Or, dans un pareil pays, avec de pareilles cultures, avec de pareils moyens de cultiver, avec de pareilles ressources et une grande population, l'esclavage n'était pas seulement inutile, il était encore nuisible, et sur-tout à la population. En effet, les esclaves y faisaient tout le travail, il ne restait rien à faire aux manouvriers pour gagner leur vie; et, là où il n'y a pas de quoi gagner sa vie, les hommes ne multiplient pas.

Tout est différent dans les colonies; la terre, l'air, le soleil, la culture, les hommes et la population.

La population blanche y est presqu'insensible, si ce n'est dans les villes et dans les bourgs. Ailleurs on ne s'en apperçoit que par le secours de l'imagination. Dans un espace d'environ deux cents lieues de côte que la partie française de Saint-Domingue contient, sur une profondeur que j'estime de dix lieues, l'on ne comp-

glanage a fourni cette année, 1802, de quoi vivre pendant quatre mois aux pauvres qui s'en sont occupés.

de querelles, de procès entre les maîtres, et de batailles entre les nègres.

La charrue, avec laquelle on fait tout en Europe, perdrait tout dans les colonies. Si vous y retourniez la terre à la plus petite profondeur, un seul jour de soleil, dans ces climats brûlans, ferait évaporer les esprits vivifians que la croûte de la surface préserve de la dissipation.

Quelques habitans sucriers de Saint-Domingue ont voulu essayer le moyen de préparer la terre par la charrue. Elle n'a pas même réussi dans les terrains bas et marécageux qu'on voulait simplement dessécher; le soleil desséchait trop, et formait, par sa violence, des mottes recuites qu'il fallait briser avec effort. [1]

---

[1] J'ai été très-surpris en apprenant que M. Barré de Saint-Venant, ancien colon de la partie du nord de Saint-Domingue, proposait, dans un livre qu'il vient de publier, l'usage d'une certaine charrue dans les plaines. Je fais grand cas de l'expérience de M. de Saint-Venant, mais je ne puis adopter son opinion, quelle que puisse être la charrue. Il a contre lui une longue expérience à laquelle on a été obligé de céder, après des tentatives multipliées pour

D'ailleurs on ne peut former que des sillons avec la charrue, et ce ne sont pas des guérets dont on a besoin dans les îles. On n'y sème pas, on plante : ce sont donc des trous qu'il faut fouiller de distance en distance, jusqu'à une profondeur de douze ou quinze pouces. C'est ainsi que se plante la canne à sucre, ainsi que se plante le caféyer, ainsi que se plante la graine du cotonnier; à la différence que, pour celui-ci, les trous ne sont pas si profonds, mais

---

introduire une nouvelle méthode. Il y a long-temps qu'on a eu l'idée de la charrue, et il a fallu en revenir à la vieille pratique. Mais, comme on se croit toujours plus d'esprit que n'en avaient les prédecesseurs, quelques modernes habitans ont encore voulu essayer la charrue en lui donnant de certaines dimensions, de certaines proportions qu'ils ont cru capables de la rendre utile. M. Chapuiset, dans la plaine du nord, en a fait l'essai; M. Stanislas Fouche en a fait autant; et ils y ont renoncé. M. d'Heilcourt, autre habitant du nord, a persévéré plus long-temps; mais enfin il s'en est dégoûté, en avouant qu'à raison de l'ineptie des nègres, elle était plus à charge qu'à profit. MM. Rocheblanche et Caradeux, dans la partie de l'ouest, tous les deux très-grands habitans, ont aussi voulu mettre la charrue en vogue, et n'ont point réussi. Enfin, M. Blin de Villeneuve, dont le mérite est connu, n'a pas même daigné en faire l'épreuve.

ce sont toujours des trous qu'aucune charrue ne saurait faire. A l'égard de l'indigo, il se sème. Mais quelle préparation ne faut-il pas pour cette bruyère délicate? Le plus entêté fleuriste ne met pas plus de soins à former ses carreaux de tulipes, qu'un indigotier à travailler son champ d'indigo.

Il n'y a pas jusqu'aux vivres de terre qui tiennent lieu de pain dans les colonies, qui ne se plantent dans des trous plus ou moins profonds. Il faut de très-grands trous pour recevoir le rejeton du bananier que l'on transplante, ainsi que celui du figuier banane. Il en faut pour le plan de la patate, excellente pomme de terre des Antilles; pour le plan du manioc, pour celui du tayau, ou chou caraïbe, pour celui de l'igname. [1] Le maïs même

[1] Racine de toute figure et grandeur, révêtue d'une forte peau grisâtre, qui ne se mange pas. Il y a des ignames pesant quinze livres; il y en a d'une once. Les uns sont rouges et marbrés, les autres sont blancs. C'est un fort bon pain, recherché des blancs eux-mêmes. La préparation en est extrêmement simple. On le fait cuire en-

et le mil se plantent; car c'est dans un trou fait d'un ou de deux coups de houe qu'on jette la graine. Ces trous se font dans le moment même de la semaille, pour que le soleil n'ait pas le temps de dessécher la terre. On ne saurait appliquer la charrue à ces menus travaux.

Je ne parle pas des mornes qui composent plus des deux tiers de la colonie de Saint-Domingue, et toute la colonie de la Martinique : on conçoit facilement que la charrue n'en peut pas approcher. La pente est si roide dans quelques quartiers, comme au Piment, province du nord, que, pour planter les cafeyers et en recueillir le fruit, les nègres sont quelquefois obligés de s'aider d'une forte

---

tier ou par quartiers, s'il est trop gros, dans de l'eau pure, à laquelle on ajoute une poignée de sel. Le tayau, ou chou caraïbe, lui ressemble beaucoup, mais il ne le vaut pas; il est plus lourd, plus compact. On l'appelle chou, parce qu'on mange ses feuilles comme celles de la poirée. Elles sont très-grandes, d'un beau vert rougeâtre; les feuilles servent encore à faire des calalous pour les nègres; c'est un régal pour eux, sur-tout s'ils ont des crabes ou de la morue pour les assaisonner.

liane, qu'ils attachent au sommet du morne pour monter et descendre.

Ce n'est donc qu'à force de bras que l'on peut préparer convenablement la terre dans les îles de l'Amérique ; comme ce n'est qu'à force de bras qu'on peut faire les récoltes. Toutes les grandes productions, qui font la richesse de nos colonies, ont besoin d'être prises à temps si l'on veut en prévenir le dépérissement. La canne à sucre perd quand elle passe son point de maturité ; la liqueur sucrée s'évapore : il faut se hâter de la couper, et en assez grande quantité pour alimenter le moulin qui en exprime le jus, qu'on appelle vesou ou vin de canne. Tout cela doit marcher ensemble, ou tout est gâté. Le vesou s'aigrit en peu d'heures ; il faut donc beaucoup de bras.

La canne à sucre est un roseau très-dur. Ce roseau ressemble à celui dont les femmes de campagne, en France, font des quenouilles dans quelques provinces. Il ne s'agit pas d'une légère faucille pour la couper en bottes, comme nos blés

en Europe. La meilleure serpe n'est pas de trop pour en couper deux à la fois. Il faut trente à quarante coupeurs pour entretenir un bon moulin. Ces trente ou quarante coupeurs supposent cent nègres en activité pour le service seulement de la fabrique du sucre. Dix aux chaudières, deux chauffeurs, six cabrouettiers, pour charier la canne à mesure qu'on la coupe, six négresses pour fournir la canne à la presse du moulin, ce qu'on exprime, en langage du pays, par donner à manger au moulin : six autres cabrouettiers pour transporter la bagasse nouvelle et les pailles des cannes dans la grange où elles doivent sécher, pour être propres à chauffer. Autres cabrouettiers pour transporter la vieille bagasse [1] et les pailles à la chaufferie. Quatre conducteurs de mulets pour faire tourner le moulin à bêtes. Des nègres pour assembler les mulets dans le parc, leur donner à manger, etc. Ceci

[1] *Bagasse*, c'est la canne dont le moulin a exprimé le jus. Elle sert au chauffage avec les feuilles. On n'emploie pas d'autres combustibles.

ne regarde que les moyennes sucreries de quatre à cinq cents milliers de sucre brut. Il faut le double de serviteurs dans une sucrerie majeure, et sur-tout dans les sucreries qui roulent *en blanc*. Considérons encore que, pendant que ces cent ou cent cinquante nègres sont en activité pour la fabrication du sucre, il en faut une autre quantité à peu près égale pour la préparation de la terre. Il n'y a jamais de repos dans les cultures des colonies ; point d'hiver ; on plante des cannes à un bout de l'habitation, et à l'autre bout on les coupe. L'on coupe et l'on plante sans interruption.

Il en est à peu près de même des autres cultures; la terre ne cesse pas un moment de fermenter, il ne faut pas cesser un instant de la travailler d'une manière ou d'une autre. Les cafés, les cotons, les indigos ne se recueillent pas précisément pendant toute l'année, comme le sucre ; mais il faut les tenir propres toute l'année. Malheur à l'habitant qui laisse *empoisonner ses jardins* : la sar-

claison est le grand travail dans les cafeyeries, dans les indigoteries, dans les cotonneries. On n'a jamais fini, parce que les herbes poussent toujours. Quand on a sarclé d'un bout à l'autre, il faut recommencer à sarcler au point d'où l'on est parti, et toujours ainsi sans relâche, d'année en année. Aussi les trois ou quatre mois que dure la récolte du café est un temps que les habitans redoutent beaucoup, après l'avoir desiré pendant huit mois. Ils auraient besoin de tous leurs nègres pour nettoyer leurs jardins, que l'herbe dévore, et ils en ont besoin pour recueillir le café qui tombe et se perd. Dans cet embarras, il arrive souvent que les habitans aiment mieux sacrifier un peu de la récolte présente pour aller au sarclage, sans lequel la récolte prochaine souffrirait une perte plus grande par la mort des arbres qui doivent la produire.

La faible notion que je donne des terres et des cultures de nos colonies suffit pour faire comprendre qu'aucunes machines connues ne peuvent suppléer aux bras

qui leur sont nécessaires. Ce sont donc des hommes qu'il faut pour l'exploitation des terres de l'Amérique dans la zone torride. Reste à examiner si des hommes d'Europe pourraient être appliqués à cette exploitation, et, par ce moyen, si l'on pourrait se passer des nègres.

La théorie est aisée, mais l'exécution est difficile. L'empressement, trop commun de nos jours, de proposer des méthodes nouvelles, et plus encore la passion de fronder les usages reçus, ont produit bien des erreurs sur la culture des terres dans les îles. La plus dangereuse, mais la plus extravagante en même temps, est celle par laquelle on a prétendu qu'il était facile de faire remplacer les nègres par des blancs dans nos colonies. Cette chimère a été embrassée comme une inspiration du ciel par quelques philantropes, à la suite de leur système de liberté générale. Emportés par le tourbillon du fanatisme, qui a mis la France à deux doigts de sa perte, ils ont dit : Pourquoi retenir des nègres dans l'escla-

vage? ils sont nos frères, traitons-les en frères, et qu'ils participent à nos triomphes sur les tyrans. Nous avons tant d'hommes surnuméraires en France; il y a tant de malheureux dans nos campagnes, qui souffrent parce qu'ils manquent de travail; que ne les envoie-t-on en Amérique? Ils ont des bras comme les nègres; qu'ils aillent faire le travail des nègres : alors nous serons justes envers la nation africaine, en lui rendant des hommes libres, et nous serons justes envers des Français, nos compatriotes, en les tirant de la misère.

L'emphase des paroles déguise mal à des yeux pénétrans l'absurdité d'une fausse théorie; mais il serait imprudent de négliger, dans un ouvrage comme celui-ci, de répondre à une proposition, parce qu'elle est absurde. L'air de réforme que celle dont il s'agit en ce moment présente, sous le cortége de ces grands mots d'humanité, de justice, de liberté, suffirait pour lui concilier des partisans. Opposons-nous à cette con-

quête d'opinions que les philosophes pourraient faire sur les esprits faciles à séduire. Discutons froidement.

D'abord, je demande où l'on pourrait trouver le nombre d'Européens qui serait nécessaire pour l'exploitation de toutes les colonies françaises : ce n'est pas par centaines qu'il faudrait compter. Il est constaté par les recensemens de Saint-Domingue, sous l'intendance de M. Barbé de Marbois, les plus exacts qui aient été faits, que, dans la partie française de cette île, on percevait les droits sur cinq cent mille esclaves ; et il n'y avait pas un habitant qui ne se plaignît de n'en avoir pas assez. Ajoutez une égale quantité d'esclaves répartis dans les autres colonies, tant en delà qu'en de çà de la ligne. Je ne crois pas exagérer le nombre, je le diminue plutôt. Voilà donc un million de nègres employés dans nos îles. A-t-on songé à faire ce calcul quand on s'est hâté de proposer une réforme ? A la vérité, je ne doute pas que la moitié de ce nombre en

hommes d'Europe ne fût en état de faire le travail que le million de nègres fait dans la zone torride : mais il resterait toujours, abstraction faite de la malignité du climat des îles, cinq cent mille habitans à tirer de la France. Où les prendre ? dans les villes ? elles ne fourniraient que des hommes énervés par la paresse, ou des libertins portant avec eux les germes de tous les crimes. Les chercherez-vous dans les campagnes ? vous en enleveriez la moitié des cultivateurs avant que d'avoir complété le nombre de vos émigrés. Les campagnes ne sont pas en état de supporter cette détraction, elles n'en peuvent supporter aucune ; elles n'ont pas trop d'habitans : on le verra bientôt quand le commerce rappellera des champs, dans nos ports de mer, les hommes que son anéantissement avait laissés sans travail pendant dix années de trouble.

Cinq cent mille cultivateurs ! tous les vaisseaux de tous nos ports ne seraient pas suffisans, dans le cours de

trois années, pour transporter cette multitude et son bagage. Comment ensuite la nourrir à mesure qu'elle arriverait ? comment la loger ? que faire des nègres qui se trouveraient tout à coup sans occupation ? J'entends ; ce grand changement ne se ferait pas subitement, mais peu à peu. Réformateurs, vous éludez la difficulté, expliquez-vous nettement. *Peu à peu* : et, pendant les intervalles des envois, que deviendraient les cultures ? elles sont perdues à jamais si les terres restent trop long-temps en friche. Il n'en est pas en Amérique comme en Europe, où le repos conserve la terre. Parlons des hommes maintenant. Ce sont donc des Européens que l'on voudrait substituer aux Africains dans les colonies. Ici les obstacles naissent de toutes parts, et sont plus insurmontables que les premiers ; car ils dérivent de l'indomptable nature. Les nègres, accoutumés dès leur naissance au même soleil qu'ils retrouvent dans nos îles, ne s'y soutiennent dans le travail que par les soins

infinis qu'on prend de leur santé : et l'on voudrait que des hommes sortis d'un pays froid pussent supporter le contraste subit des chaleurs de la zone torride ! [1] Le seul abus des liqueurs fortes en ferait périr la moitié dans les six premiers mois. Il n'y aurait plus là de maîtres pour les contenir. Nous avons vu comme nos soldats français, sous l'ancien régime, y étaient moissonnés, malgré la sévérité de la discipline militaire, malgré la vigilance des chefs. Nous avons vu les dissolues milices anglaises et leurs officiers mourir par vingt et vingt-cinq pour cent en un mois ; et, au bout de six mois, il ne restait pas trente hommes de deux mille. Croira-t-on que notre ramassis de France, tout plein encore du ferment de la révolution, qui l'enivra si long-temps, se comporterait plus sobrement dans une terre éloignée, qu'il regarderait comme un pays de conquête ?

[1] La malheureuse épreuve que nos troupes viennent de faire du climat de Saint-Domingue, est une terrible réponse à faire aux réformateurs.

Supposons tout, admettons tout; encore faudrait-il que les nouveaux transportés se missent une fois au travail. Non, les Européens ne comprendront jamais ce que c'est que le travail des campagnes de la zone torride. Nos paysans ne le supporteraient pas pendant trois mois; ceux qui ne mourraient pas seraient bientôt réduits à un tel état d'épuisement par la prodigieuse déperdition des fluides, qu'ils seraient en effet morts au travail. La vérité de ces assertions se prouve par l'exemple de nos ouvriers de toute espèce qui affluent dans les îles. Il en meurt les trois quarts, et cependant ces hommes travaillent le plus souvent à l'ombre, et ne travaillent qu'autant qu'ils veulent. Ils se nourrissent bien, ils boivent sobrement du vin bienfaisant de Bordeaux. Ils meurent néanmoins, ou ne se soutiennent qu'à peine. Ceux de nos économes, appelés *dos brûlés* à Saint-Domingue, qui ont le bonheur de résister à la violence du climat, suivent bien les nègres à la place; mais com-

bien d'heures pense-t-on qu'ils y puissent tenir par jour ? Six heures au plus, et ces six heures sont partagées en plusieurs séances. Cépendant c'est par degré qu'ils se sont préparés à cette dure vie ; et ils ne sont que spectateurs, ils changent de place, ils ne sont pas inclinés vers la terre, leurs bras sont en repos. Courbés en terre pendant douze heures du jour comme les nègres, et avoir les bras toujours en mouvement sous le soleil des Antilles ! conçoit-on bien ce que c'est que ce travail ! [1]

[1] On pourrait faire, s'il en était besoin, un tableau effrayant des effets meurtriers du climat des Antilles, sur tous les objets qu'on y transporte d'Europe. Aucun de nos arbres n'y réussit ; les arbustes y dégénèrent, les fleurs y perdent leur éclat et leur parfum ; les fruits qu'on y force à croître prennent l'âcre saveur des sauvageons ; les remèdes moisissent dans les montagnes, et n'ont plus de vertu dans les plaines après quelques mois. Toutes les espèces de laine y sont rongées par une infinité d'insectes. Le chêne de France, ce bois si dur et si ferme, qu'il était appelé robuste par excellence chez les Latins, *robur*, y est détruit au bout de quelques années par un petit ver blanc, nommé dans le pays *pou de bois*. Le fer, le fer même n'y résiste pas à l'air salin. Les ferremens, dans les boutiques, se couvrent en huit jours d'une

Maintenant je demande sur quel pied on enverrait nos gens d'Europe dans les colonies : serait-ce pour travailler aux gages des anciens colons ? Quels seraient les gages? et, après les gages, quel serait le surplus de leur traitement ? Faudrait-il les nourrir au pain, au vin et à la viande fraîche ? Pas un habitant ne serait en état de supporter cette dépense ; car, qu'on ne s'y trompe pas, l'habitant faisait de grands revenus, il est vrai; mais ses avances, mais ses charges étaient énormes. Il a passé en *dictum* que la première barrique de sucre coûtait un million au propriétaire d'une su-

---

rouille qui les ronge ; les outils des ouvriers ont besoin d'être affilés souvent, si on veut les débarrasser de la même rouille qui ébrèche le tranchant. Des chaînes dont les anneaux ont six lignes d'épaisseur, y sont réduites à quatre lignes en une seule année. On est obligé d'y renouveler fréquemment les ferremens des canots de pêcheurs. Cette action de l'air de la mer aux Antilles est sur-tout remarquable par la comparaison. Voici celle que j'ai faite : La même chaîne qui perd à Saint-Domingue un tiers ou un quart de son fer par l'effet de la rouille en une seule année, n'est pas sensiblement endommagée aux Etats-Unis, après deux ans d'exposition à l'air marin. J'avais un canot enchaîné à Saint-Domingue, et j'en avais un aux Etats-Unis.

crerie. Les autres cultures sont dans le même cas : le premier quintal de café, la première balle de coton, le premier sac d'indigo, coûtent bien cher aux colons. Il faut payer l'intérêt de ce million; il faut déduire les frais d'exploitation; il faut entretenir un atelier et remplacer les nègres qui meurent, remplacer les mulets qui périssent, renouveler les outils, les instrumens, les ferremens de tout genre. Tout calculé, le plus habile et le plus sage habitant ne retirait pas un revenu net de plus de 7 à 8 pour cent de ses capitaux, dans une habitation bien montée. Je ne compte pas les accidens imprévus, si fréquens dans les îles par l'incurie des nègres; les incendies dans les cannes et dans les bâtimens; les épidémies parmi les nègres et les animaux; la chenille dans les indigos et les cotons, la coulaison et les *échaudés* dans les cafés. En un mot, on citait comme un phénomène l'habitant qui n'était pas endetté de plus que la moitié du prix de son habitation.

Les habitans ne pourraient donc pas faire un sort satisfaisant aux émigrés d'Europe qu'on leur fournirait en remplacement de leurs esclaves. Qu'on ne dise pas que leur sort pourrait être le même que celui qu'on faisait aux nègres, et qu'ils n'auraient pas à se plaindre. Non, ils n'auraient pas à se plaindre, il est vrai, s'ils étaient justes et qu'ils sussent comparer leur existence passée avec celle dont ils jouiraient dans les îles; mais ils ne compareraient qu'eux aux nègres, et ils n'auraient pas lieu d'être contens. En les envoyant aux îles, on leur aurait fait concevoir d'autres espérances. Est-ce pour être traités comme on traitait vos esclaves, diraient-ils, qu'on nous a arrachés du sein de notre patrie, de nos pères, de nos mères, de nos amis? Il faut convenir qu'ils auraient juste sujet d'être mécontens; et qui pourra dire quelles seraient les suites du mécontentement?

Passons sur ces difficultés. Supposons encore que les habitans pussent payer de forts gages à deux ou trois cents hommes

et femmes; qu'ils pussent les nourrir, vêtir et loger à leur satisfaction : comment feraient-ils pour les régir, pour les contenir? Il est temps que l'on connaisse le peuple après toutes les épreuves qu'on vient d'en faire. *Bellua es multorum capitum.* Dans les villes, au milieu des secours d'une police toujours prête à réprimer l'insolence des subordonnés, un maître a bien de la peine à se faire obéir d'une servante; et l'on voudrait qu'à deux mille lieues de toute autorité coercitive, un colon seul, placé dans une terre immense comme dans un désert, ou dans des bois bien plus déserts encore, pût se faire obéir par cinquante, cent, deux cents élèves de la révolution! Ce ne seraient pas ici des nègres stupides, formés par la nature et par l'exemple à la servitude dès leur naissance, que l'ombre d'un blanc faisait marcher; ce seraient des hommes blancs aussi, des hommes qui se compareraient aux maîtres, qui connaîtraient leur force, et qui auraient ouï parler des *droits de l'homme* et de l'*égalité*. Avant

trois mois, les propriétaires seraient.... au moins chassés de leurs propriétés. Quelle force opposerait-on de deux mille lieues à une masse de cinq cent mille hommes, parmi lesquels il se trouverait des têtes ?

Un de nos philosophes propose une théorie plus simple, qui fait disparaître une grande partie des difficultés. Dans son plan, il ne s'agira plus de concilier les intérêts des anciens colons avec les intérêts des nouveaux cultivateurs d'Europe. Plus de distinction odieuse de maîtres et de serviteurs : une parfaite égalité sera établie entre tous, et tous seront également maîtres. Les nègres seront appelés au partage des biens communs. Ils ont assez travaillé pour des maîtres durs et avides, il est temps qu'ils travaillent pour eux. Cet arrangement, quoiqu'il ne soit pas développé, est une suite naturelle du système. Que ferait-on des nègres qui resteraient ? Ils sont des hommes, égaux des hommes d'Europe, et leurs frères ; il est équitable qu'on leur fasse

un sort égal et fraternel. Quant à ce reste de tyrans, qu'on appelait colons, qui ont échappé au fer vengeur de leurs esclaves, et dont la présence souille encore une terre qui fut trop long-temps le théâtre de leurs cruautés, l'auteur de la théorie ne s'explique pas disertement sur leur compte; mais on peut raisonnablement inférer de ses données que, s'ils ne sont pas massacrés en expiation de leurs anciennes iniquités, on les chassera au moins, pour qu'il n'en soit jamais plus parlé.

Tel est le plan du philosophe. Si l'on prend bien toutes les précautions convenables pour établir une parfaite égalité et une parfaite liberté entre les nouveaux colons, et sur-tout si l'on a soin que chacune des troupes de paysans et paysannes, qui sortiront de France, emporte avec elle les *cloches et les saints de sa paroisse*, ne doutez pas du plein succès de la nouvelle colonie; c'est le théoricien qui vous l'assure. Il est si sûr de son fait, qu'il invite le gouvernement à

presser l'exécution de son projet, afin de goûter au plus tôt le plaisir de voir renaître en Amérique les beaux jours de l'antique Arcadie. *Naviget Antyciram.*

ADDITION AU CHAPITRE X.

Extrait du Journal des Débats, 13 *pluv. an* 10, *article* Paris. [1]

« On vient de publier à Londres un « *Voyage au Sénégal*, dans lequel on « apprend les particularités suivantes : Le « royaume d'Haval obéit au roi Brac ; « *Brac* signifie roi des rois. Le chef du « royaume de Foulés se nomme Siratick. « Il est plus puissant que le roi Brac. Il y « a aussi un royaume de Falam. Nous ne « voyons pas dans tout cela le roi Tom, « le César de l'Afrique, et le roi Fuhama, « grand ennemi de la compagnie de Sier- « ra-Leona. *Un commerçant de la Cité*,

[1] Je n'ai pas pu placer ailleurs cette *addition* ; mais je la crois bien placée par-tout dans cet Ouvrage.

« (de Londres) *accoutumé à faire le*
« *commerce d'Afrique , vient de s'of-*
« *frir pour aller acheter ces deux rois.*
« *Il prétend que tous les deux ne lui coû-*
« *teraient pas plus de deux mille écus.*»

Deux rois nègres pour deux mille écus ! Je vois beaucoup de ces articles dans nos papiers - nouvelles. Serait - ce un essai qu'on veut faire de l'opinion publique ? ou un moyen dont on se sert pour amener peu à peu les esprits à la juste estime qu'on doit faire des nègres ? Dans l'un et l'autre cas, j'oserais dire encore une fois que c'est trop prendre de précautions pour réparer une faute qu'on commence enfin à reconnaître. Le gouvernement est tout-puissant par le fait, et par la confiance des peuples. Qu'il commande à l'erreur de s'éloigner des côtes de Saint-Domingue, et la plus belle des colonies renaîtra de ses cendres.

CHAPITRE XI.

SOMMAIRE.

§. unique. Du régime et des lois qui peuvent convenir à la colonie de Saint-Domingue.

J'AVAIS rassemblé dans quelques pages, étant encore aux États-Unis, les réflexions qui devaient remplir le titre de ce chapitre. Je ne dissimulerai pas que j'y combattais, par toutes les raisons que j'avais été capable d'imaginer, l'esprit de réforme que, dès le commencement de la révolution, certaines personnes avaient voulu introduire dans la colonie. Je disais qu'elle était parvenue au plus haut point de prospérité sous les anciennes lois, sous les anciens usages; que les hommes n'y avaient pas changé; que l'air, la terre, les rivières y étaient toujours les mêmes; et je concluais qu'il y avait peu de chose à changer pour son bonheur. Mais aujourd'hui que je suis averti des soins que le gouvernement

se donne pour la nouvelle organisation de ce beau pays, si digne de son attention, je me croirais coupable de témérité si j'osais élever ma faible voix contre ses décrets.

CHAPITRE XII.

SOMMAIRE.

De la liberté. — §. Ier. Quelques idées sur la liberté. — §. II. Examen de certaines prérogatives des Anglais, indiquées par M. de Voltaire comme des chefs-d'œuvres de législation.

Qu'est-ce donc que la liberté ? Je ne saurais résister à la tentation de jeter mes idées sur cette fameuse question, avant que de terminer cet ouvrage. Mon excursion sur cet objet si intéressant ne lui est même point étrangère.

La liberté ? c'est la chose la plus simple en soi, et la plus difficile dans les livres. Liberté politique, liberté civile, lois, puissance, impôts, corvées, sel, tabac, commerce, douanes, guerre, paix, et mille

autres ingrédiens entrent dans la composition de la liberté des livres.

La liberté que je conçois, et par laquelle j'ai été assez heureux jusqu'à présent, est moins savante et plus à la main; c'est une liberté triviale, d'un usage journalier; une liberté toute bourgeoise, bonne pour tous, parce qu'elle est proportionnée à la nature de l'homme.

Cette liberté une, pure, homogène, consiste dans la faculté de disposer de sa personne et de ses biens à sa volonté, mais conformément à la loi, et sans nuire à autrui.

La liberté, ou plutôt l'exercice de la liberté n'est point le même chez tous les peuples. Il est plus ou moins étendu en raison du climat, des mœurs, du caractère des nations; et chez le même peuple l'exercice de la liberté est plus ou moins étendu, suivant la puissance et les moyens pécuniaires des personnes. La liberté d'un journalier est la même que celle du financier, l'exercice n'en est pas le même.

Le génie des philosophes les a emportés à de trop hautes contemplations. Ils ont dédaigné les notions communes, parce qu'elles sont modestes ; ils se sont livrés à l'orgueil de leurs pensées, parce qu'elles semblaient sublimes. Voilà pourquoi leurs vagues maximes sur une liberté trop compliquée ne trouvent jamais d'application à aucune société, sinon pour en briser les liens.

Les hommes sont divers d'un million de manières dans toutes les nations qui ont des traits et un caractère : ils sont divers de nation à nation, de climats à climats ; comment adapter à tous indifféremment une liberté qui ramène plus ou moins le genre humain à la chimérique égalité ? On aura beau dire : La loi, la loi qui réduit tout à l'uniformité ; je dirai de mon côté: Les hommes, les hommes qui se mettent à la place de la loi pour ramener à l'inégalité qui leur est favorable. Oh ! mais, disent les libertistes, c'est qu'alors il s'élèvera au milieu du

peuple un ou plusieurs tyrans [1] qui feront la loi de leur volonté.

Je réponds que c'est précisément parce qu'on a vu dans tous les temps, non pas des tyrans, mais des hommes de tête s'emparer du pouvoir, qu'il faut dire que cette liberté qu'on fait consister dans

[1] Tyrans, cette expression de la rage revient à chaque page de nos livres modernes de politique. Elle prouve la passion des écrivains et leur ignorance du cœur humain. Aucun homme ne s'est jamais élevé à la tête d'un peuple avec la volonté actuelle de l'opprimer. Ceux qui se sont mis à la première place chez quelque peuple que ce soit, y ont été conduits par les circonstances que leur ambition a su saisir; de plus, il a fallu que ces hommes qui se sont sentis dignes du premier rang, fussent secondés par les peuples. Or, cette faveur des peuples n'est point l'effet de la séduction, mais bien d'un sentiment profond de la capacité du chef qui s'offrait pour les gouverner, joint au besoin d'être gouvernés qui les travaillait sourdement. Cette faveur des peuples prouve encore la pente de l'espèce humaine au gouvernement paternel, représenté par le gouvernement d'un seul. Tyrannie, tyrannie; oppression, oppression : dites, cinquante ou soixante hommes qui gouvernent tous les hommes répandus sur le globe, se sont-ils saisis du pouvoir par leurs propres forces, ou par l'effet de quelque magie ? Le besoin d'être gouverné, voilà la magie; elle est dans notre nature. *Voyez* la Remarque II sur la liberté, où je relève une phrase de Raynal.

la participation du peuple aux délibérations, est un état contraire à la nature de l'homme. Le peuple ne sait pas délibérer; il s'agite, il incendie, il massacre. Voulez-vous le rendre heureux? commencez par l'exclure de toute délibération. Ne craignez pas de l'irriter par cette sage conduite : vous n'irriterez que les agitateurs, et ces ambitieux subalternes qui, parlant au nom du peuple, n'ont pour but que de s'élever aux places de représentans. Ce sont ceux-là et les philosophes, leurs satellites, qu'il faut veiller. Le peuple, qui sera heureux, ne demandera pas par quelle liberté il est heureux.

La liberté décrite par les réformateurs du siècle est trop belle pour l'espèce humaine. Composée de parties hétérogènes qui entrent bientôt en fermentation, elle se tourne en un violent opium qui rend les peuples furieux.

Toutes les nations ont éprouvé ces crises par une cause, ou par une autre, et les éprouveront encore; car les hom-

mes ne se corrigent pas. Il se laissent toujours prendre au même piége dont l'appât est un peu varié. Hier religion, aujourd'hui égalité, demain ce sera un autre mot qui fera tourner les têtes.

Ce qu'il y a de fâcheux, c'est que le peuple, après être revenu de ses longs égaremens, et même en détestant les crimes qui en ont été la suite, tient cependant encore à son erreur déguisée sous des apparences louables. C'est un convalescent qu'il faut ménager.

Comme un enfant qui s'est long-temps mutiné pour obtenir une arme meurtrière, et qu'on abuse par une sage adresse en lui en offrant le simulacre qui ne peut lui nuire, recommence ses cris s'il voit que son arme n'est que du carton; de même le peuple, au moins dans les premiers momens, serait capable de retomber dans sa frénésie, s'il ne voyait pas devant lui l'ombre de l'objet qu'il a desiré. Traitez-le comme l'enfant, et que son opinion ne s'oppose pas au bonheur que vous lui saurez composer

à son insu. Vous direz donc au peuple: Tu es libre; mais, en lui laissant la liberté, garantissez-le, pour vous et pour lui, de la licence.

Ainsi se sont comportés tous les chefs de nation. Ils ont donné le grelot au peuple, qui n'a pas besoin d'autre chose; ils ont gardé le sceptre. Athéniens, quelle fut votre liberté? Vous pouviez exclure Aristide, et chasser Thémistocles. Eh! malheureux! c'est votre liberté qui vous a perdus. Pisistrate voulut vous sauver, et vous érigeâtes des statues aux meurtriers de Pisistrate.[1] Gondolier vénitien, quelle est ta liberté? Vante ta république, et chante; mais garde-toi de parler. Génevois, les étroites limites de votre territoire vous maintinrent quelque temps dans la modestie; qu'êtes-vous devenus quand vous avez voulu faire du bruit avec votre liberté, en oubliant que vous n'étiez rien? Braves Polonais! vous n'êtes

[1] M. de Condillac a la bonne foi de donner des éloges à la modération de Pisistrate l'Ancien; mais on voit que c'est un effort qui lui coûte.

plus comptés au nombre des nations. Que sont devenus vos élections, vos diètes, votre *liberum veto*? Les puissances qui vous environnaient se sont partagé vos dépouilles. Superbes Palatins! vous n'avez su commander ni le peuple, ni vous : obéissez à des maîtres ; et puisse votre exemple servir d'instruction à l'Europe ! Républiques, rois, peuples, n'oubliez pas que le desir d'une liberté outrée est le premier pas vers la perte de toute liberté.

Et toi, génie mal-faisant d'un peuple présomptueux, qui se crut un temps au-dessus de tous les peuples ! toi, qui marches dans les ténèbres à la lueur d'une torche incendiaire, tenant à la main une bourse et des poignards ; audacieux sans courage, ambitieux sans noblesse, esprit capable de donner des leçons d'atrocité aux puissances infernales, dis-nous quelle est la liberté de tes Bretons tu le peux, tu es l'ame des conseils: tu gages leur parlement, tu fais penser leur chambre, tu fais tout, tu sais tout : dis-nous

quelle est la liberté des Bretons. Poursuis, digne ministre; oui, parle de la *majesté* de ton peuple, parle de ses droits, de ses prérogatives, de ses chartes; enfle le ballon; maintiens le sombre Anglais dans l'opinion qu'il est l'être privilégié sur la terre, qu'il est le vrai citoyen, le seul libre. Souffre, pour lui prouver tous ses avantages, souffre ses insultes, bois l'avanie. Tout est perdu pour toi et ton pays, si le peuple que tu régis vient à s'appercevoir que sa liberté n'est pas plus liberté que celle d'un Brabançon ou d'un Napolitain, et qu'elle ne lui donne que le droit de voler sur les grands chemins, et de jeter des pierres à son roi, digne d'un meilleur peuple. Petit marchand de Londres, parce qu'un lâche prétendant aux dignités vénales de ton pays vient, la veille d'une élection, te caresser dans ta boutique, et jeter quelques guinées dans ta main, qu'il presse dans la sienne, tu te crois plus libre qu'un marchand allemand; attends au lendemain, et l'homme de la veille, ouvrage

de sa corruption et de la tienne, te marchera sur la tête.

Redisons-le encore : la liberté des philosophes est une arme à secret que le peuple ne sait pas manier. Il en percera le sein de ceux qui la lui confient, et s'en percera lui-même.

La vraie liberté est une pièce simple que la nature a travaillée à l'usage de ses enfans, et qui ne peut les blesser. Elle n'exagère pas ses bienfaits, elle ne promet qu'un bonheur commun, fondé sur la tranquillité.

Or, je soutiens que tous les peuples de l'Europe [1] jouissent de cette liberté avec un peu plus ou un peu moins d'extension, suivant d'antiques mœurs qui en font partie. Je soutiens qu'ils n'ont pas besoin d'une autre liberté, et qu'on ne ferait que troubler leur bonheur en leur en procurant une *meilleure*. [2]

---

[1] Excepté ceux qui sont véritablement esclaves et qui se vendent.

[2] Dans ce siècle, où l'on se pique de tout soumettre à l'examen de la raison, on aurait bien dû examiner si les

Qui êtes-vous, écrivains présomptueux qui osez plaindre le sort des peuples, et

---

peuples qui ont une ancienne existence sous tel ou tel gouvernement, avec plus ou moins de liberté, ne sont pas dans le meilleur état que comporte leur nature; question oiseuse assurément : mais qu'importe une de plus sur cent mille qu'on traite dans ces temps d'explosion générale du *génie?* J'avoue qu'il est plus expéditif de décider que la liberte, inventée à Paris, convient parfaitement à la Cochinchine. Mais enfin il pourrait se trouver des curieux qui seraient bien aises de vérifier les faits. Voici les conditions sous lesquelles je desirerais que se fît l'entreprise. Il serait bon que celui qui s'en chargerait s'assurât de vivre au moins cent cinquante ans. Il emploierait le premier tiers de sa vie à visiter lentement les nations dont il voudrait parler, à en apprendre parfaitement la langue; à connaître à fond l'esprit populaire, l'esprit bourgeois, l'esprit de la cour; à étudier la qualité des sols, les communications avec l'étranger, le systême religieux, l'opinion des peuples sur leur bien-être ou mal-être, comparée à l'opinion des autres ordres; à étudier la nature des vents qui y soufflent habituellement et accidentellement, les productions du pays, la température, etc., etc., etc. Il emploierait le second tiers à faire les brouillons de ses mémoires. Il n'écrirait pas un mot, un seul mot qu'il n'en eût pesé long-temps la valeur. Il effacerait le lendemain les trois quarts des cinq ou six lignes qu'il aurait écrites la veille, et plus souvent le tout pour recommencer et faire mieux. Il userait au moins trente rames de grand papier en ratures et en brouil-

leur donner des recettes de félicité ? [1] Gardez vos recettes, elles sont du poison. On ne vous a pas chargés du soin de faire le bonheur des peuples. Ne venez pas nous répéter le mot d'un antique sage, avec lequel vous n'avez rien de commun. Socrate pouvait se dire le citoyen du monde; il n'avait jamais écrit, il s'était borné à bien agir. Mais vous, osez-vous vous dire les amis du genre humain? Tartuffes politiques! vous n'êtes que les amis

---

lons. Enfin le troisième tiers de sa vie serait employé à revoir son manuscrit, à le corriger et le recorriger encore, pour en former le livre le plus court qu'il lui serait possible. S'il ne prenait pas toutes ces précautions, il ne ferait qu'un livre d'esprit, et ce ne serait pas la peine de vivre cent cinquante ans.

[1] L'abbé Raynal, du haut de son trône philosophique, donne familièrement des leçons à toutes les puissances de l'Europe pour le bonheur de leurs sujets. Il faut l'avouer, ce sont les rois qui ont achevé de gâter les philosophes par leur trop grande condescendance. La familiarité du roi de Prusse avec Voltaire, les bontés de l'impératrice de Russie pour le même écrivain, excitèrent l'émulation parmi les philosophes: ils auraient craint qu'il ne manquât quelque chose à leur gloire, s'ils n'avaient pas montré aussi les billets de quelques potentats; et ils parvinrent à montrer des billets.

de l'argent que produisent vos livres : montrez-nous ce que vous avez fait pour les hommes. Où sont-ils les monumens de la bienfaisance philosophique ? Les philosophes ! ils n'ont pas seulement offert un bouillon au pauvre malade qui souffrait à côté d'eux ; et ils étaient riches, et ils se gorgeaient de mets délicats, et ils plaçaient leur argent à gros intérêts ! Des livres, des livres ; des mots, des mots ; des faits, point.

Rien n'était plus libre qu'un Français, de cette liberté simple et usuelle qui maintient les peuples en repos. Ne nous laissons pas éblouir par les fières maximes qui ne sont que du vent ; allons au fait, et voyons quelques détails. Je dis que tous les états étaient libres en France, parfaitement libres. Je m'arrête d'abord à la classe des gens de la campagne, parmi lesquels je suis né, au milieu desquels j'ai passé mon heureuse enfance. A leur lever, au point du jour, nos laboureurs n'attendaient les ordres d'aucun maître pour distribuer les travaux

de la journée. La famille, assemblée autour du chef, écoutait avec respect ses commandemens, et chacun des membres se rendait aux fonctions qui lui étaient assignées. Avec la même indépendance, ils disposaient d'une année entière, de plusieurs années, comme d'un seul jour. Aucune puissance ne leur venait dire : Vous ensemencerez ce champ d'une telle graine, et celui-ci d'une autre. Vous ne toucherez pas à ce fruit de votre verger, vous engraisserez cet agneau pour la bouche d'un puissant... Jamais l'oreille d'un paysan français ne fut frappée de ces outrageantes paroles de la servitude. Il vendait, il échangeait à sa volonté ses fruits, son blé, son bœuf ; et celui qui demandait une préférence ne l'obtenait que par la prière.

Au temps de la moisson, les paysans, n'étant point encore corrompus par les suggestions des philosophes, laissaient sans regret les plus belles gerbes pour la dîme de leur pasteur, comme un tribut qu'ils payaient à Dieu même en re-

connaissance des bienfaits qu'il versait sur la terre. Les droits du roi, les droits du seigneur étaient payés sans murmure.

Les savans n'ont vu la campagne que dans les maisons de plaisance de leurs protecteurs; ils ne la connaissent pas mieux que les faiseurs d'opéra, qui représentent nos bergères en jupon de satin, tablier de gaze, et couronnées de fleurs. Mais au moins les mensonges de ceux-ci sont gais et sans conséquence, et ceux des philosophes sont affligeans et pernicieux.

Les autres classes du tiers-état n'étaient pas moins libres que celle des gens de la campagne. Depuis le manœuvre jusqu'au seigneur, nul homme en France ne recevait la loi d'un tiers. Le journalier mettait le prix qu'il voulait au travail de ses bras. Qui eût osé lui dire : Je vous ordonne d'en rabattre ? Le prince perdait son titre et sa puissance dans la boutique d'un ouvrier. Le charpentier, le maçon, le couvreur, tous disposaient

despotiquement de leur temps et de leur chose ; et la poissarde, dans son langage grossier, mais absolu, ne craignait pas de dire au maître-d'hôtel qui mesurait de l'œil le gros poisson étalé devant elle : Vingt écus, passe ou paie.

Et quand la semaine s'était ainsi passée dans l'exercice de cette pleine liberté par rapport à la propriété des choses, la liberté s'exerçait le dimanche par rapport aux personnes. Le peuple allait où son goût le portait. Il n'y avait ni crieur public, ni affiche au coin des rues qui lui prescrivît ce qu'il avait à faire le dimanche, non plus que les autres jours. Les uns allaient chanter aux vêpres, les autres jouer aux boules, ou courir les champs. Le grand nombre se rendait aux guinguettes, et chacun le soir rentrait gaiement chez soi en racontant ce qu'il avait vu, en répétant le pseaume ou la chanson qu'il avait entendu.

Le peuple voulait-il user d'une plus grande liberté? il le pouvait, non seulement dans toute l'étendue de sa volonté,

mais encore dans toute l'étendue de sa fantaisie. Se dégoûtait-il du séjour de sa ville, de son village, de son hameau? sans congé de personne il quittait ville, hameau, village. Aller, venir, demeurer, courir le monde, voyager par terre et par mer, tout lui était libre. O philosophes ! ô perturbateurs ! voilà la douce et simple liberté qui suffit au bonheur des hommes. Toute autre liberté renferme les germes de tous les désordres. Elle égare l'esprit dans de subtiles chimères, elle corrompt les cœurs en y portant des desirs au-dessus des forces de la nature humaine; et la dissolution de la société est la suite de cet égarement et de cette corruption.

Le roi n'était pas plus libre que son tapissier. Ne confondons pas la puissance et la richesse avec la liberté. Le peuple sait fort bien en faire la distinction. *Dîne deux fois*, dit-il avec dérision au riche qui se targue de sa richesse, pour lui faire entendre que son argent ne lui donne que des moyens de plus;

et non pas des droits. De cette seule idée à laquelle les philosophes n'ont jamais su donner tout le sens qu'elle renferme, dérive la solution de toutes les subtiles questions sur la liberté.

La noblesse était le seul ordre de l'état qui fût, en quelque sorte, privé de la liberté. Si vous en exceptez ces humbles gentilshommes répandus dans les campagnes de la province, qui, par leur obscurité, participaient à la liberté de la bourgeoisie, tous les autres nobles étaient esclaves de leur grandeur. Leur volonté était nulle, leur rang voulait pour eux. Contrariés sans relâche dans leurs penchans et leurs affections, ils ne pouvaient jamais aimer ou haïr suivant leurs cœurs. Blaise le savetier était cent fois plus libre que monseigneur.

Prêtres du Dieu vivant, votre royaume n'est pas de ce monde : vous n'êtes ni libres, ni esclaves, vous êtes prêtres. Priez en silence pour le peuple, bénissez le peuple ; votre gloire est qu'on ne parle pas de vous.

La liberté des militaires était extrêmement gênée par la sévère règle de leurs devoirs. Les philosophes ne se sont pas avisés de les plaindre, et ils ont rendu de fort bonnes raisons de leur indifférence apparente à l'égard de cette classe d'hommes si nécessaire à l'état. Par sa destination le soldat a besoin de l'extérieur de l'audace. L'éducation qu'on lui donne le dresse à prendre le port de la fierté et l'air de la menace. Ces leçons, renforcées par tous les exercices, passent du corps à l'esprit, et de plus, le soldat est en nombre et armé. La discipline militaire doit donc être très-sévère. Pourquoi les philosophes n'ont-ils pas fait un pas de plus ? ils auraient [1] vu que le peuple est une troupe de soldats,

---

[1] Les philosophes voient bien ces vérités; mais ils les voient trop isolées. Pressés de censurer, ou de préconiser, ils ne sont frappés que des extrêmes, tous leur élans tendent à ce but. Ils négligent les intermédiaires qui, par des liens délicats, rapprochent souvent les extrêmes. Ici, ils n'ont vu le soldat que sous l'habit d'ordonnance.

sans uniforme et sans armes, à la vérité; mais qui se bat en chemise, et aux mains de qui tout est sabre et mousquet dans une crise. Ne faut-il donc point de discipline pour cette soldatesque ? Il en faut une : quelle est-elle ? la liberté mitigée.

Il n'y a que les prohibitions directes qui semblent être opposées à la liberté; mais que l'on prenne garde que l'arbre de la liberté pousse, avec la même vigueur, des branches nuisibles et des branches utiles. L'arbre périt si vous ne retranchez pas les jets surabondans. Je prends, pour faire entendre ma pensée, l'exemple de la chasse. Elle était défendue en France; prohibition sage: la chasse ne convient pas au peuple. 1° Elle dégénère en passion et dégoûte d'un travail assidu. Il serait donc dangereux que le peuple s'y adonnât. Que deviendraient les métiers, les manufactures, la charrue ? J'ai constamment vu les paysans braconniers finir dans la misère. S'il faut en croire Raynal, la chasse était défendue au Pérou à l'arrivée des Espa-

gnols; elle aurait détourné par ses attraits les Péruviens des occupations utiles. 2° Tout homme du peuple qui se livre à la chasse est indubitablement un fainéant, et communément un mauvais sujet, ou le devient. Ils sont la terreur des campagnes. Toujours pressés par le besoin, ils ne supportent pas l'idée de rentrer chez eux les mains vides. Si la journée n'a pas été heureuse, ils ne se font pas scrupule de se dédommager sur la basse-cour des paysans. L'habitude de verser le sang des animaux, et de voir sans pitié les angoisses d'une proie expirante, les accoutume à la cruauté. Ils verseront, dans l'occasion, le sang des hommes avec autant d'indifférence qu'ils ont fait couler celui des bêtes sauvages.

Ne parlons pas de ces prohibitions désespérantes dans certains territoires de la France, où le malheureux propriétaire était obligé d'ensemencer deux ou trois fois son champ, pour partager ensuite sa récolte avec les sangliers et les

cerfs. Pourquoi ne se trouvait-il pas un homme juste et ferme, qui mît sous les yeux des rois cette iniquité barbare ? Poursuivons.

Un homme parut en France au commencement de ce siècle. C'était un cèdre orgueilleux : sa tête touchait aux nues, et ses racines pénétraient jusqu'aux enfers, d'où elles tiraient leur sève. Ses rameaux couvraient la terre : sa beauté attirait la foule sous son ombre : on croyait y respirer un air nouveau qui donnait du ressort à l'ame. Mais son ombre était funeste, et causait le vertige. Le murmure qu'il rendait, comme les chênes de Dodone, n'était qu'un oracle faux, que quelques vérités rendirent célèbre. L'arbre poussa des rejetons sans nombre, dont les malignes influences étouffèrent la forêt qui les avait vu naître; eux-mêmes ils périrent dans la destruction qu'ils avaient causée.

Tel fut Voltaire. Par lui commença la secte de ces audacieux qui osèrent prendre le nom de philosophes. C'est lui qui

vanta les Anglais, leurs livres, leur gouvernement, leur liberté. Politique adroit et rampant, il distribua par-tout la louange pour être par-tout loué. L'anglomanie accéléra la corruption de l'esprit chez les Français. C'était penser en philosophe, c'est-à-dire, en grand homme, que de penser à l'anglaise. C'était s'exprimer en homme libre, comme un Anglais, que de s'élever avec violence contre le gouvernement et les ministres, contre la religion et les prêtres. Il n'y eut pas jusqu'au rude langage anglais qui n'eût des partisans parmi nous. Les oisifs du Palais-Royal faisaient de risibles efforts pour en articuler quelques mots barbares; ils se saluaient en anglais: c'était la langue de la fierté, des hauts sentimens, digne des hommes libres qui la parlaient. Généreux Français! n'apprendrez-vous donc point à connaître les Anglais? Ils sont vos mortels ennemis: ils ne craignent que la France. Jamais ils ne vous pardonneront votre supériorité.

L'impunité enhardit les philosophes. Ils se débordèrent comme un torrent par toute la France. Ils se faisoient gloire de ne pas penser comme les autres hommes, qu'ils appelaient dédaigneusement le vulgaire. Usages antiques, religion, bonnes mœurs, soumission à l'autorité, ils traitaient tout cela de préjugé.

A des hommes d'une doctrine aussi nouvelle, il ne fallait pas une liberté commune. Quoique leur corporation ne fût composée que d'une vingtaine de *grands hommes*, aidés des subalternes répandus dans les académies des provinces, ils se donnèrent pour les représentans du genre humain, et promulguèrent une liberté de leur façon. Ils y firent entrer tout ce qui favorisait leur audace, sur-tout la liberté de penser et d'écrire: ce furent là les points cardinaux de la nouvelle liberté.

Il était difficile de persuader au peuple qu'il pût être intéressé à une pareille liberté, lui qui n'a pas besoin de penser en philosophe, et encore moins d'impri-

mer des livres. La difficulté était prévue : les associés se présentèrent comme les amis des peuples ; ils ne parlèrent que des droits des peuples ; ils avaient incessamment le nom de la loi à la bouche, en jetant les fondemens de l'anarchie. Ils disaient : Le peuple est la portion importante des états ; il faut qu'il soit éclairé sur ses intérêts ; et il ne peut être éclairé que par la liberté qu'on donnera aux philosophes de lui communiquer la lumière par la voie de l'impression.

Ainsi les novateurs liaient leur cause à l'intérêt apparent du peuple ; et au sophisme des paroles ils ajoutaient le sophisme de l'exemple. Voyez l'Angleterre, s'écriaient-ils, voyez la Hollande ; ce sont-là les pays de la liberté, de l'abondance et du bonheur ! et tous ces avantages sont dus à la liberté de penser et d'écrire dans ces heureux états. Le peuple est facile à tromper : il crut aux philosophes, et il se perdit.

On nous dit qu'il est bon que le peuple soit éclairé : je n'en crois rien. C'est le

gouvernement qui doit être éclairé. Le peuple n'a pas besoin de s'instruire; et la faible instruction qu'il pourrait acquérir, en perdant un temps qu'il peut mieux employer, ne ferait que le gâter. Rien de si dangereux que ces *avocats de village*, comme on appelle ces paysans-messieurs qui vont chanter au lutrin les jours de fête. Ce sont des perturbateurs qui, pour se donner des airs d'importance, troublent tout à dix lieues à la ronde. La science est un poison pour le peuple. Oui, c'est une belle et profonde idée dans l'Écriture, que cet arbre de la science du bien et du mal, auquel il n'était pas permis de toucher sous peine d'attirer tous les malheurs sur la terre.

Comment font donc les Anglais, s'écrie en corps la bande philosophique? Comment ils font: pas mieux que les autres, et souvent plus mal. Il est vrai qu'ils ont trente ou quarante gazettes par jour sous divers noms. Il est vrai que ces différens papiers circulent dans les mains de sept ou huit mille marchands, bourgeois, fai-

néans, qui y cherchent chacun leur article: l'un, des nouvelles d'un navire qu'on attend ; l'autre, d'un domestique à louer; un troisième veut savoir le prix des denrées de l'Inde ; celui-ci, quel a été le vainqueur à la course des chevaux ; celui-là, quels sont les débats du parlement sur le bill nouveau ; un grand nombre n'y veut voir que des contes pour rire sur la hardiesse d'un voleur de grand chemin, ou sur les subtilités d'un filou de Londres : menues provisions que les gazetiers tiennent toujours en réserve, pour remplir au besoin les *advertisers*. Toutes ces gazettes ont chacune leur enseigne, et parlent pour ou contre les cinq ou six factions qui partagent les opinions dans la Grande-Bretagne. Par-dessus tout, il est loisible à autant de fous et de fripons qu'il s'en trouve dans les trois royaumes, d'insérer, dans toute gazette à leur choix, leurs visions, ou leurs avis frauduleux. Viennent ensuite les faiseurs de livres, publicistes, sophistes, moralistes, quakers, puritains, juifs, méthodistes, mi-

nistériels, anti-ministériels, tous se disant philosophes, tous protestant qu'ils n'ont que le bien public en vue, et différant tous d'opinions. Cependant le serrurier anglais, qui n'a point lu la gazette, le teinturier, qui ne sait pas lire, mais qui a bonne provision de bois de campêche, font en paix leur travail. Même conduite chez les gens de la campagne, qui n'ont point le loisir de lire la gazette. Tout le monde, aux champs et à la ville, n'a de foi qu'à la gazette du pain, qui parle au marché sans papier et sans écriture. Voilà la gazette du peuple.

Les papiers publics, les gazettes pour et contre, et les livres incendiaires, sont à-peu-près sans conséquence en Angleterre. Les uns disent oui, les autres non, et les esprits sont en suspens. D'ailleurs, les cervelles anglaises nagent dans un fluide flegmatique qui les préserve de la combustion; elles sont accoutumées aux atteintes des étincelles qui partent des gazettes et des livres, et la croûte qui les enveloppe s'est endurcie

par l'habitude, comme la main d'un ouvrier s'endurcit en maniant des barres brûlantes. Il n'en est pas de même en France : les cerveaux des Français sont à découvert : la moindre bluette y produit l'incandescence et les fait bouillonner. La franchise des Français et leur légéreté les livrent sans défense à toutes les suggestions : ils ne réfléchissent pas assez pour avoir de la défiance ; ils sont perdus dès qu'on veut les perdre. Les Anglais sont agités par des partis, tiraillés par de nombreuses sectes. Il peut être utile pour eux que les clameurs des gazetiers les tiennent respectivement éveillés, de peur que l'équilibre ne vînt à se rompre par la prépondérance d'un parti. Un vice de leur gouvernement a produit le vice de la liberté de la presse. C'est mal les défendre à cet égard, que de dire, avec M. de Voltaire, que l'auteur d'un livre pernicieux en est responsable. Fissiez-vous écarteler le faiseur, le livre est fait et circule. Et puis, quel sera le mauvais livre au jugement des philosophes ? Lais-

sons aux Anglais leurs gazettes et leurs livres, et gardons-nous de ces poisons... Il n'est plus temps, ils ont agi... Peut-être un jour leurs ravages cesseront; et il sera temps encore. [1]

Les philosophes insistent sur l'exemple de l'Angleterre; et, pour confirmer leur assertion particulière qu'il n'y a rien de tel, pour la prospérité d'un pays, que la liberté de la presse, ils entrent dans le détail des avantages que cette liberté a procurés aux Anglais. J'estime qu'ils se trompent sur la cause des prospérités de la Grande-Bretagne. Les Anglais doivent beaucoup à leur situation physique, un peu à la trempe de leur caractère, et le reste au hasard. [2]

---

[1] Nous apprenons, aux Etats-Unis, que le premier consul a réprimé la licence de quelques journalistes. Ce seul trait de sagesse fait bien présumer du nouveau gouvernement.

[2] Les Anglais sont en petit ce que les Romains furent en grand. M. de Montesquieu attribue les succès civils et militaires de ceux-ci à l'excellence de leur politique. L'opinion de M. de Condillac, qui les attribue aux circonstances fortuites, me semble bien mieux fondée.

Le gouvernement anglais est une pièce d'optique qu'il ne faut pas voir de trop près. Elle ne produit son illusion qu'à une certaine distance, à moins qu'une trop forte prévention ne trouble la vue des regardans. Un Génevois qui avait beaucoup ouï parler de la machine, qui en avait lu des choses admirables dans les livres de nos philosophes, prit un jour l'envie d'aller l'admirer en personne. Ce n'est point une mécanique ordinaire soumise à l'examen sévère des sens; mais un composé politico-métaphysique, sur lequel toutes les imaginations peuvent également s'exercer. Le voyageur crut y découvrir des merveilles, comme Don Quichotte voyait des géans dans les moindres buissons. Il y ajouta les merveilles de son imagination; ce qui forma une description en deux volumes in-12, dédiée à la Grande-Bretagne. Les Anglais furent enchantés de la description et des belles choses qu'on leur disait de leur optique, dont jusque-là ils ne s'étaient pas doutés. Ils en firent compliment au

quérant. Il épuise sur les petits princes de ces temps anciens les dernières gouttes de fiel qu'il n'avait pas jetées dans les sections précédentes. Il les traite ouvertement de *voleurs de grand chemin ;* et, pour qu'ils n'aient pas à se plaindre, il enveloppe sous cette criminelle dénomination tous les rois de l'Europe. Le ton du respect et de l'admiration prend la place de l'aigre et indécente raillerie, quand M. de Voltaire approche des temps où l'on donne des pensions aux grands écrivains. L'auteur résume son apologie dans les termes suivans :

« Voici à quoi la législation anglaise est « enfin parvenue : à remettre chaque « homme dans tous les droits de la na- « ture dont ils sont dépouillés dans pres- « que toutes les monarchies. Ces droits « sont : liberté entière de sa personne et « de ses biens ; de parler à la nation par « l'organe de sa plume ; de ne pouvoir « être jugé en matière criminelle que par « un *juré* composé d'hommes indépen- « dans ; de ne pouvoir être jugé, en aucun

« cas, que suivant les termes précis de la « loi; de professer en paix quelque reli- « gion qu'on veuille, en renonçant aux em- « plois dont les seuls Anglicans peuvent « être pourvus. Cela s'appelle des prérога- « tives, et en effet, c'est une très-grande « et très-heureuse prérogative par-dessus « tant de nations, d'être sûr, en vous cou- « chant, que vous vous réveillerez le len- « demain avec la même fortune que vous « aviez la veille ; que vous ne serez pas « enlevé des bras de votre femme et de « vos enfans au milieu de la nuit, pour « être conduit dans un donjon, ou dans « un désert ; que vous aurez, en sor- « tant du sommeil, le pouvoir de pu- « blier tout ce que vous pensez ; que si « vous avez mal agi, mal parlé, ou mal « écrit, vous ne serez jugé que suivant la « loi. Cette prérogative s'étend à tout ce « qui aborde en Angleterre. Un étranger « y jouit de la même liberté de ses biens « et de sa personne. S'il est accusé, il « peut demander que la moitié des jurés « soit composée d'étrangers. »

C'est le prince des philosophes qui parle; le peu de lignes qu'on vient de lire est le compendium de plusieurs centaines de volumes mis au jour par ses émules en politique, ou par ses disciples. On ne m'accusera pas d'éluder la difficulté. Au reste, ce ne sont pas les prérogatives des Anglais que j'ai en vue de contester; que m'importe leur folle prévention en faveur de leur législation ? Mais il m'importe, mais il importe à tout bon Français de repousser les outrages qu'un calomniateur en crédit fait à notre patrie. Tous les éloges donnés par M. de Voltaire à l'Angleterre se tournent en injures adressées à la France.

Je soutiens que les *prérogatives* anglaises n'ont rien que le nom au-dessus de la liberté du commun des nations de l'Europe, et particulièrement de la liberté française. Je dis plus, je dis qu'il a été bien malheureux pour les Anglais d'être obligés de donner le nom fastueux de *prérogatives* à des droits tout-à-fait communs chez les autres peuples. Ce fut

après l'affreux esclavage dans lequel ils avaient gémi si long-temps, qu'osant enfin lever la tête, ils appelèrent, dans le transport de leur joie, du nom de prérogative, la liberté de respirer qu'ils n'avaient pas auparavant. Voyons donc les prérogatives.

La législation anglaise est parvenue à remettre chaque homme dans tous les droits de la nature, dont ils sont dépouillés dans presque toutes les monarchies.

Il n'y a rien que de vague dans ces deux assertions. A la première, il suffit de répondre : Soit ; à l'autre : Cela n'est pas vrai.

Ces droits sont : liberté entière de sa personne et de ses biens ; de parler à la nation par l'organe de sa plume.

Allons pied à pied : les Anglais n'ont pas une plus grande liberté, quant à leurs personnes et à leurs biens, qu'aucun autre peuple. Il y a encore du vague dans l'affirmation du panégyriste. Sa proposition se réduit explicitement à ceci : Les Anglais jouissent d'une liberté entière pour leurs personnes et pour leurs

biens; et les autres nations n'en jouissent pas. Il est clair qu'une sèche négation renverse la sèche allégation de l'auteur. Pour prouver la supériorité de la liberté anglaise par-dessus la liberté des autres peuples, il aurait fallu dire : Les Anglais ont la liberté de siffler du matin au soir pour se désennuyer, et les Français et les Allemands n'ont pas la liberté de siffler à toute heure. Les Anglais chantent, voyagent, rient, dansent, se marient, jouent et jurent à leur volonté; et aucun autre peuple ne peut rien faire de tout cela sans la permission d'un supérieur. Je défie tous les flagorneurs des Anglais de citer un seul point *de fait* sur lequel ceux-ci aient le moindre avantage réel pour la liberté de leurs personnes [1] et de leurs biens. Objectera-t-on nos corvées et nos milices en France ? objection puérile. Par-tout pays où il y a des grands chemins et des travaux publics, il y a nécessairement

[1] L'*habeas corpus* n'est qu'un leurre qu'on montre ou qu'on cache à volonté.

des corvées ; ou en personne, ou en argent ; il ne s'agit que de choisir entre les deux moyens, et le choix n'est pas aisé à faire. En dernier lieu, l'on avait commencé en France à abolir les corvées en personne ; et déjà l'on doutait si l'on avait bien fait ; il en faut dire autant des milices. Dans tout pays où l'on sera en guerre, on fera des levées forcées de soldats. Dans la République romaine, où l'on parlait beaucoup de liberté, on forçait les citoyens à marcher, et la religion intervenait pour aider les chefs à se faire obéir. Les menuisiers et les laboureurs romains n'allaient pas de meilleure grace rejoindre les armées que nos miliciens. Ne croyez pas aux belles phrases de nos écrivains qui vous disent que l'amour de la patrie, dans une république, fait des soldats de bonne volonté de tous les citoyens. Oui, quand il s'agit d'aller piller et butiner pendant quinze jours à peu de distance, avec la certitude de rentrer dans ses foyers après ce terme, comme cela fut long-temps à Rome lorsqu'elle

subjuguait les peuples voisins autour de ses murs; non, quand il s'agit de guerres lointaines et longues, où il n'y a que des bras et des jambes à perdre.

Les républiques n'ont jamais produit ni de plus grands capitaines, ni de plus braves et plus zélés soldats que les monarchies. *J'ai l'honneur d'être Français.* Qu'on cite un apophtegme grec qui vaille celui-là. Le même esprit qui a inspiré ce beau mot n'est point éteint dans les monarchies. L'amour de la patrie est de toutes les nations. Les sauvages de l'Amérique, les plus misérables êtres de la terre, aiment leurs bois par-dessus tout, et ne trouvent rien de comparable à l'avantage de manger un sauvage rôti. Ils deviennent des grenadiers français pour défendre cette prérogative. Les miliciens des républiques ne vont pas plus gaiement à la guerre que les miliciens turcs. Les uns et les autres se forment peu à peu, et les derniers pourront dire un jour : J'ai l'honneur d'être Turc.

La contrainte des milices n'est donc

point une atteinte à la liberté, mais une loi de toute société en état de guerre actuel ou prochain.

Les Anglais sont autant soumis qu'aucun autre peuple aux milices et aux corvées. Ils sont accablés d'impôts, ils paient la lumière du jour, l'air qu'ils respirent. Que n'a-t-on pas dit de leur presse? C'est un reproche mal fondé qu'on leur a fait à cet égard. Leur presse est leur milice; où en seraient-ils s'il fallait attendre les hommes de bonne volonté pour leurs expéditions de l'Inde? Il faut forcer le peuple à faire le bien public; les petites violences passent, et l'état fleurit. Ces vérités sont avouées, sont reconnues les lieux communs de toutes les conversations; et cependant, dès que l'occasion se présente de critiquer un gouvernement, on les écarte, on les oublie; et la censure, n'en prenant que la partie qui lui fournit un aliment, tourne toute l'attention de ce côté. Ecrivains, cessez d'être injustes; et, quand vous parlerez des corvées, de la presse

et des milices, dites si vous voulez qu'elles sont un mal; mais ajoutez qu'elles sont un mal nécessaire dans la société, comme la maladie et la mort dans la nature.

Liberté entière de ses biens. C'est une vraie manie que de vouloir persuader qu'un fabricant anglais dispose plus librement de ses draps qu'un fabricant français ou danois; qu'un paysan anglais vend plus librement son beurre et ses fromages qu'un paysan auvergnat. Le dernier des sujets défendait son bien contre le seigneur le plus puissant. Il le citait sans ménagement en justice, et nos avocats, usant de toute la liberté française, à laquelle ils ajoutaient la noble liberté de leur profession, discutaient sévèrement les droits du pauvre et du riche devant les tribunaux [1].

[1] Qu'on se rappelle ici le courage intrépide avec lequel l'honnête avocat Bergasse a pris de nos jours la défense d'un étranger contre la faction puissante de plusieurs hommes en crédit. Il a fait trembler l'intrigant, l'homme en place et le prince. Les Anglais défendent-ils ainsi les étrangers avec leurs prérogatives? J'y vais venir à cette prérogative d'Angleterre en faveur des étrangers.

Liberté entière de parler à la nation par l'organe de sa plume. C'est ici l'article intéressant pour les philosophes; ils s'attachent d'autant plus à le défendre, qu'ils le regardent comme leur propriété. C'est un fort qu'ils veulent élever, d'où ils puissent impunément foudroyer la religion, les monarques et ceux qui ne seraient pas de leur parti. En effet, la liberté de la presse n'est à l'usage que d'un très-petit nombre d'élus; de vingt, trente, cent, si l'on veut. Qu'est-ce que cette quantité devant plusieurs millions? Ainsi, sous ce point de vue, la liberté en question n'est point précisément une liberté, commune à tous, mais une faculté particulière, un *privilége* limité à quelques individus : c'est une vraie prérogative pour la nation des savans; par conséquent le peuple n'y pourra prendre directement aucune part. Pourra-t-il mieux y prendre part indirectement en ce qu'il profitera de la lumière qui jaillira des livres? Pas davantage. Les livres ne circulent que dans les mains de quelques milliers

de personnes dans la plus grande nation. Ce n'est point encore là le peuple. Il n'a donc rien à démêler jusqu'ici avec les livres et l'organe de la plume. D'ailleurs sur quelles matières parlerez-vous par votre plume ? Prendrez-vous pour le sujet de vos veilles les ruines d'Herculanum, ou quelque point de physique, de chimie ou d'algèbre ? Certes, le peuple n'a que faire de votre science, un almanach lui suffit. J'entends ; vous composerez des livres à la portée de tous, des gens instruits, comme des petits boutiquiers, des soldats aux gardes et des laquais. Vous parlerez au peuple dans vos histoires anciennes, en comparant le rare bonheur des peuplades d'Athènes et de Sparte, [1]

[1] J'aurais dû depuis long-temps rappeler au souvenir des lecteurs ce que c'était que ces deux capitales si renommées. On l'oublie trop quand on écrit ou quand on lit les histoires, les contes, les apophtegmes grecs, et tout ce qui concerne ces anciens pays. Athènes était une petite ville qui aurait pu composer la centième partie de Paris ou de Londres. Elle contenait environ vingt mille habitans, et Sparte un peu moins, c'est à dire une population à peu près égale à celle d'une paroisse de Paris.

fondé sur la liberté, avec la profonde misère des nations modernes, causée par la servitude; vous lui parlerez dans vos tragédies en mettant l'impiété en sentences, et l'audace en maximes; dans vos comédies en tournant en ridicule les pères, les oncles et les tuteurs; vous lui parlerez dans vos contes, dans vos romans, dans vos opéra, vos chansons, vos histoires, et vous lui direz dans tous ces écrits que les rois sont des usurpateurs, des tyrans qui foulent les peuples à leurs pieds; que les droits de l'homme sont violés sur toute la terre; que les

---

Que voulez-vous conclure de là, me dira-t-on? et vous-mêmes qui m'interrogez, ne voyez-vous rien à en conclure par rapport aux miracles en tous les genres qu'on ne cesse de nous raconter de ces deux grandes cités et de leurs habitans? Si vous daignez revenir sur vos anciens jugemens, ne manquez pas de commencer vos réflexions en remarquant ce grand point de fait, que quand les Grecs ont parlé, ils étaient seuls en Europe. On est bien fort, quand on est sans contradicteur. Admirez néanmoins, il y a de quoi; admirez comment d'un si petit foyer qu'Athènes, il a pu sortir tant de traits de lumière; admirez, mais n'allez pas trop loin.

hommes sont courbés sous le joug du despotisme ; qu'il n'y a plus de liberté pour eux ; que les souverains sont des voleurs de grand chemin : enfin vous direz tout ce qu'ont dit et répété les Voltaire, les Montesquieu, les Rousseau, les Raynal, les Diderot, les Mably, les Condillac, tous les encyclopédistes et cent autres auxquels on a laissé la liberté de parler par l'organe de leurs plumes. Malheureux parleurs ! voilà donc la liberté que vous osez réclamer pour quarante ou cinquante mauvais citoyens ligués pour semer parmi les peuples l'esprit de discorde et de révolte ! Que n'ai-je la voix éclatante comme le tonnerre pour vous dénoncer à l'univers ? Peuples, ouvrez les yeux, et voyez à quels pasteurs vous vous êtes livrés. Et c'est M. de Voltaire qui a le front de se plaindre de ce qu'on n'avait pas en France assez de liberté pour écrire et pour imprimer ! Il est mort : faisons-lui l'honneur de penser qu'il serait mort de chagrin s'il eût pu voir une faible partie des malheurs qu'il n'a cessé

d'appeler sur la France pendant soixante et dix ans. [1]

De ne pouvoir être jugé, en matière criminelle, que par un juré formé d'hommes indépendans.

M. de Voltaire accorde ici aux Anglais une prérogative à bon marché. Leurs juges, en matière criminelle, sont indépendans, c'est-à-dire, qu'ils ne sont contraints par aucune puissance de juger de telle ou telle manière qui répugnerait à leur droiture; qu'ils sont libres, au contraire, d'écouter la voix de leur conscience pour absoudre ou condamner. Je n'ai pas de peine à le croire; mais, de grace, dans quel pays du monde a-t-on vu un tribunal *fixe* établi pour juger arbitrairement, suivant le caprice des

---

[1] Je me souviens d'avoir lu dans l'Encyclopédie un fort bon article au sujet de la liberté d'écrire et d'imprimer; je crois que c'est au mot : *Aius locutius*. L'auteur pense qu'on ne devrait permettre d'écrire et d'imprimer sur la religion et le gouvernement, que dans une langue savante, afin de soustraire à l'examen du peuple des discussions toujours délicates.

ceux qui condamnèrent le comte d'Essex?

De ne pouvoir être jugé, en aucun cas, que suivant les termes précis de la loi.

Il était bien mal instruit de notre législation, M. de Voltaire, quoiqu'il ait voulu en parler comme un avocat dans un gros volume. Il fait honneur aux Anglais d'une prérogative qui est commune à tous les peuples qui ont des lois. On ne fait des lois que pour qu'elles soient exécutées : on ne les fait que pour servir de règle dans les jugemens. Il est très-absurde de dire que c'est une belle prérogative aux Anglais de n'avoir pas des juges qui puissent juger suivant les lubies de leur esprit. Ils se battraient à chaque séance, si la loi ne les fixait pas. Je veux bien, qu'à raison des nuances sans nombre qui peuvent se rencontrer dans les formes d'un délit, les juges soient quelquefois entraînés dans l'erreur en appliquant la loi ; mais alors même on reconnaît plus particulièrement l'empire qu'elle exerce sur l'esprit des Juges. Car celui d'entre eux qui se trompe le plus grossièrement

sur le sens qu'elle renferme, appuie néanmoins sur elle son opinion; en cela il lui rend hommage, lors même qu'il s'en écarte de fait.

J'insiste contre M. de Voltaire pour l'honneur de ma patrie. Dans tous les préambules de nos ordonnances, ou dans les articles qui les terminent, il est toujours enjoint aux juges de se conformer, tant au civil qu'au criminel, aux dispositions qu'elles contiennent. Il y en a plusieurs qui ordonnent, qu'en cas d'obscurité, les juges seront tenus de se retirer vers le prince, pour qu'il leur fasse connaître la vérité qu'ils cherchent, avec défense d'interpréter eux-mêmes la loi. Il est donc bien clair qu'en France, mieux qu'en Angleterre, les juges doivent juger, et jugent en effet suivant les termes précis de la loi. Cela est si parfaitement vrai, d'abord en matière civile, que c'est un moyen de *requête civile* contre un arrêt de cour souveraine, s'il s'y trouve un seul défaut de forme contraire à l'ordonnance de 1667; et c'est un moyen de cassation,

si les juges se sont écartés, quant au fond, des dispositions de la même ordonnance, ou de toute autre en vigueur.

En matière criminelle, les juges sont, en quelque sorte, plus assujettis encore à la rigoureuse observance des lois. Le législateur va jusqu'à les menacer. Ceux qui font la moindre faute dans l'instruction de la procédure préparatoire, ont l'humiliation de la voir casser par le tribunal supérieur, et, en certains cas, d'être condamnés à la recommencer à leurs frais. Les plus habiles praticiens tremblent en instruisant une procédure criminelle, et ils se garderaient bien d'y faire un seul pas sans avoir en main l'ordonnance. Il est donc bien singulier que M. de Voltaire ait prétendu faire un mérite aux Anglais de ce qu'ils ne sont pas jugés sans rime ni raison. Poursuivons : nous en verrons bien d'autres.

De professer en paix quelque religion qu'on veuille, etc.

Autre prérogative tout-à-fait commune en Europe, et qui cesse dès-lors d'être

une prérogative pour les Anglais : elle est prérogative chez les Hollandais, chez les Allemands dans bien des cantons ; chez les Hurons aussi. M. de Voltaire se moque donc de ses lecteurs, quand il propose sa prérogative anglaise en matière de religion. Je ne suis point porté à l'intolérance : que chacun invoque Dieu et l'adore à sa manière dans un cœur droit, je n'y vois point d'inconvénient ; mais j'estime qu'il y a beaucoup d'inconvéniens dans la cacophonie des sectes. Laissons au surplus les Anglais avec leurs quarante-deux sectes religieuses ; mais qu'ils ne parlent plus de prérogatives à cet égard.

C'est une très-grande et très-bonne prérogative, par-dessus tant de nations, d'être sûr, en vous couchant, que vous vous réveillerez le lendemain avec la même fortune que vous aviez la veille.

La grande réputation de M. de Voltaire a couvert bien des assertions peu sensées dans ses livres. Qu'un écrivain nouveau, qu'un inconnu eût eu le mal-

heur de publier la sottise qu'on vient de lire sous le nom de M. de Voltaire, comme il aurait été sifflé, bafoué, vilipendé ! Il eût mérité de l'être.

Quelle est donc cette prérogative anglaise dont on fait un article à part dans cet endroit ? *Ils se réveillent le matin avec la même fortune qu'ils avaient la veille.* Et voilà une prérogative ! Pardon : mais, attendu que je me suis levé, pendant soixante-huit ans, (les dernières dix années exceptées) avec la même fortune que j'avais la veille ; attendu que j'ai toujours vu mes voisins en jouissance du même avantage, je n'apperçois rien qui me frappe d'admiration dans la prérogative anglaise. Pour nous prouver que les Anglais sont privilégiés à cet égard, on aurait dû nommer quelque peuple où les voleurs fussent plus abondans que dans leur île, ce qui eût été assez difficile ; ou bien il aurait fallu prouver que leur législation les assujettit à être beaucoup plus attentifs qu'aucune autre nation à fermer portes et fenêtres en se couchant ;

ce qui serait en effet très-sagement ordonné chez eux, où la police de surveillance est trop négligée... Il est fâcheux d'être réduit à répondre par des railleries à un homme tel que M. de Voltaire. Mais aussi n'est-ce pas une chose choquante à lui d'abuser [1] de son crédit auprés du public, pour tromper la multitude de ses lecteurs ? Son assertion, que j'examine ici, renferme deux sens ; fade et fausse adulation pour les Anglais, et satire calomnieuse pour les Français. En cajolant les Anglais, il provoque la haine contre son gouvernement, par le tortillage d'une comparaison odieuse pour la France : méchanceté de lâche, qu'il répète mille fois dans ses ouvrages. Intarissable détracteur de votre patrie, dites-nous autrement que par des paroles vagues,

[1] Un comédien de réputation, jouant la tragédie sur l'un des plus grands théâtres de province, se surprenait souvent lui-même en défaut dans son rôle. Le parterre n'en applaudissait pas moins des pieds et des mains. L'acteur, pendant le brouhaha, disait tout bas : Courage, messieurs, applaudissez ; je suis bien hors de mon rôle. Combien de fois M. de Voltaire en a pu dire autant !

dites-nous d'une manière claire, en quoi et comment la fortune des Anglais était si admirablement protégée, tandis que la fortune des Français était si chancelante et si précaire. Citez l'exemple d'un seul Français à qui l'on ait enlevé, de jour ou de nuit, un écu par ordre du gouvernement, sous quelque forme ou prétexte que ce puisse être. Je me recueille pour donner un sens raisonnable aux paroles de M. de Voltaire; et, après tous mes efforts, je ne trouve rien qui ait l'apparence même de la probabilité. *Être sûr, en se couchant, qu'on se réveillera avec sa fortune de la veille.* On a cette certitude dans tous les pays policés; et c'est le comble du ridicule de la mettre en doute pour aucun des états de l'Europe, comme fait le panégyriste, en la classant exclusivement dans les prérogatives anglaises. M. de Voltaire fut bien coupable envers Dieu et les hommes pendant sa longue vie; et cependant il ne lui arriva jamais de se lever avec moins de fortune qu'il n'en avait en se couchant.

Que vous ne serez pas enlevé des bras de votre femme et de vos enfans au milieu de la nuit, pour être conduit dans un donjon, ou dans un désert.

Jusqu'à présent nous avons vu les philosophes cacher soigneusement leur intérêt personnel sous le voile de l'intérêt public. Ici ils quittent toute contrainte, et se montrent à découvert. En félicitant les Anglais de ce qu'une de leurs prérogatives les préserve d'être arrachés des bras de leurs femmes et de leurs enfans au milieu de la nuit, on accuse ouvertement le gouvernement Français (ancien) de se rendre coupable de ces attentats. Nous dira-t-on que c'est le peuple que l'on plaint quand on parle de désert et de donjon? Jamais le peuple en France ne sut ce que c'était qu'un donjon. Plût à Dieu que les philosophes l'eussent mieux su par expérience! Dans leur accusation, (je les comprends tous dans leur chef, puisqu'ils pensaient tous comme lui) ils n'ont en vue qu'une

demi-douzaine de mauvais sujets, brouillons éternels dont le gouvernement faisait trop rarement justice sans éclat. Qu'a de commun la liberté du peuple avec la juste punition de cinq ou six hommes dangereux, dans le cours de plusieurs années? A-t-on ouï dire quelquefois qu'on eût enlevé un laboureur, un paisible marchand, ou un ouvrier, pour les jeter dans un donjon? Calomniateurs du plus doux gouvernement! osez vous expliquer clairement. Quand on parle de bonne foi, l'on articule des faits positifs. Vous êtes, sans doute, très-exactement informés de tout ce qui est entré dans les donjons, et de tout ce qui en est sorti depuis cinquante ans: nous vous sommons de nommer un honnête citoyen, un seul, un homme sans reproche, dans quelque état que ce soit, qui ait été enlevé des bras de sa femme et de ses enfans. Donnez la liste de ces victimes d'un pouvoir arbitraire; le temps est favorable, vous pouvez parler: montrez, publiez cette liste... Ils s'en garderont bien de la mon-

trer. Quels noms y trouverait-on ? Les noms de quelques grands criminels qu'on n'a pas voulu livrer à la justice ordinaire, pour épargner à d'illustres maisons la honte d'une condamnation infamante ; les noms de quelques agitateurs de la populace dans des temps orageux ; les noms de quelques garnemens que des familles honnêtes ont conjuré le gouvernement de retrancher, sans bruit, de la société, pour prévenir le déshonneur ; les noms, en trop petit nombre, de ces écrivains perturbateurs qui semaient l'esprit de révolte parmi le peuple, ou qui corrompaient les mœurs de la nation par leurs productions licencieuses. C'est en faveur de ces pestes publiques que les libertistes réclament si vivement contre les enlèvemens inattendus ; c'est-à-dire, qu'ils réclament en leur propre faveur. Il n'y a ni liberté, ni sécurité pour le peuple, si l'on ne souffre pas que vingt ou trente illuminés sans religion, sans mœurs, sans honneur, répandent ouvertement le poison de leurs enseigne-

mens, corrompent les cœurs et les esprits, et préparent le soulèvement des peuples.

La prérogative des Anglais de n'être jugés que suivant la loi, *s'étend à tout ce qui aborde en Angleterre. Un étranger, s'il est accusé, peut demander que la moitié des jurés soit composée d'étrangers.*

La prétendue faveur accordée aux étrangers, chez les Anglais, n'a pas plus de réalité que la prérogative même. Il sera donc permis à un Italien, par exemple, accusé d'un délit en Angleterre, de récuser la moitié des jurés nationaux, et de demander qu'on les remplace par un nombre égal d'étrangers : fort bien jusque-là, tant qu'il ne s'agit que de théorie. Mais la chose n'est plus si aisée dans les détails de l'exécution. Ces étrangers, qui seront appelés dans le conseil mi-parti, seront-ils tous Italiens comme l'accusé, ou de toutes les nations ? S'ils sont de tous pays indifféremment, ils ne s'entendront pas entre eux, ils n'entendront

pas l'accusé, ils n'entendront pas les jurés anglais. La ressource des interprètes est déplorable. Il en faudrait autant qu'il y aurait d'étrangers de diverses nations : rien de plus ridicule. D'ailleurs, quelle contrariété dans les principes entre les individus de ce ramassis de tous les pays ? La loi anglaise entend probablement que les étrangers appelés au conseil seront de la même nation que l'accusé. Ce seront donc des Italiens qui serviront d'adjoints aux jurés anglais. Mais si le délit a été commis dans le fond de l'Angleterre, dans une petite ville, dans un village, où les prendra-t-on ces Italiens ? Les fera-t-on venir de Londres ? Il est fort douteux qu'aucun voulût faire un long voyage pour l'honneur d'exercer un instant l'office de juré dans la Grande-Bretagne. Et pendant qu'on cherchera, et qu'on ne trouvera pas des jurés italiens, l'accusé, qui est peut-être innocent, languira dans les fers. Mais supposons qu'on trouve facilement tous les Italiens dont on aura

besoin pour former le juré complet; n'est-il point à craindre que, quand ils seront instruits du sujet de leur convocation, ils ne refusent de se charger de la commission, sous cette raison très-plausible que, n'étant point au fait des jugemens, ils craindraient de commettre une injustice avec la meilleure volonté d'être justes? On aura beau leur dire qu'il ne s'agit pour eux que du *fait*; qu'il y a des juges à part pour le *droit*, chargés d'ajuster la loi au fait. Ils répondront, avec beaucoup de raison, que le fait est tout dans les procès, et principalement dans les procès criminels; qu'il faut une grande sagacité, éclairée par une longue habitude, pour bien saisir les faits, pour les débarrasser des nuages dont ils sont toujours obscurcis en matière criminelle. Ils ajouteront qu'ils ignorent la langue anglaise, qu'ils ne pourront pas s'expliquer avec les jurés anglais; que, pour juger au criminel, il est très-dangereux d'avoir recours aux truchemens. Mais passons encore : supposons qu'à force

de battre la caisse dans les carrefours, on parvienne à compléter le nombre compétent de gens de bonne volonté. On ne le composera sûrement pas de gens instruits. Les légistes d'Italie ne quittent guère leurs affaires pour aller se promener en Angleterre. On sera réduit à prendre ce qu'on pourra trouver d'Italiens battant le pavé : bon aréopage !

M. de Voltaire abuse sans pudeur de la crédulité de ses lecteurs. La prérogative des Anglais, étendue sur les étrangers, est une illusion grossière : elle ne peut être exercée que dans des circonstances infiniment rares, qui ne se rencontrent pas une fois en trois siècles. La vraie prérogative est en France. [1] Des juges perpétuels exercés toute leur vie

[1] Un sage littérateur, qui se cache sous les articles *Variétés* du Journal des Débats, nous annonce (26 thermidor an 10) que l'engouement des Français pour les Anglais paraît diminuer de jour en jour. Rien n'est plus à desirer : l'anglomanie a fait beaucoup de mal en France, et pourrait beaucoup en faire encore. Quand elle n'en

jugent les nationaux et les étrangers. Il n'est pas à craindre que les apparences soient prises pour la réalité par d'anciens magistrats, auxquels une longue expérience a donné un tact infaillible. S'ils se sont trompés quelquefois, malgré ces avantages, que peut-on attendre d'un

---

produirait d'autre que celui d'enorgueillir ces étrangers en nous dépréciant devant eux, ce serait trop pour un bon Français qui sait s'estimer ce qu'il vaut. Voici le fragment d'une lettre, que ce littérateur estimable met sur le compte d'un Français écrivant de Londres : « Je suis « souvent en colère contre la plupart des écrivains du « dernier siècle. Les écrivains du siècle de Louis XIV « ont étendu la gloire de la France ; et, ce qui est digne « de remarque, c'est qu'ils n'ont parlé ni en bien ni en « mal de ses lois, de ses institutions, de son régime in- « térieur. Ils se sont livrés à leur génie, *et, comme tout « était grand dans le temps où ils vivaient*, ils ont donné, « sans y songer, *une grande idée de leur patrie*. Les écri- « vains du dernier siècle au contraire, presque tous philo- « sophes, politiques, ou soi-disant tels, ont donné à l'Eu- « rope une grande idée de leur esprit, et une petite « idée de la France. Je suis désespéré de ne pouvoir « dire ici un mot à l'honneur de notre patrie, sans qu'on « me jette à la tête ou Mably, ou Raynal, ou Voltaire. » (Journal des Débats du 22 messidor an X, Variété du Feuilleton.)

Courage, Molière, voilà la bonne comédie.

tribunal formé au hasard, où il n'y a ni science ni expérience ? Qu'est-ce encore que ce jury dont on fait tant de bruit? J'ignore comment il est composé dans la Grande-Bretagne ; mais voici comme on me l'a fait voir aux États-Unis : Là, le jury est un composé d'une douzaine de tailleurs, de perruquiers, de marchands de farine, de calfats, et autres gens de cette sorte. Pas un homme instruit, ni dans les lois, ni dans aucun genre de littérature. Ils n'exercent qu'une seule année, m'a-t-on dit, leurs fonctions. Qu'arrive-t-il ? Les justiciables sont, en grande partie, de la connaissance familière des jurés ; plusieurs sont leurs camarades, leurs confrères. Sont-ils traduits en justice ? Ils intriguent, ils font intriguer ; ils menacent, ils font menacer. Un pareil jury ne me semble pas être bien indé-

RÉSUMÉ.

Je me résume : disposer à sa volonté de sa personne et de ses biens sans nuire à autrui, c'est la liberté qui convient à la nature de l'homme : elle est simple et d'un usage facile. Par elle les peuples d'Europe, et notamment les Français, ont été heureux de tout le bonheur dont les humains sont susceptibles. Une liberté chargée de priviléges est trop près de la licence ; elle n'est propre qu'à encourager les turbulens.

Le peuple n'a pas le temps de s'instruire, il n'a pas besoin de s'instruire. Le gouvernement et les corps intermédiaires sont instruits ; ils veillent et pensent pour le peuple. Dès que les Français ont été poussés à desirer une plus grande liberté que celle dont ils jouissaient, ils sont tombés dans la plus déplorable servitude. Que seraient-ils devenus si l'égarement eût été plus long ? Ils n'ont commencé à respirer que depuis qu'ils ont été ramenés

la liberté bornée qu'ils avaient eu l'imprudence de mépriser.

La liberté proposée par les philosophes n'est pas proportionnée à l'imperfection de l'espèce humaine : on vante trop le pouvoir de la raison ; le plus faible intérêt est plus fort qu'elle, et tout est intérêt dans la société.

Les philosophes n'ont eu qu'eux seuls en vue quand, au nom du peuple, ils ont demandé la liberté de la presse : c'est pour briller, dominer, troubler et s'enrichir qu'ils veulent imprimer. Ils ne songent pas au peuple.

L'exemple des Anglais ne s'applique pas aux Français, qui ne doivent prendre exemple d'aucun peuple. Il n'est pas vrai que les Anglais jouissent d'une plus grande liberté qu'aucune autre nation. Ils n'ont de plus que l'opinion d'une plus grande liberté ; ils la paient cher : qu'ils la gardent puisqu'elle contribue à leur bonheur.

Les prétendues prérogatives dont M. de Voltaire veut faire honneur à l'Angle-

terre ressemblent à des bulles de savon: elles amusent les enfans qui les ont soufflées. Il résulte que la liberté des Anglais n'est qu'une liberté commune, à laquelle se mêle un peu d'alliage qui la gâte; c'est la licence en certains points.

SUPPLÉMENT

A

L'EXAMEN DE L'ESCLAVAGE,

EN FORME DE REMARQUES.

AVERTISSEMENT.

Les Remarques suivantes sont plutôt un complément qu'un supplément. Il y en a quelques-unes sans lesquelles on n'aurait que des notions imparfaites de l'objet auquel elles se rapportent ; telle est la remarque sur le *marronnage*. J'invite donc les lecteurs qui prendront intérêt à cet ouvrage à ne pas les négliger.

PREMIÈRE REMARQUE SUR LE CHAPITRE Ier.

Histoire de Guillaume Penn.

Je n'ai dit qu'un mot de Guillaume Penn et des quakers. Qu'on me permette d'entrer ici dans quelques détails, afin de justifier le mépris que j'ai montré pour eux. M. de Voltaire en a fait l'histoire. Il jette à pleines mains le ridicule sur les

commencemens de cette extravagante secte, tant qu'il ne s'agit que de Georges Fox, son fondateur, fils d'un pauvre ouvrier anglais. Mais il prend le ton respectueux quand il vient à parler de Guillaume Penn, fils d'un vice-amiral d'Angleterre. Ainsi les quakers ne sont que des fous méprisables sous le pontificat du pauvre Fox; mais ils deviennent des fous respectables sous l'apostolat de l'illustre fils d'un vice-amiral. On voit, bien à ce trait, que M. de Voltaire ne croyait pas à l'égalité parmi les hommes. Reprenons son histoire, que je transcris presque mot à mot.

« Jésus-Christ fut le premier quaker. Sa doctrine se corrompit dès qu'il eut quitté la terre. Quelques quakers cachés conservèrent le feu sacré, attendant les momens propices pour tirer la lumière de dessous le boisseau. Ce ne fut qu'en l'année 1642 qu'arriva cette grande époque; et l'Angleterre fut favorisée de l'avantage de voir naître dans son sein le restaurateur de la vraie doctrine. Georges

Fox, ne sachant ni lire, ni écrire, se crut par là même plus propre à en être l'apôtre. Pour annoncer sa mission, et s'attirer la considération dont tout missionnaire a besoin pour le succès de ses prédications, il se couvrit de cuir de la tête aux pieds, et courut les champs, prêchant de village en village, et criant contre la guerre et le clergé. [1] Fox excita une certaine rumeur parmi le peuple. On avait besoin alors de soldats en Angleterre, que trois ou quatre sectes déchiraient par des factions et des guerres civiles. On le mit en prison. Il fallut paraître devant le juge. Il se présenta avec son bonnet de cuir sur la tête. Cette incivilité lui attira un soufflet de la part d'un sergent, qui lui observa que ce n'était pas ainsi qu'on devait se présenter devant

[1] Il est bien singulier que M. de Voltaire n'ait pas compté, dans le nombre des prérogatives anglaises, celle accordée à tous les foux d'Angleterre d'aller cathéchisant et prêchant par-tout où bon leur semble. Celle-là est remarquable, et méritait de trouver place dans le panégyrique du gouvernement de la Grande-Bretagne.

monsieur le juge. Georges Fox, levant les yeux au ciel, tendit l'autre joue, et demanda un second soufflet pour l'amour de Dieu. Le juge voulut lui faire prêter serment avant que de l'interroger. Fox n'en voulut rien faire, et dit seulement au juge : Mon ami, sache que je ne prends jamais le nom de Dieu en vain. Le juge, mécontent de s'entendre tutoyer, et voulant qu'on jurât, l'envoya aux Petites-Maisons pour être fustigé. Fox, en louant Dieu, fut conduit à l'hôpital des foux, où l'on ne manqua pas d'exécuter religieusement la sentence. Quand on eut fini, au nom du juge, Fox demanda, au nom de Dieu, qu'on le fouettât encore pour le bien de son ame, ce qui lui fut accordé sans difficulté ; et puis il se mit à prêcher ses exécuteurs. On rit d'abord, ensuite on l'écouta, ensuite on se convertit à lui, tant un bonnet et un gilet de cuir ont de pouvoir sur certaines têtes ! Délivré de sa prison, et suivi des nouveaux convertis, Fox recommença ses courses, toujours prêchant, et fouetté de temps en

temps. Un jour il fut mis au pilori, à la recommandation d'un curé anglican. Son zèle ne l'abandonna pas au pilori. Il harangua la populace avec tant de véhémence, qu'il convertit une bonne partie de ses auditeurs, et mit tellement les autres dans ses intérêts, qu'on le tira en tumulte du trou où il était, pour mettre à sa place le curé anglican, qu'on alla enlever de chez lui en vertu de la liberté anglaise. Il n'y eut pas jusqu'aux soldats de Cromwel que Fox n'essayât de convertir, et il parvint à en faire renoncer quelques-uns au métier. Cromwel sentit le danger d'une secte où l'on ne se battait pas. Il voulut dissiper ces nouveaux venus. On en remplissait les prisons; mais ils en sortaient plus affermis dans leur croyance, et suivis des geoliers qu'ils avaient convertis. Les extravagances qui rendaient cette secte méprisable aux yeux d'un petit nombre d'hommes sensés, l'accréditèrent parmi la multitude. Fox se croyait inspiré. Il se mit à trembler, à faire des contorsions, à retenir son ha-

leine, à la pousser avec violence: la prêtresse de Cumes n'eût pas mieux fait. En peu de temps il acquit une grande habitude d'inspiration; ce fut le premier don qu'il communiqua à ses disciples. Ils firent toutes les grimaces de leur maître, ils tremblèrent de toutes leurs forces pour attirer l'inspiration; de là leur nom de *quakers*, qui signifie *trembleurs*. Le peuple s'amusait à les contrefaire. L'on parlait du nez, l'on avait des convulsions, et l'on croyait avoir le Saint-Esprit. Il ne manquait aux quakers que quelques miracles; et ils eurent bientôt appris à en faire. »

Voilà la première partie de l'histoire. La seconde n'est pas transcrite aussi littéralement. L'illustre Guillaume Penn, heureusement disposé par la tournure de son esprit à saisir les grandes vérités, avait recueilli les semences de la nouvelle doctrine. Son père l'avait envoyé à Oxford pour faire ses études; mais il n'eut garde de perdre son temps à étudier Cicéron et Virgile, il aima mieux étudier

les mystères de la quakerie. Il fit les plus rares progrès dans cette science. A quatorze ans il avait déjà formé un grand nombre de petits quakers, et se trouva chef de secte à un âge où les autres sont à peine disciples. De retour chez son père, il montra d'abord tout le fruit qu'il rapportait de ses études : il l'aborda le chapeau sur la tête en lui adressant ce petit compliment familier : Je suis bien aise, l'ami, de te voir en bonne santé. Le vice-amiral ne douta pas que son fils ne fût devenu fou. En effet, il reconnut bientôt qu'il était devenu quaker. Il fit tous ses efforts pour le ramener à la raison ; mais l'esprit de vérité s'était emparé du jeune Penn, et la grace le soutint contre toutes les séductions paternelles. Guillaume ne répondait aux instances de son père qu'en l'exhortant à se faire quaker lui-même. Enfin le père, desirant de le produire à la cour, il le conjura de se présenter devant le roi et le duc d'Yorck le chapeau sous le bras. Guillaume Penn répondit que sa conscience s'y opposait. Le vice-

La règle exigerait que je fisse savoir aux lecteurs ce que devint le patriarche Fox, qui avait accompagné Guillaume en Amérique; mais, l'histoire ne me fournissant aucunes lumières sur la fin de ce grand homme, il ne m'appartient pas de hasarder des conjectures en matière aussi grave.

Voilà ces quakers. Qu'attendre d'une secte qui prit naissance dans le fanatisme et la démence? Heureusement son plus grand délire est calmé. J'ai vécu très-près [illegible] peuplade de quakers pendant mon séjour aux Etats-Unis, et je n'ai que du bien à en dire. Ils ne ressemblent en rien ni à Georges Fox, ni à Guillaume Penn; point de convertisseurs parmi eux. Ce

---

mais, dans l'ensemble, elle surpasse toutes les villes. Quelles rues! quelle ordonnance dans la distribution de ces rues! et ces longues allées d'arbres soigneusement entretenus, formant de spacieuses rues de verdure au milieu des rues de maçonnerie! et ces longs alignemens de superbes maisons ni trop uniformes, ni trop disparates dans leur construction! et cette Delaware, et ce Schuylkil, qui arrose aujourd'hui toute la ville! que tout cela présente un magnifique spectacle!

sont de pacifiques Américains, qui ne songent qu'à leur petit commerce; et l'inspiration vient quand elle peut. Je ne crois pas qu'on en puisse dire autant des quakers répandus dans les grandes villes des Etats-Unis. Dans ces villes ils sont sous les yeux des autres sectes. La rivalité les tient plus réunis en corps et plus attachés aux vieilles pratiques; ils ne veulent pas avoir l'air de tomber dans le relâchement. Au reste, il paraît que leur nombre diminue de jour en jour: on s'en apperçoit dans les assemblées pour les grandes délibérations. Ci-devant les quakers y avaient beaucoup d'influence par leur nombre. Aujourd'hui leur influence n'est pas sensible; au fond il n'en reste guère que le nom: c'est encore trop. Il y a aux Etats-Unis une autre secte, dont l'Allemagne fut le berceau, comme son nom l'indique, c'est la secte des Moraves, ou frères unis. Ces sectaires, dans l'état actuel des choses, ne paraissent pas dangereux: ils sont doux, modestes, soumis; mais ils sont dange-

reux par cela seul qu'ils se distinguent des autres, qu'ils veulent se distinguer; ils sont dangereux, parce qu'ils font classe à part, parce qu'ils affectent d'être meilleurs que les autres. Point de ces hommes parfaits dans un gouvernement sage. Que chacun serve Dieu suivant son cœur; mais point de corporations, point de sectes. [1] Que dire encore de ces *méthodistes* qui se sont introduits chez les Anglo-Américains. J'ai vu à New-Yorck, j'ai vu à Baltimore plusieurs membres de cette caste, monter en plein jour sur des tonneaux, de vrais tonneaux, au milieu des rues, les jours de dimanche, et, de

[1] On ne doit pas inférer de ceci que je donne implicitement l'exclusion aux corps religieux indistinctement. Beaucoup de personnes de très-bon sens estiment qu'il est avantageux dans un grand Etat d'avoir des corps fixes de religieux pour l'éducation de la jeunesse. C'est un soulagement dont les parens ont besoin. Tous ces maîtres ambulans, qu'on établit sous des noms pompeux; toutes ces *maisons d'éducation* qui s'établissent incognito à tous les coins de rues, sont des gouffres d'argent dont les fortunes médiocres ne peuvent pas approcher, et qui ne formeront guère que des musiciens et des batteurs d'entrechats. Le gouvernement ne peut pas tout faire à la fois.

cette indécente tribune, attrouper la populace, et la prêcher avec toutes les convulsions de la frénésie. D'autres prédicans ne donnent que la nuit leurs instructions, pour la commodité des manœuvres et des goujats, répandus pendant le jour dans les chantiers et sur les quais. Le faible gouvernement américain voit ces abus et n'ose parler. Au moment où j'écris, j'ai le malheur d'occuper à Baltimore un logement à peu de distance de l'un de ces prêches nocturnes. Il est difficile de se figurer la moindre partie des excès de la sainte folie auxquels ils se livrent. Le prédicant, toujours choisi parmi les élus qui ont les plus robustes poumons, roule premièrement sur son auditoire ses yeux étincelans du feu du fanatisme; il les lève deux ou trois fois au ciel, étend ses bras en croix, et pousse de profonds soupirs. Il commence enfin à parler; on ne l'entend presque pas d'abord; et, quand il s'abandonne à tout son zèle, on ne l'entend plus. C'est par degré qu'il arrive à ce

haut point de véhémence. Tantôt il s'exprime en sanglots étouffés, comme un homme prêt à expirer; tantôt il reprend ses forces, et s'énonce en longs hurlemens; il sue, il tremble, il est hors de lui-même. Quand l'haleine lui manque totalement, les assistans viennent à son secours en chantant en chœur sur le ton du sermonneur. J'en parle avec humeur, je l'avoue; qui pourrait y tenir? Encore la nuit dernière, j'ai été tourmenté par le vacarme de ces enragés.... J'en suis quitte, le maudit prêche ambulant est porté plus loin.

Ce n'est point sans raison que je viens de m'élever contre ces sectes de quakers, de moraves, de méthodistes, etc. Leur influence s'étend au-delà de leur territoire. Ce sont eux, en Angleterre, qui sont les promoteurs de la liberté des nègres; et nos philantropes français, qui croient marcher sous les enseignes des grands philosophes anglais, n'ont véritablement pour chefs que les plus grands foux d'Angleterre.

IIme REMARQUE SUR LE CHAP. I.

Concernant un texte de l'Esprit des Lois.

JE dois avertir qu'il m'a fallu dégager la proposition de M. Montesquieu des hypothèses qui l'obscurcissent, pour me faire un point d'appui. Si j'avais présenté son texte en entier, la contradiction partielle qu'il renferme, ne m'eût laissé rien à dire pour le combattre, à moins que de me jeter moi-même dans des hypothèses aussi vagues que les exceptions mystérieuses de l'auteur. Voici ce texte dans son intégrité, quatrième alinea du chapitre VII.

« Mais, comme tous les hommes nais-
« sent égaux, il faut dire que l'escla-
« vage est contre la nature, *quoiqu'en*
« *certains pays il soit fondé sur une*
« *raison naturelle. Il faut bien distin-*
« *guer ces pays d'avec ceux où les rai-*
« *sons naturelles le rejettent, comme les*
« *pays d'Europe où il a été si heureu-*
« *sement aboli.*

Davus sum, non œdipus. Quelqu'un qui, n'ayant jamais lu le livre de l'Esprit des Lois, tomberait sur le passage que j'en rapporte, ne pourrait pas hésiter à croire que M. de Montesquieu admet l'esclavage pour toutes les parties de la terre, à l'exception de l'Europe. En effet, il n'indique, il ne nomme que les seuls pays d'Europe comme étant ceux *où les raisons naturelles le rejettent*; pays d'Europe qu'il faut bien distinguer, vous dit l'auteur, des pays ou l'esclavage *est fondé sur une raison naturelle*. Je priai un jour l'un de mes amis aux États-Unis, zélé partisan de M. de Montesquieu, de m'expliquer nettement le sens du texte ci-dessus. Il prit le livre d'un air triomphant; mais, à mesure qu'il s'avança dans ces *certains pays* où des raisons naturelles doivent faire admettre l'esclavage, comme étant fondé sur elles, et dans ces *autres pays*, où d'autres raisons naturelles doivent le faire rejeter, il se prit à rire, et m'avoua que tout cela lui paraissait un peu obscur, à moins, ajouta-

t-il, qu'on entende que M. de Montesquieu admet l'esclavage par-tout ailleurs qu'en Europe. Son texte n'offre pas un autre sens. Il serait assez plaisant que je me fusse bien appliqué à combattre l'opinion de M. de Montesquieu, tandis que j'aurais peut-être dû le citer comme autorité de la mienne.

IIIme REMARQUE SUR LE Ier CHAP.

Critique de la définition que l'Encyclopédie donne de l'égalité.

L'ENCYCLOPÉDIE, à l'article *égalité*, la définit par cette phrase : « C'est celle « qui est entre les hommes par la consti« tution de leur nature seulement. Cette « égalité est le *fondement* de la liberté. »

Ces deux lignes ne portent aucun sens à l'esprit ; pas même à l'esprit de l'auteur. A l'alinea qui suit il cherche à expliquer sa pensée en ajoutant : « L'égalité « naturelle ou morale est donc fondée « sur la constitution de la nature hu« maine, commune à tous les hommes

« qui naissent, croissent, subsistent et « meurent de la même manière. »

Je commence à entrevoir ce que l'encyclopédiste entend par cette *constitution de la nature humaine* commune à *tous les hommes*, c'est-à-dire, commune *à toute la nature humaine*. Que cela est profondément pensé et clairement expliqué! Les hommes sont égaux et par conséquent libres, attendu qu'ils viennent tous au monde en pleurant; attendu qu'ils croissent tous en mangeant; attendu qu'ils subsistent en se nourrissant; attendu qu'aucun d'eux n'est exempt de la mort. Mais, sur ce pied-là, il me semble que la constitution de la nature humaine n'aurait aucun avantage sur la constitution de la nature des araignées, qui naissent aussi, croissent et meurent très-également. Rien en tout cela que de mécanique; rien que d'animal; et cependant l'auteur avertit que c'est d'une égalité *morale*, (ou spirituelle) qu'il parle, ou, si vous l'aimez mieux, d'une égalité *naturelle*; ce qui est pourtant très-différent.

La nature de l'homme est plus noble que ce qu'il plaît à l'encyclopédiste de nous en dire dans son épouvantable galimathias. C'est à l'ame, c'est à la faculté de penser que je reconnais l'homme. Cet être qui naît, croît et meurt, ce n'est pas l'homme précisément. Combien est préférable à une doctrine entortillée et dénuée de bon sens, la simple doctrine de mon cathéchisme ! Elle m'apprend qu'Adam fut notre père commun ; que nous sommes par conséquent tous parens, quoiqu'à des degrés éloignés ; que nous nous devons des égards malgré les grandes différences que le laps de temps a introduites entre les arrières-petits-cousins. Voilà qui est clair et conséquent. C'est bien dommage que les philosophes aient juré sur l'autel de l'extravagance de ne rien emprunter de la croyance commune. Elle leur offrait, en faveur de l'égalité, des argumens beaucoup plus raisonnables que tout ce qu'ils vont chercher dans une métaphysique inintelligible pour eux et pour leurs lecteurs.

Si l'égalité de l'encyclopédie n'est qu'une égalité toute matérielle, commune à la brute comme à l'homme, en tant qu'animal, il est ridicule de la proposer comme le fondement de la liberté, à moins qu'on ne veuille dire que nous devons être libres, nous hommes, à la manière des cerfs et des mouches.

IVme REMARQUE SUR LE CHAP. Ier.

M. de Voltaire.

J'AI beaucoup cité M. de Voltaire; mais on ne prendra pas le change sur l'esprit qui m'a dirigé. Je ne l'ai cité que comme un écrivain célèbre; et, si je m'appuie sur son autorité en certains points, ce n'est que pour suppléer à celle qui me manque. Au-delà, M. de Voltaire n'est à mes yeux qu'un brillant météore portant dans ses flancs les germes de tous les poisons, et répandant au loin, avec ses rayons, la corruption et la peste. Homme rare, né pour l'honneur de la France, et qui n'aurait jamais dû naître pour son repos.

Vme REMARQUE SUR LE CHAP. Ier.

Des citations et des exemples employés dans l'Esprit des Lois.

J'AI dit, ou du moins j'ai bien donné à entendre que M. de Montesquieu tirait des antipodes ses exemples de mœurs, de lois, d'usages. J'ai dit ou dû dire qu'il se livrait à des plaisanteries indignes d'un ouvrage sérieux. J'ajoute que tous les exemples qu'il tire, à chaque page de son livre, des pays lointains, sont empruntés de hordes sauvages, ou de peuplades stupides qui sont sans idées, sans religion, sans morale, sans mœurs : peuples connus seulement des facteurs portugais, hollandais, ou anglais. J'ajoute que ses citations sont souvent fausses, et qu'au lieu de trouver dans les livres auxquels il renvoie, les faits qu'il y suppose, on y trouve fréquemment les faits contraires. Ces inculpations sont fortes. On comprend bien que je n'aurais garde de les hasarder sans un bon garant. Elles

sont toutes de M. de Voltaire qui n'a jamais été repris pour les avoir faites. Je vais transcrire quelques fragmens de sa critique. Elle se trouve dans le commentaire sur l'Esprit des Lois. A l'art. XXV, M. de Voltaire s'écrie avec beaucoup de raison : « Est-il possible qu'un homme « sérieux daigne parler si souvent des « lois de *Bantam*, de *Macassar*, de « *Borneo*, *d'Achem* ? Est-il possible « qu'il répète tant de contes de voya- « geurs, ou plutôt d'hommes errans qui « ont débité tant de fables ? »

Article XXX. « Cette plaisanterie serait « bonne à la Comédie Italienne, (où tout « est bon dans la bouche d'Arlequin) ».

Article XXXIII. « L'Esprit des Lois est « plein de ces contes qui n'ont assurément « aucun rapport aux lois. » (Et M. de Montesquieu a intitulé son livre *Esprit des Lois.*)

Article XXXIV. « Encore une fois, j'au- « rais souhaité que l'auteur n'eût point été « chercher des incertitudes à six mille « lieues, (à la Chine) et qu'il eût parlé des « vertus qui nous regardent. »

Article XXXV. « Il passe de la Chine à la « Grèce, pour les calomnier l'une et l'autre. « Plutarque, qu'il cite, dit tout le contraire « de ce qu'il lui fait dire. »

« Je tombe par hasard, (c'est M. de Vol- « taire qui parle) je tombe sur cette mé- « prise plus choquante encore que les « autres, au sujet de Christophe Colomb. « Lorsque ce navigateur fit ses propo- « sitions à la cour de France, François « Premier n'était pas né ; » et néanmoins M. de Montesquieu décide que le conseil de François Premier *fit par imprudence une chose bien sage* en rejetant les propositions de Christophe Colomb, qui s'offrait pour la découverte du Nouveau Monde.

Cette méprise, à l'égard de François Premier, est de la force de celle que le même écrivain a commise à l'égard de Louis XIII. Il assure que ce monarque avait la plus grande répugnance à permettre la traite des esclaves ; mais qu'il céda enfin aux instances qu'on lui faisait, par la considération qu'il n'y avait que

ce moyen de gagner les nègres au christianisme. M. de Voltaire remarque très-justement que Louis XIII était mort depuis long-temps, lorsqu'on donna en France la première permission pour la traite des nègres. L'autorité d'un homme à grand nom est bien dangereuse quand il tombe dans l'erreur. Ses erreurs et ses vérités sont recueillies avec le même respect, sans aucun examen. Qui pourrait croire qu'un des collaborateurs de l'Encyclopédie a copié littéralement la méprise de M. de Montesquieu au sujet de Louis XIII?

Dans un autre endroit, (Dictionnaire Philosophique, au mot Esprit des Lois) M. de Voltaire, après avoir dit que «dans «le livre de Montesquieu, l'esprit égare «et la lettre n'apprend rien,» fait une longue liste qui a pour titre: *Des fausses citations dans l'Esprit des Lois; des conséquences fausses que l'auteur en tire, et de plusieurs erreurs qu'il est bon de découvrir.*

VIme REMARQUE SUR LE CHAP. Ier.

De la vénération qu'on porte aux Grecs.

INCEDO per ignes ; je le sens, et je n'oserai pas moins dire qu'une excessive admiration pour les Grecs prend sa source dans un préjugé de collége.

Avant que d'aller plus loin, il faut me justifier d'avance, afin que, si mon livre paraissait digne de critique à quelque bon esprit, on ne m'imputât point des torts que je n'ai pas en effet ; ce serait bien assez de relever ceux que j'ai véritablement. Je déclare donc que ce sont moins mes jugemens que je propose, que mes sentimens ; et le titre que je donne à mes idées m'absout de tout soupçon d'amour-propre : c'est une note que je fais, et non une dissertation.

Remontons par la pensée aux premières années de la jeunesse ; rappelons-nous le bon temps du collége : le préjugé nous attendait à la porte. A peine étions-

nous mêlés parmi des condisciples, qu[i] nous n'entendions plus parler que de[s] Grecs et des Latins par ceux de nos an[-] ciens qui étaient plus avancés dans le[s] classes. Si ce n'était pas en grec qu'o[n] nous entretenait des Grecs, c'était [en] français; et le préjugé entend toutes [les] langues. Nous savions Homère par c[œur] dans la traduction de madame Daci[er]. Il y avait parmi nous le parti d'Agame[m]non, le parti pour les Troyens; nous r[é]pétions dans une cour ou dans un jard[in] les combats donnés sur les bords du Xante ou du Simoïs. Entrions-nous dans la classe, les leçons d'admiration que nous avions reçues pendant nos heures de récréation nous étaient confirmées par le régent. *Nocturnâ versate manu, versate diurnâ*, était le texte fécond en commentaires. On nous mettait entre les mains tous les apophtegmes, tous les recueils des dits et faits notables des Athéniens et des Spartiates. On nous racontait ce qu'avait fait Démosthène pour devenir un orateur; et il fallait bien qu'il fût devenu

grand orateur, puisqu'il avait mis de petits cailloux dans sa bouche, et qu'il avait déclamé devant la mer agitée par la tempête.

Combien de jeunes têtes auraient-elles pu résister au préjugé qui les assiégeait ainsi de toutes parts, et s'insinuait en elles sous toutes les formes? Quel écolier d'une certaine trempe n'éprouvait pas les effets de cet innocent enthousiasme? Tel qui avait l'esprit tourné à la poésie, n'aurait pas voulu s'abaisser à faire des vers français: j'en ai connu un à qui il en coûtait des efforts pour parler à sa mère une autre langue que celle de Cicéron. Jamais ces premières impressions ne s'effacent. Le burin du préjugé a tracé ses figures sur la jeune écorce: elles ne feront que croître à mesure que l'arbre grandira.

Combien de gens ont étudié les Grecs, leurs mœurs, leur gouvernement, autant qu'on le peut à travers les fables dont leurs poètes, par leurs aimables fictions, ont obscurci les faits historiques! *Un* sur

cent mille, et cet *un* est-il bien exempt des préjugés de son régent? Cependant tous les cafés, toutes les boutiques, et quelquefois les antichambres retentissent de l'éloge des Grecs, *concumbunt graecè.* Et où tout ce monde a-t-il donc pris tant de savoir? Dans l'histoire ancienne, livre assurément très-estimable, mais qui vaudrait mieux si l'on en retranchait le merveilleux, qui le dépare et pervertit le jugement. Dans le Voyage du jeune Anacharsis. Mais ce charmant ouvrage a été fait exprès pour célébrer les Grecs; et il faut avouer que le panégyriste a répandu tant de graces sur ses héros, tant de charmes sur leurs actions, avec un peu d'afféterie pourtant, qu'il les a rendus très-intéressans: mais ce n'est pas dans un roman, quel qu'il puisse être, qu'on doit espérer de trouver la vérité. Plutarque n'est pas un guide plus sûr. Son extrême partialité en faveur de la Grèce, sa patrie, est connue. Il écrivait loin des lieux dont il parlait, loin des choses, et plus loin encore des

hommes sur lesquels il n'avait que des traditions exagérées par la jactance grecque : de plus, Plutarque écrivait à la hâte, en se dérobant aux grandes occupations dont il était accablé à Rome, et il s'est trompé souvent. [1]

Voilà déjà quelques raisons, ce me semble, d'être circonspect dans l'admiration qu'on accorde aux Grecs avec trop de légéreté. Valent-ils mieux en effet que les modernes ? Je ne le crois pas. On sait bien qu'il y a un grand nombre de voix *pour remettre sur le bureau* les pièces de l'ancien procès. En attendant que les savans s'occupent de cette révision, je me couvrirai de l'égide d'un homme qui avait le droit de parler.

« L'histoire des Lacédémoniens ne « commence à être *un peu* connue que « vers le temps de la guerre de Xerxès ; « et l'on ne voit alors qu'un peuple intré- « pide, à la vérité, mais féroce et tyran-

[1] *Voyez* la préface de la vie de Cicéron, traduite de l'anglais de M. Midlleton, par l'abbé Prévost. On y apprend à apprécier Plutarque.

« nique. Il est bien vraisemblable qu'il « en est des beaux siècles de Lacédémone « comme des temps de la primitive église, « et de celui où tous les capucins mou- « raient en odeur de sainteté, de l'âge « d'or, etc. » (M. de Voltaire, tome de Polit. et de Législ. page 369, en note, édit. in-8° de Beaumarchais.)

En mettant à part la dose d'absinthe philosophique dont l'auteur assaisonne son jugement, il me paraît très-raisonnable. A la page 374, il dit des Athéniens : « Peuple plus vain, plus insolent, « plus léger que lui; (Alcibiade) peuple « sottement jaloux, superstitieux, vo- « lage; passant chaque jour de la témé- « rité à la consternation, digne enfin de « l'opprobre dans lequel il croupit depuis « tant de siècles, *sur les débris de la « gloire de quelques grands hommes et « de quelques artistes industrieux*. Plu- « tarque et Montesquieu ne m'en impo- « sent point. »

Que l'on dise des Grecs qu'ils ont l'inestimable mérite de l'invention de quel-

ques arts, ou de leur amélioration, on leur rendra justice; qu'on dise que leurs ébauches ont marqué ce qu'il y avait à faire, on dira encore vrai : mais comparer leurs ouvrages en plusieurs genres, l'épopée, l'architecture et la sculpture exceptées, aux chefs-d'œuvres modernes, je crois que c'est une manie. Les Grecs n'ont pas assez long-temps subsisté dans l'état de splendeur, ils n'ont pas eu assez de pièces de comparaison pour parvenir à une perfection générale. Remarquons encore qu'ils étaient en trop petit nombre, pour qu'on puisse raisonnablement penser que la nature leur eût prodigué, comme d'un seul jet, tous les trésors de l'esprit; qu'elle répartit, avec mesure et par intervalle, aux plus grandes populations. Il y a peut-être autant d'artistes dans une seule rue de Paris, qu'il y en avait dans toute la ville d'Athènes. Quelque favorable à l'esprit qu'on suppose, en général, le beau ciel de la Grèce, on n'osera pas dire que les Espagnols, les Italiens, les Français naissent dans l'ath-

mosphère de la Béotie. Les Anglais et les Allemands, qui respirent un air plus grossier, en sont-ils moins des peuples spirituels ? Les Grecs étaient seuls sur la terre; ils traitaient, et ils avaient raison de traiter tous les autres peuples de barbares : mais aussi ils ne voyaient qu'eux, ils n'admiraient et ne pouvaient admirer qu'eux. Dans cette situation, le grand stimulant de l'émulation leur manquait. Ils devaient donc admirer chez eux bien des choses médiocres, qu'ils auraient dédaignées, s'ils avaient eu le bonheur d'être exposés à la comparaison d'un peuple émule, qui leur eût montré de plus beaux modèles. Un des auteurs qui ont écrit assez récemment les vies des illustres Français a dit, à l'occasion des belles actions de ses héros, que, si les Grecs avaient eu de pareils hommes parmi eux, ils n'auraient pas manqué de leur décerner les honneurs de l'apothéose; mais que, chez nous, les exemples d'héroïsme étaient si communs, qu'on n'y faisait pas attention. Mot plein de vérité,

mot qu'on répète en toute circonstance depuis trois cents ans, et le préjugé ramène toujours à l'admiration des Grecs. Qu'était-ce en effet qu'un Thésée ? Un ravisseur, un infâme, qu'un de nos chevaliers eût puni de sa lâcheté envers Ariadne. Qu'était-ce qu'un Jason, je ne dis pas devant un Christophe Colomb, mais devant le moindre de nos matelots ? Qu'est-ce que cette retraite des dix mille, convertie en roman, devant une marche de Turenne ? Qu'est-ce que les faits de tous leurs mariniers, devant une course de Duguay-Trouin ? Et toi, puissant génie de la scène française, Corneille ! quel nom les Grecs pourraient-ils placer à côté de ton grand nom ? Racine, Bossuet, Boileau, Bourdaloue, Molière, La Fontaine, et toi encore sublime chantre des grandeurs de Dieu et des nobles actions des hommes, troupe glorieuse, éternel honneur de la France ! quel siècle fut jamais comparable au siècle qui vous vit naître !

PREMIÈRE REMARQUE SUR LE CHAP. II.

Des causes de l'attachement des maîtres pour leurs esclaves.

J'AI dit que la pitié ayant donné naissance à l'esclavage, il était contradictoire que ce sentiment de bienfaisance en eût fait un état de souffrance et de douleur. Sur quoi l'on peut objecter que mon raisonnement n'a de force que par rapport à la première génération des esclaves, bornée au vainqueur et sauveur d'un côté, au vaincu et sauvé de l'autre. Soit, dira-t-on, qu'entre ce premier maître et ce premier esclave, il se forme un lien de bienveillance et de reconnaissance : que deviendra ce lien à la seconde génération ? Ce qu'il deviendra ? Il se fortifiera. L'enfant du maître a joué avec l'enfant de l'esclave : cette liaison ne se rompt plus. Écoutons à ce sujet ce que Tacite nous apprend des mœurs des Germains, qui sont à cet égard les mœurs de l'univers entier. *Dominum ac servum*

nullis educationis deliciis dignoscas. Inter eadem pecora, in eâdem humo degunt, donec aetas separet, virtus agnoscat. Sans doute il vient le temps où le fils du maître se reconnaît et prend sa place; mais les jeux de l'enfance ont fait leur impression, et celui qui commande aujourd'hui reconnaît dans celui qui obéit, le compagnon des joies et des plaisirs de ses jeunes années. Ce que Tacite n'avait fait qu'entrevoir, je l'ai vu de mes yeux et de mon jugement pendant un grand nombre d'années. Oh, que l'enfance est aimable ! Il n'y avait pas un maître dans nos colonies françaises qui ne se réjouît en voyant courir et sauter autour de sa maison, et jusque dans sa chambre, les négrillons de son atelier; pas un, excepté des hommes au cœur de fer, qui ne caressât ces petites machines chantantes et dansantes; pas un qui, aux heures du repas, ne leur distribuât une portion de ce qu'on servait sur sa table. Et le petit garçon, et la petite fille du maître avaient, chacun à

part, leurs favoris avec lesquels ils partageaient les bonbons, auxquels ils donnaient de petites nippes et mille bagatelles. On ne savait pas ces choses-là en Europe; mais elles se faisaient en Amérique. En ce moment même où j'écris ceci à Baltimore au coin d'un petit feu, sur une table de sapin sans tapis, je suis entouré de quatre enfans d'une pauvre veuve, ma ménagère, et de deux négrillons que j'ai sauvés de Saint-Domingue. Il faut voir ces six enfans jouer ensemble. Ils ne peuvent se passer les uns des autres. Ils n'ont rien à se donner, car je suis pauvre; mais encore ils se donnent leurs riens. La ménagère et moi nous chérissons également les petits nègres orphelins. Il fut question, dans une circonstance de détresse, de laisser ces enfans aux États-Unis. A cette nouvelle la bonne ménagère fondit en larmes, et me conjura en sanglotant, de ne pas la séparer des deux négrillons ses élèves. Il y a plusieurs exemples, dans les familles françaises réfugiées aux États-Unis, de cet at-

tachement des maîtres pour leurs esclaves. Encore dernièrement une dame de Saint-Domingue, pressée par le besoin, avait vendu une négresse sa servante, avec laquelle elle avait été élevée. Elle était en chemin pour la livrer à l'acheteur. Tout à coup elle jette un regard égaré sur sa négresse qui pleurait. Elle s'arrête, saisit sa négresse, l'entraîne, et retourne pricipitamment chez elle. En rentrant, elle se jette au cou de sa servante et s'évanouit dans ses bras.

Il semble au moins que l'affection d'un maître doit être à peu près nulle à l'égard de l'esclave acheté. Ce n'est pas la pitié qui le donne au maître; elle ne dit donc rien en sa faveur devant lui. Ce n'est pas non plus l'*accoutumance* qui peut lui attirer sa bienveillance, puisqu'il est nouveau venu. Quel sera donc le motif de la protection dont il a besoin? L'intérêt. Le bon sens inspire qu'on n'achète pas à grand prix un esclave pour le laisser périr. On l'achète pour l'employer utilement à son service; et pour s'en

servir utilement, la raison prescrit de le soigner et de le ménager. C'est un devoir auquel les colons n'avaient garde de manquer. Intérêt du maître, conservation du nègre, ces deux points se touchent; il faut être insensé comme un négrophile, pour ne pas voir cette liaison nécessaire. L'esclave acheté n'est même point sans droit à l'affection de son maître dès l'instant de l'acquisition. Son titre est dans le choix que ce maître a fait de lui. Par ce choix il a transporté quelque chose de lui-même dans l'esclave choisi; il y a mis son goût et son discernement. Par amour-propre il est disposé à aimer son choix; c'est s'aimer lui-même. Nous n'achetons point un bijou sans nous y affectionner. L'affection est plus marquée si l'objet acheté est capable de sentiment. Ainsi, nous caressons un chien, un cheval que nous venons d'acquérir; nous l'admirons, nous l'aimons; nous voulons qu'on l'admire et qu'on l'aime. Ce sentiment est inné en nous; il est de tous les temps, de tous les lieux et

de tous les hommes : tous les maîtres l'ont éprouvé pour leurs esclaves. Dans nos colonies, l'habitant qui venait de faire un achat de nègres, les emmenait comme en triomphe ; et, tout fier de l'excellence de son choix, il ne parlait pendant des mois entiers que de ses nègres nouveaux ; et quiconque abordait chez lui était obligé, bon gré, mal gré, d'admirer les nègres nouveaux. Un colon, ainsi disposé en faveur de ses nègres, peut-il être soupçonné de se faire un jeu de les excéder par de mauvais traitemens ?

IIme REMARQUE SUR LE CHAP. II.

Erreur de M. de Montesquieu.

M. de Montesquieu, à la fin de son deuxième chapitre du livre XV, dit que l'esclave est nul dans la société ; qu'aucune loi civile par conséquent ne peut le concerner. Il n'y a point d'exactitude dans ces assertions ; et, à force de raisonner rigoureusement d'après un prin-

cipe vrai, l'auteur en tire une fausse conséquence. Il est vrai que les Romains avaient déclaré les esclaves hors de la cité, mais non pas hors de la société : ils n'étaient pas citoyens, qualité idéale, qui ne se manifeste que par l'exercice de certains droits; mais ils étaient hommes, qualité de fait subsistant par elle-même, indépendamment de toute convention politique. En cette qualité d'hommes, ils étaient compris dans la société à leur rang d'esclaves. Dès-lors il n'est point exact de dire, avec l'Esprit des Lois, qu'aucune loi civile ne concernait les esclaves; qu'il n'y avait d'autre loi pour eux que la volonté des maîtres. Voilà la conséquence fausse et dangereuse, par les impressions défavorables qu'elle peut faire au préjudice des maîtres. Comment M. de Montesquieu a-t-il pu la laisser échapper? lui qui a cité les lois d'Athènes qui *protégeaient* les esclaves! Il y avait donc des lois en leur faveur; il est donc faux qu'aucune loi civile ne les concernât; ils étaient donc dans la société par

la *protection* des lois. Dans nos colonies françaises, les esclaves dépendaient bien de la volonté des maîtres ; mais la loi du code noir veillait à ce que la volonté des maîtres fût raisonnable. C'est toujours ainsi qu'il faut entendre cette volonté absolue des maîtres sur les esclaves, dont les philosophes abusent pour en inférer méchanceté dans les premiers, misère et souffrance dans les seconds. Quand on dit *volonté*, en parlant des hommes, on n'entend pas une volonté de tigre, mais une volonté juste, raisonnable, digne en effet d'un homme. La loi romaine, en statuant que le maître avait une volonté absolue sur l'esclave, a entendu désigner une volonté d'équité qu'elle put approuver.

IIIme REMARQUE SUR LE CHAP. II.

Continuation du même sujet que sous la remarque précédente, et néanmoins sous un autre rapport.

Tel fut, tel est l'esclavage sur toute

la terre, où les législateurs n'ont pas fait leurs lois dans des accès de frénésie.

Tout ce qu'on a écrit de contraire à ces notions de la droite raison sera toujours démenti par les faits quand on voudra prendre la peine d'en faire la recherche. Ce qu'on cite des Grecs et des Romains, tantôt dans un sens et tantôt dans un sens contraire, sans aucune attention à ce qu'on vient de dire, et à ce qu'on va dire, sans discernement, sans jugement, n'est qu'un vain étalage d'érudition. L'Esprit des Lois explique très-bien les mœurs des Romains à l'égard de leurs esclaves; *ils vivaient, mangeaient, travaillaient avec eux.* Voilà l'usage commun, l'usage général; tout le reste n'était que des exceptions. Il ne fallait pas en parler, ou n'en parler qu'à titre d'exceptions. Ces mœurs durèrent à Rome autant que la république. Ce ne fut que sous Auguste qu'on rendit le Sénatus-Consulte syllanien. Cette loi était affreuse; mais plus elle paraît violente, moins on doit se permettre d'en tirer des conséquences

générales. Il restait des levains de la guerre de Spartacus. Dans l'anarchie que les troubles civils avaient occasionnée en Italie, les insurrections parmi les esclaves étaient fréquentes; les maîtres n'étaient pas en sûreté dans leurs maisons, les attentats contr'eux étaient communs; les traces du sang répandu pendant le cours des proscriptions, n'étaient pas encore effacées à Rome, et c'était par la main des affranchis et des esclaves que les triumvirs et leurs satellites avaient fait couler le sang des citoyens. La défiance était générale : voilà dans quelle circonstance le Sénatus-Consulte syllanien fut rendu; il était nécessaire à la sûreté publique : sa rigueur même en est la preuve. Toute loi pénale extraordinaire, je veux dire qui n'est pas comprise dans le code criminel d'une nation, mais qui est promulguée subitement et comme à part, est l'infaillible indice d'une crise momentanée. Il n'est point juste de la citer en preuve d'une jurisprudence constante : elle passe avec les dangers.

Lorsque le calme fut rétabli à Rome, le Sénatus-Consulte fut oublié, ou, si l'on s'en ressouvint, ce ne fut plus que comme d'un monument des malheurs dont on était affranchi désormais.

IVme REMARQUE SUR LE CHAP. II.

*De l'*Engagement, *espèce de servitude chez les Anglo-Américains.*

J'AI fait mention d'une espèce de servitude usitée chez les Anglo-Américains des États-Unis sous le nom d'*engagement*, avec promesse d'expliquer en quoi elle consiste. L'engagement est l'aliénation que fait de sa personne et de son travail un homme ou une femme libre, au profit d'un tiers pour un temps limité, à des conditions stipulées devant le magistrat. Il y a de ces engagemens qui se contractent en Europe, et s'exécutent aux États-Unis. Par exemple, un pauvre Irlandais, ou un pauvre Allemand, n'ayant pas de quoi payer son passage pour le continent de l'Amérique, s'oblige envers

le capitaine d'un vaisseau, à le servir lui ou son cessionnaire, pendant un certain nombre d'années. Arrivé aux États-Unis, le capitaine transporte l'engagement du passager au premier venu qui lui paie le prix du passage. On voit arriver par vingtaine de ces sortes d'engagés, hommes, femmes, enfans, qui sont exposés dans les marchés au plus offrant. Cet usage avait été adopté dans nos ports de mer. Mais, la délicatesse française ayant attaché du mépris à ce moyen de passer les mers pour aller tenter fortune dans les îles, on n'avait pas tardé à s'en dégoûter. Les Anglo-Américains engagent encore tout homme qui vient s'offrir pour travailler. Les parens engagent leurs enfans chez un maître pour cinq, sept ou neuf ans. Et qu'on ne se persuade pas que ce n'est là qu'un état de domesticité qui ne ressemble pas à la servitude. L'engagé est aussi rigoureusement assujetti que le dernier esclave. Le maître peut le faire arrêter, emprisonner et battre à la geole, où il y a des exécuteurs exprès comme

avait une trop vive conscience de la dignité de son être, pour le ravaler jusqu'à l'esclavage proprement dit; tandis que l'autre, accoutumé à la bassesse, ne croit pas changer d'état en passant de l'esclavage général de son gouvernement, à l'esclavage privé d'un particulier. J'ai honte d'avoir placé le nom de Rome à côté de celui d'Achem.

VIme REMARQUE SUR LE CHAP. II.

La Démocratie est, de tous les Gouvernemens, celui qui est le moins conforme à la nature de l'espèce humaine.

Il est donc de nécessité de mettre, autant qu'il est possible, chacun des associés à la place pour laquelle il a reçu plus de talens : de là la gradation des distinctions et des rangs.

De cette idée, développée sous un autre point de vue très-voisin de celui-ci, se déduirait peut-être la preuve que la république, et sur-tout la démocratie,

est, de tous les gouvernemens, le moins approprié à la nature de l'espèce humaine; que le gouvernement monarchique, ou celui qui en approche le plus, lui convient *essentiellement* mieux. En effet, il est supposé que la société, au moment de sa formation, veut et choisit, pour mettre à sa tête, celui de ses membres qu'elle estime le plus capable, le *meilleur*. Or, le meilleur ne se rencontre pas dans plusieurs à égale mesure : exclusion déjà de la pluralité des chefs. Que si vous cherchez à composer un meilleur du *bien* qui se trouvera partiellement dans plusieurs sujets, et qu'ainsi vous admettiez une pluralité, pour représenter un seul excellent ou meilleur, vous causez des chocs, qui auront bientôt dérangé votre machine. Plusieurs hommes médiocres, dans lesquels vous ne voudrez prendre, pour en faire usage, que la bonne qualité dont chacun d'eux est doué, ne composeront jamais un tout supportable; car ils ne se conduiront pas, chacun en particulier, par la seule bonne qualité

qui les a fait choisir, mais ils mettront en action toutes leurs qualités, les mauvaises comme les bonnes; et dès-lors plus d'harmonie parmi les chefs. Ils ne vaudront rien pris en particulier, puisqu'ils sont médiocres; ils vaudront encore moins pris ensemble, puisqu'ils ne seront propres, par la diversité de leurs vues, qu'à embarrasser la marche politique du gouvernement. Rien de pareil à craindre dans le régime d'un seul. Choisi originairement comme le meilleur, et sachant qu'il est seul responsable des biens et des maux que son peuple éprouvera, il emploie toutes ses facultés à le rendre heureux. S'il arrive qu'il dégénère lui-même, si ses descendans dégénèrent, les lois fondamentales, qui auront eu le temps d'acquérir de l'autorité pendant quelques années d'un sage gouvernement, les usages, les mœurs, la honte, l'honneur, tiendront lieu des qualités personnelles qui manqueront au chef; et la chose publique se soutiendra, jusqu'à ce qu'il s'élève un digne successeur qui ré-

tablisse l'énergie et la gloire du gouvernement.

VIIme REMARQUE SUR LE CHAP. II.

Où l'on relève une réticence de mauvaise foi de la part des Philantropes.

LES philantropes, en s'abandonnant à leur haine contre la servitude, se rabattent toujours sur l'esclavage des nègres dans nos colonies. On dirait qu'ils ont conspiré contre la prospérité de leur patrie. Quelle honte de faire un commerce d'hommes ! Quelle honte de les réduire à la condition des bêtes de somme, pour procurer du sucre et du café aux voluptueux du siècle ! J'ai répondu aux reproches. Je ne veux relever ici qu'une réticence impardonnable de nos sévères moralistes. Ils jettent les hauts cris pour quelques cargaisons de nègres, que les nègres eux-mêmes nous vendent librement sur leurs côtes ; et ils se taisent sur le trafic immense que le même peuple

nait dans l'ennui du repos, et parce qu'elle contraignait leur penchant pour le pillage. Pendant le peu de temps qu'ils étaient renfermés dans leurs maisons, ils étaient toujours sous les armes; moins pourtant en vertu de cette ardeur belliqueuse dont ils étaient remplis, comme le fait entendre Tacite, ce qui n'est pas vraisemblable, que par la crainte des surprises de l'ennemi, contre lesquelles l'expérience leur avait appris à se tenir en garde. *Nihil autem neque publicæ, neque privatæ rei agunt nisi armati.* [1] Ces peuples belliqueux, parce qu'ils étaient toujours belligérans, faisaient des prisonniers qui devenaient autant d'esclaves, à l'exception de ceux que les druides sacrifiaient à leurs dieux. L'esclavage, par conséquent, était une chose ordinaire et commune parmi eux: les yeux et la pensée y étaient accoutumés. De là il est aisé de comprendre comment un Gaulois pouvait facilement en supporter la misère,

[1] Ne serait-ce point de là que nous venait en France l'usage de nous présenter par-tout en épée?

lorsqu'il avait été vaincu. Il ne s'irritait pas de la servitude même, mais de la honte d'avoir succombé ; il ne s'effrayait pas de la peine du travail à laquelle elle le soumettait ; il n'était touché que de l'humiliation qu'elle lui imposait de renoncer aux armes, aux combats, et surtout au pillage. Non seulement les Germains devaient voir la servitude d'un tout autre œil que nous, mais encore ils se faisaient un point d'honneur d'être fidèles à la servitude... Quel mot échappe de ma plume ! Qu'est-ce qu'il y a de commun entre l'esclavage et l'honneur ? Je l'avoue, jamais je n'eusse osé prononcer ce grand mot d'honneur en parlant des esclaves, si je n'avais eu Tacite pour mon garant. Cet historien nous apprend que les Germains étaient possédés de la passion du jeu, au point qu'ils se jouaient eux-mêmes, quand toute autre mise leur manquait. Le perdant se livrait sans résistance à la servitude, se laissait garrotter et vendre sans murmurer, pour ne pas manquer à l'honneur de sa parole.

Aleam (quod mirêre) sobrii inter seria exercent tantâ lucrandi, perdendive temeritate, ut cùm omnia deficiunt, extremo ac novissimo jactu de libertate et de corpore contendant. Victus voluntariam servitutem adit. Quamvis junior, quamvis fortior alligari se ac vænire patitur. Ea est in re pravâ pervicacia, ipsi FIDEM *vocant. De moribus German.* 24.

Ce scrupule des anciens Germains à remplir leurs engagemens, même en des points dignes de blâme, *in re pravâ*, n'a rien qui doive surprendre. Encore une fois ils étaient familarisés avec la servitude. Elle n'avait en soi rien d'effrayant pour eux; il est donc très-naturel qu'avec un caractère qui les disposait aux sentimens d'honneur, ils eussent plus d'horreur de manquer à leur parole, que de tomber dans l'esclavage. De là notre expression, *être esclave de sa parole.* La même sévérité du point d'honneur qui rendait l'effréné joueur si docile à la servitude, devait y retenir le soldat pris

les armes à la main. En allant au combat il avait tacitement contracté l'obligation d'en supporter tous les événemens. Il avait joué sa liberté au grand jeu des batailles. Les livres de chevalerie sont pleins d'exemples de cet antique respect pour la parole donnée :

E Zerbin ch' obligato si conosce
L'orechie abassa, come vinto e stanco
Destrier c'ha in bocca'l freno, gli sproni al fianco.
Orl. Fur. 20, 121.

Ire REMARQUE SUR LE CHAPITRE IV, §. II.

Réfutation d'une assertion calomnieuse d'un négrophile contre les Européens.

« Si quelques peuplades d'Afrique «*nous surpassent en qualités morales*, « en général, les nègres nous sont très- « inférieurs par celles de l'esprit. »

Voilà bien les insinuations d'un négrophile passionné. Il nous accorde les avantages de l'esprit, pour s'autoriser à nous calomnier sur les qualités du cœur bien plus estimables. Il fait plus, c'est aux nègres

qu'il attribue la supériorité sur nous par les qualités du cœur. Européens, on vous trompe par le fait et par le raisonnement. Par le raisonnement, il est absurde d'avancer que ce qu'on appelle abusivement bonté dans un être *stupide* [1] soit véritablement de la bonté, ce n'est qu'une négation de méchanceté, qui se tournera en fureur au moindre souffle de l'intérêt. C'est par la lumière de l'esprit que la bonté acquiert le mérite de la moralité; sans laquelle une bonne action, en soi, n'est qu'un fait. On le dit tous les jours, et l'on dit vrai, le méchant est d'autant plus méchant qu'il a plus d'esprit. Il en faut dire autant de la bonté. Pour le stupide, il n'est ni bon, ni méchant, il agit bonnement ou méchamment. Les nègres nous surpasser en qualités morales ! des êtres dont la moralité est à peine sensible, qui n'ont que les premières étincelles d'une ame raisonnable, eux nous surpasser en ame, en

[1] C'est l'épithète que M. de Saint-Pierre donne constamment aux nègres.

raison, en sentimens ! Ainsi plus l'ame, source de toute moralité, sera obstruée et abrutie, plus elle sera propre à produire des effets moraux ! Plus le soleil est obscurci par les nuages, plus il éclaire la terre !

Européens, on vous trompe par le fait. C'est sur un fait isolé et mal apprécié que le philantrope que je réfute appuie son injurieuse décision. Un George Robertz, navigateur anglais, est pillé par un corsaire son compatriote, qui ne lui laisse que la chemise. Il se réfugie dans l'île Saint-Jean, l'une du Cap-Vert. Il est bien reçu par les nègres. C'est sur un pareil fait que le philosophe tranche la question de bonté entre nous et les nègres, et qu'il donne la préférence à ces derniers. Il ne songeait pas, en laissant échapper cette assertion, à tous les malheureux marins qui ont été dévorés par ces nègres compatissans qu'il nous vante. Examinons le fait de George Robertz. Il entre nu dans l'île Saint-Jean, n'ayant pas même une bouteille d'eau de vie qui

pût exciter la cupidité des habitans. Quelle merveille que les nègres ne l'aient pas mis tout de suite à la broche ! La vue de la misère amollit les ames les plus féroces, les animaux même n'y sont pas insensibles. Dans l'état où Robertz parut aux yeux des nègres de Saint-Jean, il aurait touché de compassion un tigre. Qu'on se figure un homme décharné par un longue diète, épuisé de fatigue, la douleur dans les yeux, et ne conservant assez de force que pour étendre ses mains en signe de besoin. Dites, fut-ce donc un grand mérite aux nègres de Saint-Jean de ne pas ôter à ce malheureux Anglais le peu de vie qui lui restait ? Les nègres ne sont pas inaccessibles à la pitié quand rien ne contrarie leur instinct. On a l'exemple de plusieurs lions qui ont protégé des hommes ; les lions nous surpassent-ils en qualités morales ? Quel écart de raison ! Saisir l'occasion d'un fait singulier, auquel même ses circonstances ôtent tout motif d'admiration, pour adjuger, à notre honte, la glorieuse palme de la bonté

à des Africains; c'est montrer trop d'animosité contre son espèce. M. de Saint-Pierre a voyagé; qu'il nous dise franchement s'il se croirait plus en sûreté chez les Cafres ou les Mandingues, que chez les Anglais, les Allemands, ou les Russes. Chose bien étrange ! le même écrivain qui accorde ici le prix de la bonté à des nègres, sur un seul fait qui n'a rien de remarquable, rapporte dans ses ouvrages plusieurs traits touchans de la bonté des Européens qu'on ne lit point sans attendrissement. Comment les a-t-il oubliés en s'extasiant sur le mérite des bons traitemens faits à Robertz ? Comment sur-tout a-t-il oublié la petite fille du jardin de Marly, et son zèle, et son ardeur à composer le fagot du petit garçon, et ses tendres sollicitudes jusqu'à ce qu'elle eût vu le petit garçon hors de danger ? Qu'elle est ravissante cette petite fille, même sans le secours du brillant coloris de son historien ! que sa bonté est bien profondément marquée à tous les caractères de la vraie et pure

moralité ! C'est avec son âme qu'elle arrangeait le fagot. Un nègre assemblerait bien aussi de petites bûches, il en formerait bien aussi un fagot ; mais il n'y mettrait que ses mains.

Si les nègres étaient supérieurs à nous en qualités morales, on en verrait quelques signes dans leur pays de cette supériorité. Où sont-ils en Afrique les établissemens en faveur des misérables ? Les ossemens des malheureux étrangers qu'ils ont dévorés, voilà leurs monumens.

Toujours des préférences données par nos philosophes aux habitans d'un autre hémisphère. Voici d'autres faits qu'on propose pour modèle de bonté et d'une excellente police. C'est le judicieux Raynal qui nous en fait part en nous exhortant à suivre les bons exemples. Chez les Cochinchinois, nous dit-il,[1] *tout le monde a droit de vivre dans son champ, ou chez autrui.* On n'a pas besoin d'aller à la Cochinchine pour vérifier le fait. Il

[1] *Voyez* tom. 1, in-4°, page 405.

choque la raison de tous les pays, il n'est ni vrai, ni vraisemblable. A qui persuadera-t-on qu'il est loisible à tous les paresseux d'une contrée de laisser leurs terres en friche, et d'aller vivre toute l'année chez leurs laborieux voisins sans rien faire eux-mêmes? Cela est absurde. Autre fait de la Cochinchine; il suit immédiatement le premier : *Un voyageur entre dans une maison de la peuplade, s'assied à table, mange, boit, se retire sans invitation, sans remerciement, sans question.* Il faut être favorisé d'une forte dose de philosophie pour trouver cela beau. Le fait est absolument croyable; mais il ne peut appartenir qu'à un peuple excessivement barbare, et fort peu éloigné de l'état des brutes. Les animaux, dans les champs, se jettent sans compliment sur la première proie qu'ils rencontrent. S'il en survient quelques-uns, ils dévorent en commun avec les premiers, sans façon, sans invitation, sans remerciement. C'est donc là la bonté qui plaît aux philosophes !

Voici celle que le vulgaire préfère. Un peuple qui a la vraie bonté invite et caresse ses hôtes : il leur fait des questions amicales, et les hôtes, sensibles à ces bontés, se retirent en remerciant avec toutes les démonstrations de la reconnaissance. Plaisante bonté que celle des Cochinchinois ! elle n'est qu'une profonde indifférence, qu'une stupide insensibilité, qu'une parfaite négation de tous sentimens affectueux.

IIme REMARQUE SUR LE CHAP. IV, §. II.

Erreur d'un Philosophe, au sujet d'une prétendue République à Fantim.

Nos crieurs publics de liberté veulent trouver par-tout des traces de république, sous une forme ou sous une autre. Ici, M. de Saint-Pierre croit avoir découvert une aristocratie à Fantim, petit pays d'Afrique. C'est une méprise. A Fantim ou Fantin, comme ailleurs, les nègres sont trop stupides pour ébaucher une aristocratie. Ce gouvernement, qui pour-

rait être bon, s'il avait des chefs descendus du ciel, est le plus mauvais entre les mains des hommes, et le plus difficile à maintenir. L'aristocratie de Fantim est une fable. Ce petit coin de l'Afrique est sous la puissance des Hollandais, qui permettent, pour leur intérêt, à un nègre de prendre, devant ses camarades, la qualité de chef, sous le nom le plus imposant. Sous ce nom il est leur proxenète dans le négoce. Les Hollandais en usent de même avec les petits rois de l'Inde. La même politique a été adoptée par les Anglais. Il n'y a pas bien long-temps que MM. de la Bourdonnais et Dupleix faisaient aussi des potentats le long des côtes du Malabar et de Coromandel. On a été plus loin : on a vu, en Guinée, [1] des capitaines négriers de toutes les nations jouer la comédie d'un mariage avec des filles de rois

[1] Je m'apperçois que j'emploie souvent la *Guinée* pour désigner la côte occidentale d'Afrique. Je prie qu'on ne me l'impute pas à méprise, je prends la partie pour le tout.

nègres, afin de se procurer une traite plus avantageuse; ruse odieuse, dont un ancien marin, retiré à Baltimore, m'assure qu'on ne fait plus usage.

IIIme REMARQUE SUR LE CHAP. IV, §. III.

La beauté n'est pas arbitraire. Les Nègres ne préfèrent pas leur couleur à celle des Européens.

Les nègres sont extrêmement laids. Aux yeux de Dieu toutes les formes sont bonnes, sans être ni belles, ni laides. Aux yeux de l'homme, les formes sont attrayantes, ou repoussantes, ou indifférentes. Nous appelons les premières belles, les secondes laides, les autres ni belles, ni laides. La beauté corporelle n'est donc point arbitraire, comme on le dit tous les jours dans les cercles. Les raisons qu'on donne pour appuyer cette erreur ne sont, la plupart, que des équivoques. Tel peuple aplatit la tête des enfans, tel s'alonge les oreilles, tel se noircit les dents, se perce les narines,

se grossit les lèvres, s'imprime sur la peau des figures d'animaux ou de fleurs : donc la beauté est arbitraire. J'observerai, d'abord, qu'il n'est pas juste d'avoir recours à des peuples stupides pour apprendre en quoi consiste la beauté. Dirait-on bien judicieusement que la sculpture est un art arbitraire, parce que des sauvages, en certains pays, font de mauvaises figures en terre grasse ou en bois ? En second lieu, l'on voudra bien remarquer que les peuplades qu'on cite en exemple de l'arbitraire des goûts, par rapport à la beauté, sont composées d'hommes et de femmes naturellement très-laids ; et c'est parce qu'ils se jugent laids, qu'ils font tout ce qui leur vient à l'imagination pour corriger leur laideur. Ils n'y réussissent guère, il est vrai ; mais, la correction étant de leur fait, elle leur paraît bonne. Ils sont si bornés, qu'il leur suffit d'avoir eu l'intention de s'embellir, pour qu'ils ne doutent pas d'y avoir réussi en se défigurant. Ne voyant plus la laideur de la nature, mais leur ouvrage, qu'ils ont

mis à la place, ils ne sauraient se figurer qu'ils ont fait un laid ouvrage. Les peuples dont les traits sont passablement réguliers ne les altèrent point par de grands changemens. Il y a peu de Sénégalais qui se découpent le visage, dans la partie de leur pays où ils naissent avec une heureuse figure. Parmi les Congos, on remarque que ceux des cantons où ils ne sont pas trop laids, ne se font que de légères découpures dans le derrière des joues, ce qui ne produit pas un mauvais effet sur leur peau noire. Tenons-nous au jugement des femmes sur le point que nous examinons; par toute la terre, en Asie, en Afrique, en Amérique, elles recherchent avec empressement les Européens.

IIme REMARQUE SUR LE CHAP. IV §. III.

Les femmes sont-elles propres au gouvernement?

Et je ne doute point que je ne fusse approuvé de quelques hommes et de

beaucoup de femmes. Oui, je l'ai toujours pensé, les femmes valent mieux par le cœur que les hommes, même en ce temps d'immortel scandale, où elles grossissent de leur propre corruption le débordement de la corruption générale; mais c'est en tant que femmes qu'elles valent mieux. Dès qu'elles veulent anticiper sur les fonctions des hommes, elles ne sont plus ni femmes, ni hommes, elles sont hors de la nature. Quelle honte à nos écrivains ! Ils ont eu la bassesse, peut-être intéressée, de soutenir que les femmes étaient aussi capables que les hommes de gouverner les empires. Laissons les exemples anciens, dont les faits sont inconnus; laissons les exemples modernes, dont les faits sont trop connus. Je dis que la nature exclut hautement les femmes de tout commandement, celui de l'intérieur des maisons excepté. N'est-ce pas une chose choquante à se figurer, qu'une femme dans les atours d'une toilette, qui ne respire que la folle joie, venant prendre séance au milieu d'une

assemblée d'hommes graves, qui vont délibérer sur le sort de l'état, sur la paix, ou sur la guerre ? C'est bien pis, si elle ose y paraître en cachant les changemens survenus en sa personne sous un négligé nécessaire, lorsqu'il s'agit de faire des lois contre le libertinage. C'est bien pis, lorsqu'il vient un temps où elle ne peut plus s'y présenter, et où l'on montre en souriant le fauteuil vacant de la reine. Comment ira-t-elle visiter ses camps et ses armées ? à cheval, l'épée au côté, et le casque en tête au lieu de cornette ? ou bien fera-t-elle mollement ses voyages dans des carrosses dorés ? L'un est aussi ridicule que l'autre. Ajoutez sa voix flûtée, qui ne convient pas au commandement : ajoutez les obstacles que son sexe lui oppose, en plein champ comme au conseil : ajoutez... Adulateurs, je connais vos répliques. Il n'y en a point de bonnes contre la nature. Voyez à quels détours l'un de vous est obligé de recourir pour déguiser la honte de son opinion. *Les choses vont bien sous le règne des*

femmes, parce que ce sont les hommes qui gouvernent sous leur nom. C'est reconnaître nettement que les femmes ne sont pas propres à gouverner. Et puis, n'est-ce pas faire des augustes devoirs de la royauté, un infâme commerce de turpitude?

IIIme REMARQUE SUR LE CHAP. IV, §. III.

Conte d'un Voyageur rapporté dans l'Esprit des Lois.

Ce qu'il y a encore de plus fâcheux, c'est de trouver des écrivains de haute réputation, qui ont donné tête baissée dans ces contes.

C'est ainsi qu'un de ces écrivains a dit, sur la foi d'un sieur Sprinkell, qu'à Patane (toujours aux antipodes) *les hommes sont obligés de se garnir d'une certaine ceinture pour se défendre de la lubricité des femmes.* Il n'y a rien à ajouter au ridicule que MM. de Voltaire et Linguet ont jeté sur cette garniture. Mais la ceinture de Patane n'est rien en comparaison

de l'historiette d'un sieur Smith, que M. de Montesquieu rapporte très-sérieusement à la suite du conte de Sprinkell. La lubricité des femmes, vous dit-il, n'est pas moins criante en Guinée, suivant M. Smith; et, tout de suite, il cite M. Smith en ces termes : « Quand les « femmes rencontrent un homme, elles « le saisissent et le menacent de le dénon« cer à leurs maris, s'il les méprise. Elles « se glissent dans le lit d'un homme, elles « le réveillent, et, s'il les refuse, elles « le menacent de se laisser prendre sur « le fait. »

Il serait difficile de rassembler à dessein plus d'absurdités que n'en contient, en trois lignes, le conte du sieur Smith. Quand les femmes *rencontrent un homme.* L'espèce en est rare dans le pays, puisque les femmes sont obligées de faire des battues pour en découvrir. *Elles le saisissent.* Il est clair qu'elles marchent en troupe, pour être les plus fortes au besoin. Mais les hommes, qui sont instruits de la ruse, et qui doivent s'attendre aux

embuscades, comment osent-ils faire un pas sans bonne escorte? Il y a des imprudens. *Elles le saisissent.* Et qu'en peuvent-elles faire? Le malheureux, en supposant que le trouble de la peur lui laisse quelques facultés, ne saurait pourtant suffire à l'escadron de ces déterminées. Il faut donc tirer au sort, ou se battre à qui l'aura. *Elles le menacent de le dénoncer à leurs maris.* Assurément ces maris-là sont crédules: Ils ne connaissent donc pas les usages? Et si toutes à la fois le dénoncent aux maris, et qu'il arrive que tous ces maris se rencontrent en même temps chez le dénoncé pour le battre, il en peut résulter un grand inconvénient. Un mot d'explication découvrira le mystère. Alors ce sont les dénonciatrices qui courent risque d'être battues.

La seconde partie du conte du sieur Smith n'est pas moins intéressante. *Elles se glissent dans le lit.* Voici une autre méthode; elle est plus sûre: ces femmes-ci vont droit au lit trouver les hommes; une chose néanmoins embarrasse

dans la narration du sieur Smith. Les nègres, en Guinée, n'ont pas des appartemens de nuit, et ne sont point du tout dans l'usage de faire lit à part. Le moindre mousse, après un voyage aux côtes d'Afrique, n'ignore pas qu'ils couchent en tas dans la même hutte; pères, mères, enfans et toute la famille. A la vérité, il n'y a ni portes ni fenêtres, mais un seul trou par où l'entrée est libre à tout venant, ce qui favorise assez l'introduction furtive des dévergondées; mais après, comment s'emparer d'un homme entouré de toute sa famille? comment le choisir dans les ténèbres? comment lui expliquer le sujet de la visite? comment lui faire des menaces en si bonne compagnie? Passons sur ces légères difficultés: la chercheuse d'aventure aura si bien épié le moment, qu'elle sera parvenue à surprendre un nègre seul endormi sur sa natte; la voilà qui marchande avec lui, et le menace, s'il refuse, de se laisser prendre sur le fait. Par qui aura-t-elle le plaisir d'être prise sur le fait? par un étranger

qui sera témoin auprès du mari, ou par le mari même? Dans l'un et l'autre cas, le nègre accusé, étant chez lui, serait bien plutôt fondé à accuser la libertine. Il se défendrait très-pertinemment devant le mari, en lui disant : Je suis dans ma hutte, votre femme est une coquine qui est venue me troubler dans mon sommeil; la voilà, rossez-la comme elle le mérite, et laissez-moi en repos.

Le conte du sieur Smith est cruellement dégoûtant, et l'on a peine à comprendre comment M. de Montesquieu a pu si souvent barbouiller son livre de ces fades absurdités. N'est-ce pas encore une singulière manie, que de mettre toujours en jeu les femmes, quand il s'agit d'incontinence. Où a-t-on vu que les femelles attaquent les mâles, même parmi les animaux? Les cavales galopent deux heures devant l'étalon qui les poursuit dans nos savannes de la zone torride; les ânesses se défendent long-temps par des ruades; la poule coquette feint au moins d'éviter le coq entreprenant; et les fem-

mes, soutenues de la raison, soutenues de la honte innée qu'elles ont en Asie comme en Sibérie, seraient pires que les bêtes ! ce sont les hommes qui le disent qui sont bien inconsidérés. Dans tous les pays du monde, les femmes ont le sang plus aqueux que les hommes ; elles sont donc nécessairement moins ardentes. Pendant un séjour de trente-deux ans à Saint-Domingue, j'ai vu des milliers de mulâtres et de mulâtresses, enfans de pères blancs et de mères négresses ; et je n'ai vu qu'une seule mulâtresse (Zabeau du Cap) fille d'une femme blanche et d'un nègre. Calomniateurs des femmes, répondez à ce fait notoire.

J'avais la tête toute pleine des accusations de lubricité portées par M. de Montesquieu contre les femmes, au chapitre 10e de son 16e livre, lorsqu'à quelques pages au-delà, au chapitre 12e, je suis tombé sur le passage suivant : « Toutes « les nations se sont également accordées « à attacher du mépris à l'incontinence « des femmes ; *c'est que la nature a parlé*

« *à toutes les nations.* Elle a établi la dé-
« fense, et elle a établi l'attaque ; et ayant
« mis des deux côtés le desir, elle a placé
« dans l'un la témérité, *et dans l'autre*
« *la honte.* »

Qui pourrait croire que c'est le même homme qui a écrit ce beau passage, et qui a cité la garniture de Patane et le conte de Smith?

Ire REMARQUE SUR LE CHAP. IV. §. IV.

Critique d'un mot de M. de Saint-Pierre.

Aucun écrivain n'a peint les nègres avec d'aussi fortes couleurs de mépris que l'auteur des Études de la Nature. Mais il ne songe plus à ce qu'il en a dit lorsqu'il a besoin de colorier un roman. Son pinceau alors transforme en ange le nègre de Virginie. Même oubli encore lorsque le philosophe a quelques gouttes de fiel à verser sur ses compatriotes. Voici un échantillon de ses retours de tendresse vers les Africains. *On ne s'in-*

IIme REMARQUE SUR LE CHAP. IV, §. IV.

Nouveaux argumens contre l'identité d'origine des blancs et des nègres.

Ce n'est point sans dessein que j'emploie le cheval et l'âne pour termes de comparaison entre les blancs et les nègres. La ressemblance d'affinité, et la négation d'identité paraissent si frappantes des deux côtés, qu'on est comme invinciblement entraîné à en tirer ce résultat : l'homme blanc est au nègre, ce que le cheval est à l'âne. Mais la négresse avec le blanc produit des individus féconds, caractère d'identité : le cheval et l'ânesse ne produisent, au moins communément, que des individus inféconds, caractère de disparité. J'ai déjà proposé quelques réflexions contre cet argument; j'ajoute ici que quand même on accorderait à cette faculté d'engendrer des sujets féconds, toute la force possible d'induction en faveur de l'identité, que je ne lui trouve pas, cette

induction serait suffisamment balancée par un autre caractère aussi puissamment exclusif d'identité, savoir, ce *reticulum mucosum* qui fait la peau noire du nègre, essentiellement noire. Ce signe de disparité me semble aussi décisif contre l'identité de nature entre le blanc et le nègre, que le signe d'infécondité, au second degré, paraît décisif aux naturalistes pour en inférer la non-identité entre le cheval et l'âne. Je vois même que le signe d'exclusion d'identité entre le blanc et le nègre, je veux dire ce réseau noir qui rend noire la peau du nègre, est constant, invariable; au lieu que le signe de disparité entre le cheval et l'âne n'est point constant. Le *reticulum mucosum* est toujours noir dans les nègres, il sera toujours noir; il n'est point un accident, il est une essence physique. Dans le cheval et l'âne, au contraire, le signe de disparité a varié, il s'est démenti; des mules ont engendré. Le fait et le raisonnement me paraissent être de quelque poids.

De ces considérations intellectuelles, je passe à des considérations plus simples, et qui tombent en partie sous les sens; elles ne sont pas à négliger. Qu'y a-t-il de plus opposé que le blanc et le noir, le jour et la nuit? Cet argument est à la portée de tout ce qui a des yeux; à la portée des bêtes mêmes, qui cèdent à son évidence en se jetant sur les noirs comme sur une proie qui leur est destinée, tandis qu'elles ménagent les blancs. L'argument tiré de l'infécondité n'est qu'entre les mains des savans, qui se trompent quelquefois. Lequel vaut le mieux? Le premier est l'argument de la nature; le second est de l'invention des hommes. Encore quelque temps, et peut-être qu'un pâtre surprendra le secret de la nature, et nous apprendra à faire produire des sujets féconds à des animaux disparates, et à greffer leurs espèces diverses, comme on est venu à bout de greffer le prunier et le pommier. Quoi qu'il en puisse être de l'avenir, on peut, sans témérité, penser dès à présent

que le blanc est autant supérieur au nègre, que le cheval est au-dessus de l'âne.

Ire REMARQUE SUR LE CHAP. V, §. VIII.

Des cruautés reprochées aux Espagnols dans les temps de la découverte de l'Amérique.

On parlait avec une égale admiration et une égale horreur de leurs conquêtes et de leurs crautés.

Il paraît qu'on devient plus modéré aujourd'hui en parlant des violences exercées en Amérique par les Espagnols dans les temps de la découverte. Les nations de l'Europe se croyaient humaines alors, parce qu'elles ne s'étaient point encore trouvées aux prises avec les occasions des grands crimes. Elles insultaient aux Espagnols, sans prévoir qu'un jour viendrait, qui n'était pas loin, où elles auraient à rougir des mêmes excès. Le temps leur apprit bientôt à se connaître : elle n'eurent pas plutôt mis le pied en Amérique, qu'elles y devinrent toutes

espagnoles. On peut même excuser les Espagnols jusqu'à un certain point ; ils entraient dans des terres inconnues ; ils n'avaient aucune idée du génie des habitans de ces régions nouvelles ; tout leur était étrange et suspect. Dans l'ignorance de ce qu'ils avaient à craindre, l'instinct de leur propre sûreté les portait à des cruautés qu'ils n'eussent pas commises s'ils avaient été plus instruits. Mais autant on leur doit d'indulgence pour les premiers momens de la découverte, autant on leur doit de haine pour les barbaries dont ils se rendirent coupables quand ils furent affermis dans leurs conquêtes. C'est alors que commencèrent les crimes de la volonté. Toutes les nations de l'Europe les commirent, ces crimes volontaires, pour lesquels il n'y a point d'excuse. Les routes étaient ouvertes ; la stupidité des peuples nouveaux était reconnue, les craintes étaient dissipées : plus de raison, plus de prétexte pour être sanguinaire. Que firent néanmoins les Portugais? que firent ensuite les Hollandais, et que n'ont pas

fait les Anglais dans l'Inde ? Ce n'étaient plus seulement des Indiens qu'on exterminait, c'étaient des Européens qui se massacraient, en se disputant un coin de de terre où ils voulaient avoir le droit exclusif des massacres. Si les Français n'ont pas partagé la honte de ces horreurs, ils en sont redevables au hasard, et ce n'est que l'occasion qui leur a manqué.

Au reste, ces douze millions d'hommes, dont on ne cesse de reprocher la destruction aux Espagnols au temps de la découverte, sont une monstrueuse exagération. Laz Casas a été trompé par son zèle. Tout emporté que soit l'abbé Raynal, il reconnaît en partie cette vérité. Où les aurait-on trouvés, ces douze millions de victimes ? La grande population du Mexique et du Pérou était renfermée dans deux ou trois villes et leurs environs. Il fallait faire alors, comme aujourd'hui, deux et trois cents lieues dans des pays affreux, avant que de rencontrer une peuplade de cinquante familles sauvages.

REMARQUE SUR LE CHAP. V, §. VIII.

Destruction du Cap. — Par qui.

Déjà les premières maisons du Cap étaient bâties, et annonçaient la rivale des plus opulentes villes du monde.

Qu'est-elle devenue, cette ville superbe, la métropole des Antilles, cette ville qu'on appelait le *petit Paris*? Demandez-le à Sonthonax, qui l'a fait réduire en cendres par ses satellites nègres et mulâtres; demandez-le aux navigateurs Anglo-Américains, qui l'ont dévastée pendant six mois entiers, et enlevé ses trésors. Je ne dis rien qui ne soit notoire : les caboteurs américains ont chargé un grand nombre de bâtimens de l'or, de l'argent, des bijoux, des meubles, des sucres, des cafés, des cotons, des indigos, du fer, qui étaient abandonnés au milieu des rues, ou ensevelis sous les décombres. Quand ces dépouilles leur manquèrent, ils eurent recours aux nègres pour acheter d'eux, à vil prix, l'argenterie et les

autres objets precieux dont ils s'étaient chargés en incendiant la ville. Ils achetaient, pour une et deux piastres, les tabatières d'or, les montres, la vaisselle et les tableaux. Que dirai-je d'un autre brigandage commis par eux dans ces temps de calamité ? Le plus grand nombre des colons aisés, qui avaient pu sauver quelques débris de leur fortune, cherchaient à s'éloigner d'une terre désolée, qui ne leur offrait plus de retraite; les seuls Américains naviguaient sans danger dans ces parages ; on ne pouvait s'adresser qu'à eux pour sortir de l'île. On les invoquait comme des libérateurs, et l'on tenait à faveur insigne l'avantage d'être reçu à leur bord, où l'on se regardait comme dans un asile. Qu'arrivait-il ? A peine les Américains avaient perdu de vue les côtes de Saint-Domingue, qu'ils allaient au-devant des corsaires de la Providence, avec lesquels ils avaient fait pacte, et leur livraient les passagers dont ils partageaient les dépouilles. Cent et cent Français, hommes, femmes,

vieillards, enfans, ont péri par ces perfidies.

Autant les colons français ont eu à se plaindre des indignes procédés de quelques navigateurs des Etats-Unis, autant ils ont des actions de grace à rendre au gouvernement du même pays, pour la généreuse assistance qu'ils en ont reçue dans leur détresse. Aprés le désastre du Cap, on vit journellement entrer pendant plus de deux mois dans les ports américains, des bâtimens venant de Saint-Domingue, chargés de Français qui fuyaient les assassins. Les secours d'argent et les consolations leur furent prodigués avec une bonté dont ils se souviendront long-temps.

IIIme REMARQUE SUR LE CHAP. V, §. VIII.

Calomnies de Raynal contre les gouverneurs de Saint-Domingue, réfutées.

Toutes les terres des colonies françaises étaient dans les mains du roi ; mais

elles n'y étaient que comme en dépôt, pour être données aux sujets qui en demandaient. Cette donation était effectuée aussitôt que sollicitée; il ne s'agissait, pour l'obtenir, que de rapporter le certificat de l'arpenteur du quartier, portant qu'un tel terrain, situé en tel endroit, contenant tant de carreaux (mesure de cent pas en carré, de trois pieds et demi au pas) borné au nord de...., au sud de...., etc. Le porteur de cette pièce se présentait à l'intendance, et, sans difficulté, sans délai, sans frais, il lui était expédié, au nom du roi, une concession du terrain désigné dans le certificat. La concession ou donation était enregistrée au greffe de l'intendance, moyennant quatre livres tournois, et le concessionnaire était sûr de trouver toujours son titre dans le dépôt public, en cas de perte de la concession originale. Le concessionnaire était tenu de faire arpenter sa terre en présence des voisins intéressés, sans quoi elle était impétrable par un tiers demandeur. Après l'arpen-

tage, qui tenait lieu de prise de possession, il devenait propriétaire incommutable. Nos lois sur les concessions étaient sages; le particulier qui avait déjà obtenu une donation de cent carreaux, n'était pas reçu à en demander une autre; sans cela un homme avide se serait emparé d'un canton entier à l'exclusion de plusieurs. Il était défendu de vendre le terrain obtenu en concession, avant que d'y avoir fait des établissemens indiqués par la lettre même de la concession; sans cela encore il se serait fait un dangereux trafic des bienfaits du gouvernement. Enfin, le concessionnaire était obligé de commencer la culture de son terrain dans un délai marqué, et de la porter au tiers dans un autre délai. S'il y manquait, la concession pouvait être révoquée par la réunion de sa terre au domaine du roi. Les eaux des rivières et des ruisseaux étaient distribuées à tous les riverains en proportion de la quantité de leur terre qu'ils pouvaient arroser. Un tribunal, sous le nom de *tribunal terrier*, avait

été établi pour juger les contestations au sujet des concessions et des prises d'eau. Il occasionna des difficultés sur la compétence. On le supprima, et les conseils supérieurs le remplacèrent. La justice se rendait gratuitement dans les deux conseils, dont les membres étaient gagés par l'état.

J'ai été bien aise d'entrer dans ces légers détails, pour tenir les lecteurs en garde contre les erreurs de l'abbé Raynal. En général, cet écrivain n'est d'aucune exactitude dans ses observations sur Saint-Domingue. Il est plus qu'inexact en parlant en particulier des concessions et de la manière dont elles s'obtenaient. Elles n'étaient, si vous voulez le croire, qu'un objet d'odieux trafic dans les mains des commis du gouvernement et de l'intendant; c'étaient eux qui en étaient les distributeurs, et le crédit ou l'argent décidaient de tout en ce point essentiel d'administration. Ces injurieuses assertions sont des mensonges sur lesquels le dernier des matelots est en état de donner un

démenti au téméraire auteur. On n'a jamais vu un seul commis de l'intendance recevoir le moindre présent pour favoriser l'obtention d'une concession; il eût été chassé sur-le-champ. On ne s'adressait même pas aux commis. On parlait directement à l'intendant, qui était accessible dans tous les temps, et les commis ne faisaient qu'exécuter ses ordres.

De la calomnie contre les subalternes, l'abbé Raynal passe à la calomnie contre les chefs. Celle-ci est énoncée en des termes qui la placent au plus haut degré de la violence. Il a eu la témérité d'écrire que les gouverneurs de nos colonies n'étaient que *l'écume* d'une cour *corrompue*, qu'on n'envoyait dans les îles que pour réparer par des rapines leur fortune épuisée par les dissipations de la folie et de la débauche; qui enlevaient aux tribunaux de la justice la connaissance des affaires civiles et criminelles, suivant leurs caprices; qui tourmentaient les colons et les faisaient emprisonner de leur seule autorité; dont toute la conduite, en un

mot, n'était qu'un tissu d'iniquités, de vexations et de tyrannie.

Il serait trop malheureux pour plusieurs familles respectables sur lesquelles tombent ces calomnieuses inculpations, qu'elles demeurassent sans réponse. Je me fais un devoir d'y répondre pour l'honneur de la vérité qu'elles outragent, pour l'honneur des vertueux gouverneurs de Saint-Domingue que j'ai connus personnellement, ou qu'une honorable tradition m'a fait connaître. La calomnie fait en peu de mots de profondes blessures : il faut plus de paroles pour émousser ses pointes et fermer les plaies qu'elle a faites.

Le régime de nos colonies, dans sa simplicité, était combiné si heureusement, qu'un gouverneur, eût-il été un homme sans principes et sans probité, n'aurait pu se livrer à ses mauvais penchans. Un cercle de devoirs était tracé autour de lui. Il ne pouvait faire un pas au-delà, sans tomber dans un précipice. L'honneur, ce frein puissant pour un homme d'un nom illustre, tel qu'était ordinairement

le gouverneur d'une colonie, eût été seul capable de le contenir. Après trois ans, il fallait aller rendre compte en France de sa conduite. Comment eût-il osé se montrer couvert de reproches? Et pendant ces trois ans d'administration, le gouverneur était incessamment entouré de surveillans, qui balançaient son autorité en plusieurs points. L'intendant, toujours homme de loi et chef de justice, était son égal en pouvoir, la partie militaire exceptée. Ce collègue avait dans sa main le livre de nos lois coloniales qui traçaient sans équivoque la marche des administrateurs; il n'avait qu'à l'ouvrir pour arrêter les écarts d'un gouverneur entreprenant; et si ce moyen n'eût pas suffi, l'intendant avait la voie de la dénonciation à l'autorité du roi. La surveillance de l'intendant était fortifiée par la surveillance des conseils supérieurs; ses remontrances prenaient du poids de leurs remontrances, sa dénonciation au roi, de leurs dénonciations. Les conseils supérieurs, par la considération et la con-

fiance attachées à leur dignité, étaient seuls capables d'en imposer au gouverneur. M. le comte d'Estaing avait osé tenter d'introduire à Saint-Domingue une monnaie qui fut jugée défavorable au commerce. Le conseil du Port-au-Prince refusa d'autoriser le cours de cette monnaie. Le gouverneur fut obligé d'abandonner son projet. On a vu les conseils porter leur dévouement pour le bien public jusqu'à souffrir la déportation plutôt que de l'abandonner. Avec des hommes de ce caractère, un gouverneur ne pouvait pas impunément commettre l'iniquité. Il était encore soumis à une troisième surveillance plus imposante que les deux premières. Chacune de nos colonies avait un député en France. Placé auprès du trône pour l'intérêt général et pour l'intérêt des particuliers, ce représentant pouvait, à toute heure, faire entendre au prince les plaintes des colons. Les gouverneurs étaient enveloppés de toutes parts.

Ils n'avaient pas besoin de contrainte

pour être honnêtes. On les accuse de s'être attribué la connaissance des affaires particulières, de les avoir jugées militairement, d'avoir fait emprisonner des colons. Autant de mots, autant de fausetés invraissemblables. Quel intérêt pouvait avoir un gouverneur à descendre du haut rang de sa dignité pour prendre la place d'un juge? Il sentait bien que ses jugemens sans légalité deviendraient un vain papier sans vertu aussitôt qu'il aurait quitté la colonie. Les parties jugées eussent été les premières à les mépriser. Voici le seul cas où nos gouverneurs se prêtaient à prendre connaissance des différens des particuliers. Un capitaine marchand était pressé de faire son retour en France; il lui restait dû par un colon une somme dont il avait besoin pour faire ses derniers achats; il s'adressait au gouverneur pour faire accélérer son paiement. Que faisait alors le chef? Il invitait le débiteur à se rendre par-devant lui, en présence du créancier. Il les écoutait l'un et l'autre, et proposait

le tempérament qu'il croyait raisonnable. Les deux parties accédaient ordinairement à l'avis arbitral du gouverneur. Au moindre signe de répugnance de l'une d'elles, il les renvoyait à se pourvoir devant les tribunaux ordinaires. Voilà ce qui se pratiquait, ce que j'ai vu pratiquer pendant trente-deux ans, ce que tous les colons sont en état d'attester. Et il ne faut pas croire que ces recours au gouverneur fussent bien fréquens. Ils ne se répétaient pas deux fois en une année. On était trop prévenu que le chef n'aimait pas à se mêler des affaires particulières.

L'abbé Raynal a fait, dans le cours de son ouvrage, l'éloge de plusieurs gouverneurs de Saint-Domingue. Il a fait celui du vertueux M. d'Ogeron, auquel la France est redevable de sa plus belle colonie; il a fait celui de M. de Pouancey, digne neveu de M. d'Ogeron; celui du comte d'Ennery, auquel la colonie a érigé un monument de gloire après sa mort; celui de M. de Bellecombe. Ceux-là n'étaient donc pas l'écume d'une cour corrompue

que l'intrigue eût envoyés dans les îles. Je nommerai maintenant ceux que l'abbé Raynal a passés sous silence : je nomme MM. de Larnage, et Maillart d'éternelle mémoire à Saint-Domingue, dont les admirables réglemens servaient encore, après soixante ans, de modèle à leurs successeurs : je nomme M. de Bart, qui ne s'entourait que d'hommes de bien dont il écoutait les conseils : je nomme M. de Vaudreuil, recommandable par son aversion pour les flatteurs, qualité qui n'annonce pas un cœur corrompu : je nomme M. le comte d'Estaing, qui n'avait rien alors à se reprocher... je nomme M. de Vallière, franc et loyal militaire comme tous ceux de sa famille dont il était digne, et qu'une mort prématurée enleva à la colonie quand il allait exécuter les plans qu'il avait conçus pour sa prospérité : je nomme M. de Nolivos, créole de Saint-Domingue que la colonie vit à sa tête avec cette joie que donne l'espérance des justes récompenses : enfin je nomme collectivement, pour abréger,

MM. de la Luzerne, du Chilleau, de Peigné ayant tous apporté d'inutiles vertus à Saint-Domingue, quand le crime avait déjà commencé à ourdir ses trames pour la perte de la France. Il suffisait de présenter cette série des noms de nos gouverneurs de Saint-Domingue pour repousser les calomnies de l'abbé Raynal.

IVme REMARQUE SUR LE CHAP. IV, §. VIII.

AJOUTONS la surveillance des procureurs généraux des deux conseils, dont l'oreille toujours attentive eût été bientôt frappée par les dénonciations de leurs substituts placés sur tous les points de la colonie.

Dans les premiers momens où la colonie de Saint-Domingue éprouva les influences de la révolution, un habitant de la dépendance du petit Goave fut dénoncé aux administrateurs comme coupable d'un traitement inhumain envers un de ces esclaves. Sur-le-champ l'ordre fut donné aux officiers de la séné-

chaussée d'informer contre le délinquant. Le siége se transporta sur les lieux. L'information faite, décret de prise de corps. L'habitant n'échappa que par la fuite à la peine qu'il méritait. Cet exemple de la surveillance du magistrat est d'autant plus remarquable, qu'au temps dont je parle, l'autorité avait déjà beaucoup perdu de sa puissance. L'audace des ennemis de la chose publique menaçait déjà les gens de bien.

Il arrivait quelquefois que la tyrannie d'un maître n'ayant rien d'assez caractérisé pour justifier l'intervention du magistrat, les malheureux esclaves auraient pu demeurer exposés à une oppression sourde et lente, plus terrible que la violence qui passe. Alors la pitié publique, qui se tournait en indignation, venait au secours des nègres. La femme d'un puissant habitant de Léogane, agitée des fureurs de la jalousie, exerçait des vexations cachées contre des mulâtresses et des négresses de son habitation. Le mal fut bientôt connu et réprimé.

L'habitante n'eut plus ni paix, ni repos. On la montrait au doigt dans les rues de Léogane. La populace l'outrageait par les qualifications les plus humiliantes, les enfans la poursuivaient. La malheureuse femme, abandonnée de tout le monde, fut obligée de s'enfermer dans sa terre. Un peuple qui venge ainsi les esclaves des excès d'un maître injuste est un peuple bon et miséricordieux, qui veut que les esclaves soient heureux.

Vme REMARQUE SUR LE CHAP. V, §. VIII.

Section I.—Du marronnage. Remarque importante.

J'OPPOSERAI aux subtils raisonnemens des philosophes les raisonnemens simples et grossiers de nos nègres esclaves. Ils n'avaient pas le moindre doute sur la légitimité de la propriété de leurs maîtres à leur égard; et voici comme ils établissaient cette propriété : Notre maître n'est pas venu nous enlever de force dans notre pays. Il nous a achetés de bonne

foi, il nous a payés avec son argent, notre tête est pour lui. Quand nous vendons une poule au marché, et que nous en recevons le prix, la poule appartient en bonne propriété à celui qui l'a payée avec son argent; et si la poule va *marron* dans les mains de celui qui nous l'a payée, nous sommes obligés de la rendre au maître, comme dit le père (le curé) le dimanche. Notre maître, continuent les nègres, nous a si bien acquis légitimement, que celui de qui il nous a achetés, le capitaine du navire qui nous a amenés ici, nous avait lui-même acquis légitimement dans notre pays, ou de notre roi, de qui nous étions esclaves, ou de nos parens, qui avaient le droit de nous vendre, ou d'un ravisseur qui nous a enlevés par force ou par ruse, suivant la *mode* de notre pays. Nous avons vendu nous-mêmes nos camarades quand nous avons pu : nous avons été vendus à notre tour. Notre tête est à notre maître, et nous faisons mal quand nous allons en marronnage.

Ce raisonnement des nègres est fondé sur des usages aussi anciens que l'Afrique, et qui composent toute la législation du pays. J'y donnerai quelque développement, et l'on verra que leur logique est précisément celle de Socrate et d'Épictète. Socrate ! Épictète ! A propos de nègres ! à propos d'esclaves ! il me semble entendre les bons mots des faiseurs d'esprit dans un cercle de brillans. Que m'importe le vain caquet des écervelés et des folles? je parle aux personnes qui savent écouter avant que de juger, et devant elles je ne fais aucune difficulté d'invoquer l'autorité de deux hommes sages, dignes en effet du nom de philosophes pour avoir, personnellement et par le fait, respecté le droit de propriété et l'autorité du magistrat. Ceci s'éclaircira.

On a déjà vu que les Africains des côtes occidentales ne sont point un peuple tels que ceux au milieu desquels nous naissons en Europe, ou tels que ceux qu'on nous fait connaître par l'instruction dans notre jeunesse; infiniment bor-

nés dans les facultés de l'esprit, ils n'ont de moralité que ce qu'il en faut pour n'être pas rangés dans la classe des brutes. Tout se ressent en eux, autour d'eux, de leur profonde stupidité. Ils ne voient rien, ils ne jugent rien comme nous. Leurs conceptions ne sont que des perceptions; ils défigurent la pensée. Ils sont ce qu'ils étaient il y a cinq, il y a dix mille ans. Leurs mœurs et leurs usages sont plus que méprisables, ils sont au-dessous du mépris; mais ce sont leurs mœurs et leurs usages parfaitement assortis à leur stupidité et à leur climat. D'autres mœurs et d'autres usages meilleurs ne leur conviendraient pas; ils en seraient dépravés, ou ils les dépraveraient bientôt. Ils sont conformément à leur nature, à cette nature puissante, irrésistible, qui met les hommes à leur place sur toute la terre. D'après ces mœurs, d'après ces usages et cette nature, les Africains se sont vendus de toute antiquité à qui a voulu les acheter : ils se vendront tant que l'Afrique existera.

Nous avons en Europe des peuples qui se vendent pour de l'argent : nos domestiques aliènent leurs corps et leur volonté pour des gages, et nous n'y trouvons pas à redire. C'est que ce sont nos mœurs et nos usages. Cependant les premiers font une telle aliénation de leur volonté et de leurs personnes, qu'il y va pour eux de la vie s'ils n'exécutent pas rigoureusement le contrat de la vente temporaire qu'ils ont fait de leur tête, de leurs bras, de leurs jambes. Ils sont morts s'ils *vont marrons*, c'est-à-dire, s'ils désertent leurs drapeaux. Cela est plus sérieux que quelques coups de fouet, et nous n'y trouvons pas à redire. Je sais ce qu'il y a de différence entre l'engagement d'un Suisse, celui d'un domestique, et l'esclavage d'un nègre. La liberté dort pour un temps par rapport aux premiers, elle est morte pour les nègres : oui, mais cette différence qu'on estime si désavantageuse pour les Africains, qui est-ce qui l'estime telle ? ce sont les personnes qui n'ont point assez réfléchi ; ce sont les

philantropes qui tendent trop précipitament à leur but sans distinction des hommes. Elle est nulle pour les nègres, cette différence, parfaitement nulle à raison de leur nature. L'homme d'Europe qui s'aliène pour un temps, vit libre dans l'avenir. Il ramène sur lui sa liberté reléguée dans l'avenir pour l'étendre sur le présent; et, par cette illusion de son esprit, il se répute toujours libre, illusion qui suffit pour le rendre patient. L'Européen, de plus, est aidé par sa prévoyance. Si le besoin l'a contraint d'engager pour un temps sa liberté, il espère que ce sacrifice d'un temps de sa vie, lui procurera une existence indépendante pendant le reste de ses jours. [1] Si cet es-

[1] Il y a peu de nos domestiques qui se bercent de cette espérance. Ils sont en général convaincus qu'il n'y a pour eux que servitude après servitude jusqu'à la mort, et néanmoins ils se croient libres par l'effet d'une heureuse illusion. Grands personnages, qui raisonnez ainsi des domestiques, et qui raisonnez juste, que vous seriez misérables sans l'illusion! Quant au soldat, je ne vois pas bien clairement comment il peut se tromper lui-même. Il compte sur une place aux invalides. Son espérance fait honneur à son pays.

poir est trompé, si le besoin renaît après l'engagement fini, il en revient à se soumettre de nouveau à la servitude avec la prévoyance et l'espérance, et ainsi s'écoule sa vie dans un esclavage réel, et dans une imaginaire liberté.

L'Africain, absolument dépourvu de prévoyance, jusqu'à vendre le matin la natte dont il aura besoin le soir pour se coucher, est incapable des combinaisons intellectuelles qui entrent dans la tête d'un Européen au moment de son engagement comme soldat, ou comme domestique. Il ne prend conseil que de son instinct qui, l'avertissant sourdement de sa nullité, le porte à livrer aux autres le soin de son existence. [1] Pour se débar-

[1] Je prie qu'on se ressouvienne ici du passage de l'Esprit des Lois, cité au commencement du chap. III : *La chaleur du climat peut être si excessive, que le corps sera sans force. Pour lors l'abattement passera à l'esprit; aucune curiosité, aucune noble entreprise, aucuns sentimens généreux. Les inclinations seront passives; la paresse sera le bonheur. La plupart des châtimens y seront moins difficiles à soutenir que l'action de l'ame, et la servitude moins insupportable que la force d'esprit qui est nécessaire pour se conduire soi-même.*

rasser du souci de songer à lui, il se donne gratuitement à un chef de son pays qui lui fournira du maïs et du mil, et le traitera mal. Il n'appelle pas cela esclavage, puisqu'il ne connaît pas ce mot, ni le sens qu'il renferme; il appelle cela un nègre, l'être d'un nègre. Les pères et mères qui vendent leurs enfans y sont déterminés par un double motif; afin de s'affranchir de la peine de les nourrir, afin de satisfaire à des fantaisies avec le prix qu'ils tirent de leur vente. Vous seriez fort mal reçu en Guinée, si vous alliez proposer d'engager des nègres pour un temps limité. On vous répondrait : Que deviendront les engagés après le temps de l'engagement écoulé? Ils seront à charge à eux-mêmes et aux autres. Ou ne les achetez pas, et nous les vendrons à d'autres, ou achetez-les sans retour. N'en doutons pas, si jamais les Africains sont informés de notre résolution philosophique, de ne plus souffrir d'esclaves dans nos colonies, on les verra réclamer contre cette nouveauté,

et nous prier de renoncer à notre fausse sagesse. [1]

Tels ont été, tels sont les peuples de la stupide Afrique. Il n'est donc point raisonnable de déclarer illégitime la propriété qu'un Anglais ou un Français acquiert d'une marchandise offerte à toutes les nations. A l'emportement des philosophes contre les Européens qui vont faire la traite en Afrique, on serait tenté de croire que ce commerce est tout moderne; que ce sont les Européens qui l'ont inventé et provoqué par l'attrait de leurs

---

[1] Je suis autorisé par M. Prevost, habitant de l'Isle de France, actuellement à Paris, envoyé par sa colonie auprès du gouvernement, à publier, sous son nom, le fait suivant :

Tous les petits rois qui se partagent l'île de Madagascar sont, sans relâche, en guerre les uns contre les autres. Les prisonniers qu'ils font respectivement forment une partie de leurs revenus. Ils les échangent contre les marchandises d'Europe. A la nouvelle de l'affranchissement des nègres dans les colonies françaises de l'Amérique, ils furent dans la plus grande désolation. Ne sachant plus que faire de leurs esclaves, ils leur coupèrent les bras, et les abandonnèrent. Ils continuent à les traiter ainsi.

liqueurs et de leurs miroirs chez un peuple facile à séduire. Les négrophiles oublient, à chaque page de leurs écrits, ce qu'ils ont avancé à la page précédente. Qu'ils veuillent donc bien se ressouvenir, redisons-le mille fois et jusqu'à la satiété, qu'ils se ressouviennent donc que c'est dans leurs livres que nous avons appris qu'en tout temps l'Afrique a vendu des esclaves, avant qu'il y eût sur la terre des Français, des Anglais, des Espagnols. Ce ne sont donc pas nos colliers de verre et nos draps rouges qui ont fait introduire en Afrique le commerce qu'on nous reproche.

Au surplus, ce commerce est-il un mal ou un bien pour l'Afrique? Quoique cette question soit exclusivement de la compétence du conseil de Guinée, nos réformateurs se sont chargés sans mission de la décider. Ils soutiennent vaguement que c'est un énorme attentat contre l'humanité, que d'acheter des esclaves. Comme ce jugement m'a paru avoir été rendu sans une assez mûre dé-

libération, j'ai pris la liberté d'en appeler au tribunal du public. Mon plaidoyer est dans cet ouvrage. J'attends avec soumission que le juge suprême ait prononcé en dernier ressort. Mais, comptant beaucoup sur la bonté de ma cause, je continue mes réflexions sur le marronnage.

Nos philosophes, je le répète encore, confondent trop toutes les sortes d'esclaves. A ce grand nom de liberté, ces messieurs, au lieu de porter sur les nègres un œil attentif, au moins d'après les notions imparfaites qu'ils en ont, au lieu de se transporter en esprit dans l'Afrique, et d'en contempler les habitans dans le détail de leur vie animale; ces messieurs, dis-je, au lieu de se préparer ainsi à la recherche de la vérité, rentrent tout entiers en eux-mêmes, et ne voient qu'eux. Au souvenir de l'esclavage, ils se croient esclaves: alors toutes leurs fibres se roidissent avec violence, leur sang bouillonne dans leurs veines, ils ne parlent plus de liberté et d'esclavage que

par amour-propre, leur jugement est corrompu.

S'il s'agissait des esclaves d'Alger, la oolère des philosophes serait juste. C'est contre le droit des nations, c'est par la violation de toutes les lois qu'un chebec de Maroc tombe sur un navire européen, vole les marchandises et fait les hommes esclaves. Il y a vol de la liberté en ce cas, et l'esclave est bien fondé à la recouvrer par tous les moyens qui seront en son pouvoir. Dût-il poignarder son prétendu maître qui l'a acheté avec connaissance du vice de son acquisition, [1] il le poignardera sans injustice. Ce n'est pas là l'esclavage des nègres.

Je ne parle pas d'une autre espèce d'esclaves que nous nommions galériens en

[1] Ici je ne crois pas qu'on pût justifier l'acheteur, à raison des usages de son pays. L'Algérien qui achète un Européen, enlevé de force à la mer, sait très-bien que cet homme a été volé. Il l'achète avec connaissance qu'il fera tous ses efforts pour s'échapper. Il doit prévoir même que son esclave le tuera, s'il peut, pour se sauver. En le tuant, l'esclave tue son gouvernement violateur, dont il se rend le complice.

France, et qu'on appelle condamnés aux mines dans d'autres pays. Ceux-là sont des esclaves de la loi. Qu'elle soit injuste ou non, cette loi qui les condamne, qu'elle soit mal appliquée par un juge ignorant ou corrompu, il ne leur est pas permis, à la rigueur, de s'enfuir. Ils sont esclaves de leurs délits, ou du respect dû à la loi, même mauvaise; ou du respect dû au magistrat, même ignorant ou corrompu. Socrate innocent pouvait fuir; il but la ciguë après avoir expliqué à ses amis les raisons de sa conduite.

L'esclavage des nègres, soit dans leur pays, soit dans les colonies, n'a pas une cause odieuse comme l'esclavage des galériens, mais il a un fondement aussi légitime; la loi nationale, j'ose même dire, la loi naturelle de l'Afrique. Sur les côtes de cette région, et dans l'intérieur des terres où les nations vont trafiquer, un nègre, en naissant, est soumis tout à la fois à l'esclavage de ses parens, à l'esclavage du chef, à l'esclavage des brigands ses camarades, qui pourront

à la philosophie artificielle, fondée sur le sable mobile de l'orgueil.

Au contraire, les nègres qui cherchent à s'enfuir, péchent contre leur conscience et la justice, et sont dignes de châtimens. Les Grecs et les Romains poursuivaient très-vivement et punissaient très-rigoureusement leurs esclaves fugitifs, qui étaient d'autres hommes que les nègres. Tous les peuples de la terre, qui, encore aujourd'hui, ont des millions d'esclaves, ne trouvent point bon qu'ils s'enfuient. Ferons-nous prévaloir dans nos jugemens le suffrage de quelques hommes corrompus qui n'ont su faire que de beaux livres et de mauvaises actions, au suffrage des peuples anciens et de leurs sages, et à celui de tous les peuples existans ? Pourquoi les écrivains français montrent-ils plus d'acharnement contre un commerce raisonnable, légitime, nécessaire ? Ne se joue-t-on point de notre légéreté sur cet objet comme sur tant d'autres ? Français, revenons sur le passé. Dans les commencemens

de la révolution vous avez entendu les Anglais jeter feu et flamme contre l'esclavage des nègres, contre le commerce en Afrique. Ils agitaient publiquement et en grand appareil la question, si la traite devait être continuée ou supprimée. Les gazettes n'étaient remplies que de débats sur ce grand point. Les quakers cabalaient, les méthodistes hurlaient, c'était un vacarme épouvantable dans les trois royaumes. Que firent alors les Anglais ? Ils ajournèrent à vingt ans la question, et ils continuèrent à acheter des esclaves pour la culture de leurs colonies ; et ils continuèrent à vendre leur rebut aux Espagnols et aux autres nations qui en avaient besoin. Que font-ils aujourd'hui ces mêmes Anglais ? Ils font le commerce d'esclaves, et ne parlent plus d'esclavage. N'est-ce point un piége qu'on nous a tendu ? Nous étions possédés de l'anglomanie, [1] souvenons-nous-en, nos

[1] Un Anglais, au milieu de Paris, décidait de ce qu'il fallait croire pour notre bonheur ; et des Français, en

ennemis le savaient, ils profitent de tout. N'ont-ils point dit dans leur politique jalouse : Les têtes des Français sont exaltées; c'est le moment de les perdre pour qu'ils ne nous perdent pas ; fournissons un nouvel aliment à leur délire : ils nous admirent ; ils boiront avidement dans la coupe que nous leur présenterons : feignons pour les nègres une pitié que nous n'avons pas; les Français, déjà égarés par nous dans la recherche d'une fausse liberté, confondront aisément tous les objets d'esclavage, et pourront se porter à rendre leurs nègres libres; ce coup serait décisif: alors plus de colonies pour eux, plus de marine ; ils ne seraient rien, et nous, nous régnerions sur le globe par notre marine et nos colonies ? [1]

---

crédit dans ces temps funestes, étaient assez aveuglés pour proclamer cet étranger, peu estimé dans son pays, comme un ange de lumière fait pour éclairer la France.

[1] C'est un Français réfugié aux Etats-Unis, comme moi, qui me communique ces idées. Il s'est fort appliqué à observer la conduite des Anglais avant et pendant la révolution.

Je ne dois pas omettre de relever une dernière erreur des négrophiles, à laquelle ils donnent des couleurs séduisantes pour des lecteurs superficiels. S'identifiant toujours avec les nègres, et identifiant les nègres avec eux, ils soutiennent que la fuite d'un esclave est l'effet d'un sentiment *généreux;* que c'est l'irrésistible penchant à la liberté qui produit ce noble sentiment. A la suite de cet argument, ils citent l'exemple des animaux en preuve de leur thèse; ils citent Spartacus..... Spartacus ! J'avoue qu'en m'abandonnant aussi au préjugé de collége, j'aime Spartacus et son audace. Mais ce Spartacus n'était pas un vil nègre. Il avait une ame forte et du caractère. Il valait peut-être mieux que Pompée par le génie. A l'égard des animaux, l'argument qu'en tirent les négrophiles se tourne entièrement contre eux, comme on le verra dans la dernière remarque sur cet ouvrage.

Ne nous perdons pas dans les grands mots et dans les grands noms. Encore une

fois, après mille, il s'agit des nègres. Les nègres vont en marronnage, sans savoir pourquoi. Ils s'enfuient comme ils font tout, sans motif, sans dessein, sans prévoyance. S'ils avaient de la prévoyance, ils ne s'enfuiraient pas; car ils prévoieraient la misère qui les attend dans le marronnage. En effet, entendez-les jaser entre eux lorsqu'ils se communiquent librement ce qu'ils pensent. Ils s'accordent à regarder l'état de marronnage comme très-malheureux; plus de cabane pour dormir, plus de rechange pour se vêtir, [1] plus de jardin pour se nourrir, plus de divertissemens, plus de chansons. Et ce sera au sortir d'une pareille conversation qu'un nègre partira marron. On en voit tous les jours s'évader sans aucun sujet de mécontentement, qui la veille avaient tué et salé un cochon pour leur provision de plusieurs mois, avec leurs femmes, leurs enfans et leurs amis. Enfans, amis,

[1] J'ai beaucoup vu de nègres marrons, jamais je n'en ai vu un seul qui eût songé, en s'enfuyant, à faire son paquet de hardes. Ils partent dans l'état où ils se trouvent.

femmes et cochon, tout est oublié quand la maladie du marronage vient les saisir; c'est l'affaire d'un clin d'œil.

Les faits peignent mieux les hommes que les paroles. Il faut avoir beaucoup vécu avec les nègres pour faire une collection de faits qui les montrent tels qu'ils sont. J'ai eu pour premier domestique, à Saint-Domingue, un jeune nègre dont le penchant au marronnage s'était manifesté dès son enfance. Il s'allait cacher dans le premier recoin qu'il trouvait, dans les herbes, dans des tas de bois. Son maître fatigué de ces perpétuelles escapades, et sachant bien, par son expérience, que l'inclination du nègre ne ferait que se fortifier avec l'âge, chercha à s'en défaire. J'étais tout neuf dans la colonie, je n'avais point encore possédé de nègre; celui-là me fut offert. Son défaut, qu'on ne me dissimula pas, ne m'arrêta point. Je raisonnai comme un philosophe d'Europe, exactement comme un philosophe. Je ne doutai pas que les mauvais traitemens n'eussent ai-

gri *l'innocent* et *noble* cœur du petit nègre, et je me promis bien qu'avec de la douceur et *de la raison* j'aurais bientôt ranimé ses *vertus flétries*. Je l'achetai. Ce fut une nouvelle existence pour lui; au lieu d'une chemise grossière qui le couvrait, il se vit tout à coup avec un bel habit à paremens rouges et chapeau à la tête. Il vivait de ma table, et ne faisait rien pendant toute la journée que jouer et polissonner. Ce train de vie lui devint bientôt insipide. En moins de huit jours son instinct se réveilla. Il disparaissait à toute heure. Où est André? André était tapi dans une cachette d'où il entendait fort bien qu'on l'appelait, mais d'où il ne bougeait jusqu'à ce qu'on l'eût découvert. Je ne manquais pas, à chaque fois, de lui faire une belle remontrance. Un jour il fit un plus long voyage. Il alla jusqu'au bord de la mer, à deux cents pas de ma demeure. Il se mêla avec les matelots et les cabrouettiers, et s'y tint jusqu'au lendemain sans boire ni manger. Un nègre de la ville, qui connais-

sait mon petit drôle, me le ramena vers les deux heures après midi, tout délabré, tout crotté, et mourant de faim. Je fis donner largement à manger à André, après quoi je me mis à le haranguer pendant qu'il mangeait de toutes ses dents. La scène se passait sur mon perron, espèce de trottoir couvert qui règne devant les maisons. Tout le monde s'arrêtait et se moquait de moi et de mon sermon. On me conseillait de bien faire fouetter le garnement. Ma philosophie rejeta bien loin ce conseil de la tyrannie. Je persistai à penser qu'avec de la patience je viendrais à bout de relever le cœur de mon nègre, et d'y exciter le *noble sentiment* de la reconnaissance. A la vérité, je n'avais pas été content de l'air du petit garçon pendant que je le prêchais. Il n'avait donné aucun signe de honte aux railleries que les négrillons voisins faisaient de lui, point d'indice de repentir, point de sensibilité. Je n'avais vu dans ses traits obscurs que les glaces de l'indifférence. Cela me laissait une inquié-

tude vague sur son compte, qui troublait mes espérances pour sa conversion. Je rentrai dans mon cabinet ; mon anxiété m'y suivit. Après quelques instans, je revins sur le perron où j'avais laissé André. André n'y était plus. J'appelle, on court après ; il est pris à cent pas de ma porte. Je l'enferme sous clef dans une vieille cuisine. Cette fois, me croyant bien assuré de lui, je reprends mes occupations. Une heure après je songe à mon prisonnier, j'ouvre la cuisine. Le petit nègre avait enfilé la cheminée, et s'était arrangé du mieux qu'il avait pu en entendant du bruit à la porte ; mais une de ses jambes n'avait pu trouver place. J'entre, point de nègre. Qu'est-ce ? où est-il ? point d'échappatoire dans la chambre ; je tourne, je regarde, je vois la jambe d'André. Il y a au moins trente-trois ans que cette aventure m'est arrivée ; et je l'ai aussi présente à l'esprit que le premier jour. Elle renouvelle encore à présent, par le souvenir, l'émotion qu'elle me causa alors par le fait.

Mon indulgence pour ce misérable depuis plusieurs semaines, ma bonté en lui faisant bien donner à manger, son indifférence au moment du bienfait, son ingratitude après, tout cela se retrace dans ma mémoire avec la vivacité du moment même. Il me fallut arracher le maraud de sa cheminée où il s'était cramponné, et d'où il ne voulait plus sortir. Oh, pour cette fois, je le livrai à un nègre, et il fut fouetté. Je m'en défis le plus tôt que je pus, en perdant la moitié du prix qu'il m'avait coûté. Race indigne! méprisables nègres! ceux qui vous plaignent ne vous connaissent pas. Qu'on me dise si mon nègre André, enfant de douze à treize ans, et prodigieusement stupide, était porté au marronnage par les *nobles transports d'une ame fière*. Serait-ce donc la dureté de quelques maîtres qui déterminait des nègres au maronnage? Pas plus ce motif qu'un autre. Le meilleur des maîtres avait souvent plus de nègres marrons qu'un maître ferme et sévère. D'ailleurs, quels sont les nègres les plus

adonnés au marronnage? Il est d'observation constante que ce sont les plus abjects, les plus lâches, les plus stupides, le rebut des ateliers. Comment les philosophes concilieront-ils ces faits notoires aux Antilles, avec leurs chimériques théories de liberté, ou avec ces nobles élans des grands caractères? Il faut des ames pour recevoir ces grands sentimens, et l'Afrique ne produit pas ces fruits-là.

Remarquons encore que le penchant au marronnage n'est point aussi commun parmi les nègres qu'on pourrait le croire, d'après les principes guindés des négrophiles; à peine compte-t-on deux ou trois marrons dans des ateliers de deux ou trois cents nègres, preuve démonstrative qu'il n'est point l'effet d'un prétendu desir inné de la liberté, comme le soutiennent follement les sophistes modernes; car, ce desir étant une cause générale de la nature, tous les nègres esclaves en devraient être tourmentés plus ou moins, suivant l'énergie par-

ticulière à chacun d'eux. Tous, en vertu de son *irrésistibilité*, devraient s'enfuir, et recommencer cent fois à s'enfuir, si cent fois ils étaient repris.

Reconnaissons tout naturellement que le penchaut au marronnage, est une affection individuelle dans quelques nègres, une pure inquiétude, une vraie maladie d'esprit, à-peu-près comme le spleen, qui porte des Anglais et des atrabilaires de tous les pays à se brûler la cervelle. Aussi voyez comme s'excusent les nègres marrons quand ils sont ramenés à leurs maîtres. On leur demande pourquoi ils se sont enfuis; ils répondent parfaitement vrai en disant qu'ils n'en savent rien : *Moi pas connais*. Si vous les pressez, en leur faisant voir qu'ils ont abandonné un état de bien-être, pour se livrer à un état plein de misères, ces *fiers* nègres finissent par vous dire, en pleurant, que c'est le diable qui leur a mis cette fantaisie dans la tête : *C'est diale qui mette ça dans tête moi.*

Il s'ensuit que les modernes raison-

neurs n'ont point connu la vraie cause du marronnage des nègres; qu'ils se sont égarés dans les chimères métaphysiques d'une théorie brillante, qui se prête au pathos des expressions; que les sentimens généreux, qu'ils donnent pour motifs du marronnage, sont dans leur imagination, et bien loin du cœur des nègres.

Il s'ensuit que le marronnage est un véritable délit, un vol réel au tribunal de l'équité éclairée, et même au jugement des nègres, dont l'instinct, dirigé par des principes à leur portée, raisonne mieux que l'esprit des philosophes; il s'ensuit, pour dernière conséquence, que le marronnage était justement puni, dans nos colonies, par des châtimens proportionnés. [1]

[1] Les nègres sont libres aujourd'hui à Saint-Domingue, on ne cesse de le leur persuader de toute les manières : eh bien, je ne doute pas que, malgré toute la force coercitive qui les tient comme cernés, malgré toutes les menaces qu'on leur fait, non pas du fouet seulement, mais du sabre et du canon, il ne s'en évade autant que dans le temps où ils étaient esclaves. Dans les

Section II. Du fouet sur les fesses. — Réflexions sur l'éducation.

Il n'y a qu'un cri de réforme dans ce grand siècle. Tout est à réformer; nos pères étaient sans idées et sans pudeur; ils fouettaient à découvert leurs enfans sur le derrière. Les philosophes, plus chastes dans les pages de leurs écrits, que Xénocrate dans sa conduite, s'élèvent avec véhémence contre cette *infâme* pratique, et décident qu'il faut bannir tous les châtimens de nos écoles, le fouet principalement. A ce propos ils ont fortement invectivé contre l'usage du fouet dans les colonies. Il n'est pas hors du dessein de cet ouvrage d'examiner la

---

premiers momens de l'étonnement et de la crainte qu'a dû leur causer la dispersion des chefs rebelles, il est probable qu'ils se tiendront quelque temps en repos; mais attendez, et vous verrez que ceux qui ont la maladie du marronnage s'y livreront tout aussi stupidement qu'ils faisaient autrefois.

Hier, 1er septembre 1802, je vis une lettre du Cap Français, dans laquelle on annonce que les marronnages sont *grands* dans la province du Nord.

question; je parlerai indifféremment des enfans et des nègres, enfans pour enfans.

Avant que d'aller plus loin, je fais une réflexion qui me semble être de quelque poids. Quels sont les écrivains qui ont blâmé le fouet tel qu'il est pratiqué chez tous les peuples de l'Europe, qui valent bien les sauvages de l'Amérique qu'on nous objecte? Ce sont des célibataires qui ne possédèrent jamais un nègre, et qui n'eurent jamais d'enfans d'une union légitime. Ils sont suspects par là même; ils parlent sans connaissance de cause. Les faibles notions qu'ils ont prises des enfans chez la marquise qui leur donne à dîner; celles qu'ils ont prises des nègres dans les livres des voyageurs, ne suffisent pas pour les autoriser à traiter cette importante matière. Il faut avoir été colon dans les îles, il faut avoir été père, pour être autorisé à parler des nègres et des enfans. Qui n'a pas éprouvé la stupidité des uns, et les dégoûts qu'elle cause; qui n'a pas été exposé au tracas des autres, à leurs criailleries, à leurs impor-

tunités, à leurs mutineries, à leurs malices, et aux impatiences qu'ils donnent vingt fois en un jour, ne les connaît pas, il doit se taire. Moi, qui me permets d'en dire mon avis, j'ai possédé un atelier de nègres, et je suis père de plusieurs enfans.

Au premier pas que font les célibataires dans leur théorie d'éducation, on s'apperçoit qu'ils voyagent en pays inconnu. Ils prétendent que c'est par la raison qu'il faut conduire les enfans; à la vérité, ils ajoutent que c'est par la raison de leur âge. Par cette distinction, ils croient avoir suffisamment établi leur principe, et ils avancent dans la carrière. Leur principe est faux. Il n'y a pas deux raisons. Les enfans n'ont point une raison de leur âge, ils n'ont que les saillies de la raison qu'ils auront un jour quand le fruit aura eu le temps de mûrir. Les bluettes qui échappent de la tête des enfans se dissipent, et disparaissent dans leur étourderie et leur enfantillage. Tout est du moment pour les enfans, ils ne

veulent pas, ils desirent. Leur intérêt même, le plus vif intérêt, s'il est reculé dans l'avenir, excite leur impatience et ne les touche plus. La raison est une volonté constante, une suite de volontés, et les enfans n'ont que des desirs, des caprices et de la volatilité.

Voyez ce que c'est que cette raison des enfans. J. J. Rousseau, avec tout son génie, a été obligé de créer dans son cerveau un père et une mère angéliques, et de leur donner des anges pour enfans, afin d'appliquer ses maximes. Que de soins encore, que de préparatifs il a fallu à l'auteur d'Émile pour commencer, suivre et terminer son éducation ! La nourrice est une sainte, les domestiques sont des saints, et le précepteur est un dieu. Philosophe, il ne s'agit pas du sage ou froid Wolmar, de la divine Julie, et de leur céleste maison ; il s'agit des millions d'enfans d'un grand pays, des enfans de toutes les classes de citoyens, menuisiers, cabaretiers, musiciens, forgerons, bourgeois, racle-fourneaux ; il

s'agit des enfans du peuple auquel vous prenez tant d'intérêt, et vous n'avez songé qu'aux enfans des riches qui peuvent choisir et donner des gouverneurs. Montaigne, que vous avez remis en vogue, a noyé, sans suite, dans beaucoup de paroles, quelques règles d'éducation: mais son mémoire, adressé à une grande dame, est exclusivement destiné à un enfant grand seigneur; ce n'est pas encore là ce qu'il nous faut. Montaigne peut avoir raison pour un prince, il a tort pour le peuple. Plût à Dieu qu'on se mît une bonne fois à élever les enfans des souverains suivant ses maximes! Que ne les envoie-t-on en Amérique, dans l'Inde, en qualité de mousses? Qu'ils fassent le tour du monde sans cour, sans adulateurs; qu'ils éprouvent la misère, non pas factice, mais réelle, que comportent les longs voyages. Voilà les éducations qu'il importe de soigner avec toutes les précautions. Les rois, devenus grands, ne reçoivent plus d'éducation, ils commandent. Les autres hommes,

froissés dans la foule, reçoivent des leçons tous les jours de leur vie. La contradiction, la résistance, l'humiliation, sont leurs précepteurs. Élevez les enfans des grands, mais n'abandonnez pas les enfans de l'honnête bourgeois qui ne peut pas salarier un gouverneur. [1] Laissez-leur les écoles publiques et les colléges. Or, parlerez-vous raison, et même ce que vous appelez raison d'enfans, à tous ces marmaillons ? Les pères, les mères et les maîtres, n'ont pas le loisir de les philosopher, ils les fouettent; et la crainte de la verge, qui est leur raison, car ils n'ont que des sens, les retient pour un peu de temps.

La crainte de la verge ! s'écrient les modernes instituteurs; qu'allez-vous faire ? Vous corromprez par la crainte

[1] Les maisons d'éducation pour les enfans sont excessivement chères aujourd'hui. De mon temps les pensionnats des jésuites étaient du prix de 365 livres par année. Maintenant on ne parle que de douze à quinze cents livres. Je n'aurais pas pu apprendre à lire si j'étais né dans ce siècle.

toutes les belles qualités de l'ame tendre des enfans ; vous étoufferez les germes heureux de leurs bons cœurs : vous ne formerez que des esclaves, des dissimulés, des perfides.

Spéculations vaines que l'expérience dément. Que dis-je ? expérience, la plus légère réflexion suffit pour faire appercevoir le vide des grands mots de nos philosophes. Qu'on me permette d'insister de tout mon pouvoir sur le danger des théories modernes. En morale et en politique, c'est un article digne des regards d'un sage gouvernement.

Nous sommes emportés bien loin au-delà des forces de la nature humaine par les leçons des livres nouveaux. Leurs auteurs manquant de génie pour trouver des sujets neufs, ou brûlés du desir de changer les idées anciennes sur des sujets rebattus, cherchent à s'ouvrir de nouveaux sentiers de gloire littéraire en bouleversant toutes les notions reçues. La morale et la politique sont les champs qu'ils ont choisis pour exercer leurs ta-

lens ; champs vastes où l'on entre par cent avenues qui conduisent à cent labyrinthes ; champs nébuleux où des fantômes sans nombre brillent d'un faux éclat au milieu de quelques clartés douces et naturelles. Que font nos écrivains en entrant dans la carrière ? ils commencent par se pénétrer d'un profond mépris pour les leçons données à leur jeunesse, qu'ils appellent des préjugés d'enfans. Dégagés des liens de l'ancienne morale, ils jettent les fondemens de la nouvelle qu'ils veulent établir, ils prononcent le nom de toutes les vertus pour faire oublier tous les devoirs. Leurs premières paroles ont l'apparence de la modestie. C'est de l'erreur et de la vérité qu'ils vont parler. La vérité est rare et l'erreur est commune, vous disent-ils : il y a tant de ministres de l'erreur ! l'intérêt la répand, l'habitude la fortifie. Elle a bientôt couvert la terre au préjudice de l'humanité. La vérité, toujours menacée, est timide et se montre avec défiance. Elle se cache aux puissans, elle fuit le vulgaire,

Où sont-ils les hommes dignes de la vérité ? Elle ne prend ni en tout temps, ni en tout lieu. Heureux le peuple qui se trouve dans la circonstance où la vérité peut lui être montrée sans voile !... C'est par de tels préludes, ornés de tous les charmes de la diction, que les modernes écrivains s'insinuent dans les esprits et gagnent la confiance. Un seul parmi eux a mieux jugé la perversité de son siècle, et n'a pas daigné employer les ménagemens d'un début. Lion rugissant, il s'élance dans l'arène en écumant de rage. Du premier bond il attaque, il brise, il renverse les autels et les trônes. Il marche sur la tête des rois, méconnaît l'autorité et brave la puissance. Il donne ouvertement des leçons de révolte et d'attentat. Il ne parle que de révolution et de bouleversement. Il aiguise des poignards, il allume des torches, et les met aux mains de quiconque veut se délivrer d'un supérieur. Quel homme a pu sans frémir mille fois lire cet écrivain sanguinaire ? Sa plume, comme une flèche

enflammée, traverse les espaces, et brûle et déchire de près comme de loin. Que vous dirai-je ? Le crime a suivi son livre au-delà des mers. On a vu, à Saint-Domingue, un nègre de nature débonnaire assassiner son maître par les conseils de ce livre affreux. [1] L'assassin en avait, à la dérobée, entendu lire quelques lignes, et le poison qui s'en exhale était entré dans son cœur. Que vous dirai-je? ce moraliste hypocrite, qui tonne contre l'esclavage des nègres, s'est enrichi pendant toute sa vie dans le commerce des esclaves. [2] Que vous dirai-je ? ce prêtre

---

[1] Je ne me rappelle pas le nom de l'habitant assassiné; mais le fait est notoire à Saint-Domingue, particulièrement dans la province du Sud, qui a été le théâtre de la scène.

[2] Il paraît qu'on ne révoque plus en doute aujourd'hui, parmi les gens instruits, le fait du commerce des nègres par l'abbé Raynal. Il était associé à Marseille et ailleurs, à plusieurs maisons, qui s'occupaient principalement de la traite en Afrique. Pendant vingt ans, il a eu des fonds pour ce trafic dans la maison du sieur Grand-Clos-Meslé de Saint-Malo. Les vaisseaux négriers étaient adressés à MM. Stanislas Foache et compagnie, négocians au Cap Français. L'un des associés de M. Foache,

déshonnête, qui ose parler de mœurs et de pudeur, blesse, à chaque page de ses écrits, l'imagination la plus corrompue par des images lubriques. Brûlé de la passion brutale *quae solet matres furiare equorum*, il ne parle de l'amour qu'en homme qui en éprouve toutes les fureurs. Blasphémateur impie, son délire est tel qu'il ne craint pas d'affirmer que l'encens de l'amour est le plus pur que l'homme puisse faire fumer sur l'autel de la divinité. Ce serait, suivant lui, le dernier effort du génie dans un grand législateur de savoir heureusement combiner l'amour avec le culte religieux, (*Voyez* liv. 1er, chap. XIV, page 104, édit. in-4.) L'insensé fonde son exécrable théorie sur l'exemple, certainement faux, d'une secte du Japon. Là, les dévots, en sortant du temple, vont achever leurs prières chez des filles de joie, dont les loges, situées dans des bosquets délicieux, entourent la mosquée, (page 108, *ibid.*)

---

actuellement à Baltimore, a réglé pendant plusieurs années la part dans les profits des associés de France.

Raynal a senti qu'il allait révolter tous les esprits par ces lignes plus que cyniques : que fait-il ? il s'applique sur le front le bandeau de l'audace, et brave ses lecteurs en plaignant avec dédain *les ames froides, insensibles, malheureuses et dures*, qui ne goûteront pas ses leçons. Peuples, élevez-vous à la hauteur des pensées de ce nouvel apôtre ; plantez des bosquets, cultivez des gazons, et, au sortir de vêpres, au lieu d'aller vous égayer dans les promenades champêtres, allez à des passe-temps plus doux chez les filles publiques : c'est ainsi que vous achèverez de sanctifier la journée, Raynal l'a dit. Servantes, laquais, artisans, bourgeois, et vous, filles et femmes de toutes les conditions, apprenez à servir Dieu convenablement... Voilà donc la philosophie !

A la vérité, les autres modernes n'ont pas porté l'effronterie à cet excès, mais ils ne sont pas moins dangereux dans leurs dogmes : vertus et vices, bonheur et misère, tyrannie, oppression, fana-

tisme, tolérance, loi naturelle, droits de l'homme; ces mots, retournés en cent façons, considérés sous des rapports nouveaux et dans de nouvelles acceptions, forment le canevas de la doctrine à la mode. Les philosophes corrompent le vice même en lui ôtant sa laideur; et la vertu, si elle n'est pas enluminée des couleurs philosophiques, n'est qu'une sottise inventée par la tyrannie, pour abrutir les peuples et les rendre plus dociles à l'esclavage. Après avoir tout détruit, les philosophes donnent des modèles de l'édifice nouveau qu'il faut construire. Les modèles sont conçus dans cent têtes; ils sont donc contradictoires. En attendant qu'on puisse faire un choix parmi les chefs-d'œuvres, la destruction se consomme et les peuples sont sans appui. Oh! que n'ai-je assez de talens pour exprimer dignement les pensées qui s'élèvent en foule dans mon esprit sur cette intéressante matière! *Exoriare aliquis.* Il y a sans doute de bonnes vues et des avis salutaires dans la foule des

écrits modernes, soit par rapport à la religion et ses ministres, soit par rapport au gouvernement; mais tout sera encore perdu si l'on abandonne cette critique à tous les méchans, à tous les brouillons, à toutes les têtes ardentes qui voudront la prendre pour sujet d'un livre.

L'Encyclopédie est un mauvais ouvrage; mais il s'y trouve de loin en loin des traits qui sont bons à recueillir. Il y a bien longtemps que j'en ai remarqué un qui s'applique parfaitement à l'article que je traite en ce moment, concernant le danger de la liberté de penser et d'écrire en matière de religion et de gouvernement. Ce n'est pas une théorie que l'auteur propose, c'est un moyen de fait; écoutons-le parler au mot *aïus locutius*: «Les productions de l'incrédulité ne sont à craindre «que pour le peuple, et que pour la foi «des simples. Ceux qui pensent savent à «quoi s'en tenir; et ce ne sera pas une bro«chure qui les écartera d'un sentier qu'ils «ont choisi avec examen, et qu'ils sui«vent par goût. Ce ne sont pas de petits

«raisonnemens absurdes qui persuadent «à un philosophe (passons le mot, il est «pris ici en bonne part) d'abandonner «son Dieu. L'impiété n'est donc à crain- «dre que pour ceux qui se laissent con- «duire. Mais un moyen d'accorder le res- «pect que l'on doit à la croyance d'un «peuple et au culte national, avec la li- «berté de penser, qui est si fort à souhai- «ter (passons quelque chose à la bonne «intention) pour la découverte de la vé- «rité, et avec la tranquillité publique, sans «laquelle il n'y a point de bonheur ni «pour le philosophe, ni pour le peuple, «*ce serait de défendre tout écrit contre «le gouvernement et la religion en lan- «gue vulgaire; de laisser oublier ceux «qui écriraient dans une langue savan- «te, et d'en poursuivre les seuls traduc- «teurs. Il me semble qu'en s'y prenant «ainsi, les absurdités écrites par les au- «teurs ne feraient de mal à personne. «Au reste, la liberté qu'on obtiendrait «par ce moyen est la plus grande, à «mon avis, qu'on puisse accorder dans*

« *une société. Ainsi, par-tout où l'on* « *n'en jouira pas jusqu'à ce point-là,* « *on n'en sera peut-être pas moins bien* « *gouverné. Mais, à coup sûr, il y aura* « *un vice dans le gouvernement, par-* « *tout où cette liberté sera plus étendue.* « *C'est là, je crois, le cas des Anglais* « *et des Hollandais. Il semble qu'on* « *pense dans ces contrées, qu'on ne soit* « *pas libre, si l'on ne peut être impuné-* « *ment effréné.* »

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est un encyclopédiste. Je suis donc au moins une fois d'accord avec un philosophe.

Revenons au fouet. Produit-il donc quelques-uns des mauvais effets récapitulés par les modernes instituteurs? et d'abord le derrière d'un enfant, mis à découvert dans un coin solitaire et obscur, est-il un objet dangereux pour la pudeur? Le scrupule des philosophes rappelle à la mémoire celui du Tartuffe. Que voient-ils de si indécent dans la correction d'un enfant par le fouet sur les fesses? L'indécence n'est pas dans le fait, elle est dans

l'ame corrompue des censeurs. La punition ne s'exécute pas publiquement. Le petit coupable, soit dans les colléges, soit dans les pensions, est conduit au loin dans un endroit écarté, et c'est une affaire bientôt faite. J'ai été dans une pension particulière, j'ai été pendant quatre ans dans un pensionnat des Jésuites : on y donnait le fouet de temps en temps à des turbulens, ou à des paresseux, et j'affirme que je n'ai jamais vu le derrière d'un de mes condisciples; et, quand même je l'aurais vu, mon innocence ne m'eût laissé appercevoir que deux fesses affligées qui ne s'en sentiraient plus après quelques gambades du fouetté. Un écolier, de mon temps baissait les yeux à l'apparence de l'immodestie; et les parens, dans l'intérieur de leurs maisons, ne détruisaient pas, par leurs exemples ou leurs discours, l'heureuse ignorance de leurs enfans.

Quant aux nègres, il est vrai qu'on ne prenait pas tant de précautions pour leur donner le fouet, que pour fustiger un écolier; mais en cela il n'y a point de re-

proches à faire aux colons. Qu'on se ressouvienne que les nègres mâles et femelles sont tout nus jour et nuit dans leur pays. La chaleur est à peu près la même aux Antilles; la même cause produit donc le même effet dans les colonies; les nègres y sont habituellement nus, à l'exception d'un tonga, voile de pudeur, qui les couvre depuis la ceinture jusqu'à la moitié des cuisses. Accoutumés ainsi à se voir le derrière comme le visage, ils sont insensibles au spectacle d'un de leurs compagnons qu'ils voient fouetter. Arrêtons-nous, en défendant la pudeur des colons, nous craindrions d'égarer les lecteurs dans les sales pensées des philosophes.

Le fouet, non plus que tout autre châtiment proportionné à l'âge et à la faute, n'abrutit pas l'esprit des enfans, et n'abat point leur courage. Consultons l'expérience. On ne châtie pas toujours, mais à propos, après avoir pardonné souvent. Or, j'invoque à mon tour la raison des enfans; et je dis que cette raison, qui

est dans leur conscience, les avertit merveilleusement de leurs torts, et de la justice des peines qui les suivent. Combien il est insensé de soutenir que plus un enfant a d'élévation dans le cœur, et plus il s'irrite du châtiment, et plus on corrompt son caractère, et plus on risque d'en faire un méchant ou un esclave. Paroles vaines, pathos de théoricien. J'atteste la bonne foi de tous ceux qui ont été élevés dans les écoles publiques du temps passé. Qu'ils nous disent s'ils ont vu beaucoup d'écoliers perdre leur gaieté et leur amabilité, pour avoir été fouettés quelquefois depuis la *sixième* jusqu'à la *quatrieme*? car, dès la troisième, il n'y avait plus de fouet que dans des cas extraordinaires. Malheur à l'enfant au cœur fier des philosophes, s'il n'a pas aussi un cœur juste! Ce n'est plus de la fierté qu'il a, c'est de la férocité. Étant devenu homme, il ne sera plus qu'un furieux que toute contradiction irritera. S'il veut commettre avec impunité des fautes à dix ans, à vingt-cinq il voudra commet-

tre le crime. Il ne sera qu'un tyran, ou il se fera pendre. Au contraire, les germes de justice mêlés, dans un enfant, aux germes d'une heureuse fierté, lui feront recevoir la peine de sa faute avec un utile repentir, et il prendra, en lui-même, la noble résolution de n'en plus commettre. Voilà l'effet de la vraie, de la louable fierté; voilà l'enfant bien né. L'enfant des philosophes n'est qu'un monstre, ou un sot. Il n'y a point d'éducation pour cette espèce-là.

Heureux les bien nés! Ces deux mots ont un grand sens dont les modernes instituteurs, ni Jean-Jacques Rousseau, n'ont point assez profité pour limiter la puissance de l'éducation. Il y a donc des bien nés, Jean-Jacques? Mais, en accordant qu'il y a des bien nés, et en les caractérisant par l'épithète *heureux*, vous accordez aussi qu'il y a des mal nés, car vous ne pourriez pas distinguer les bien nés, s'il n'y avait pas des mal nés pour les faire reconnaître. Comment donc

avez-vous pu dire ailleurs : [1] *L'homme est bon sortant des mains de la nature?* et moi, Jean-Jacques, moi qui ne suis pas digne de délier vos souliers, j'ose dire : L'homme, sortant des mains de la nature, est plus divers de cœur, d'esprit, de caractère d'un autre homme, que de visage

[1] Quand M. Rousseau dit, dans la Nouvelle Héloïse : Heureux les bien nés ! il obéit à son expérience, qui lui a fait voir dans le cours de sa vie des méchans et des bons; et c'est la comparaison des uns avec les autres qui lui arrache son exclamation. Quand ensuite M. Rousseau a voulu travailler à un traité d'éducation, il a été obligé de poser des bases pour son système. Pour première base, il a employé ce prétendu principe : *L'homme est bon sortant des mains de la nature.* Je considère donc que ce sont deux hommes qui ont dit les deux mots écrits par M. Rousseau. Le premier mot : Heureux les bien nés ! est de l'homme naïf qui a cédé à l'inspiration de l'expérience journalière. Le second mot : l'Homme est bon, etc., est de l'homme qui a conçu dans son cerveau le plan d'un système, et qui fait ses préparatifs pour l'exécuter. Jean-Jacques aurait pu tout aussi bien dire dans le début de son Emile : L'homme n'est pas bon sortant des mains de la nature. Par cette assertion, il aurait donné une grande prise à son éducation; et, à lui-même, un grand moyen de développer les talens d'un instituteur. Il y a beaucoup à faire pour corriger les vices de la nature, et il y a bien peu à faire pour élever l'homme bon.

et de démarche. Il naît bon, méchant, ou indifférent; et voilà pourquoi vous avez si bien fait dire à Julie : *Heureux les bien nés !*

L'enfant, sur les genoux de sa nourrice, apprend qu'il y a mal et bien, punition et récompense. Il voit fouetter autour de lui, il voit donner des bonbons. Il entre dans les écoles publiques avec ces instructions. Là, il voit aussi donner le fouet et des images, il n'en est pas surpris. Vers lequel des deux objets tournera-t-il ses jeunes pensées? Tous les enfans les tournent vers les images. Ceux qui, par violence ou par bassesse de caractère, ne les porteraient que vers les châtimens, pour devenir furieux ou imbécilles, sont des phènomènes. Envoyez les premiers à la chaîne, et les autres au moulin.

L'on doit bien s'appercevoir que je ne suis pas le partisan de ces éducations données dans de belles chambres toutes garnies de belles machines. J'en ai vu venir quelques-uns dans mon collége, de ces nigauds élevés au coin du feu

de leurs parens ; qu'ils étaient bêtes ! qu'ils étaient décontenancés ! Que de coups de poing il fallait pour les dégourdir ! mais aussi comme ils devenaient aimables après quelques mois, quand ils avaient *frotté leurs têtes* contre les têtes de leurs camarades ! O le bon temps que celui du collége !

Ire REMARQUE SUR LE CHAP. XII.

Esquisse d'un tableau de la Liberté.

LA Liberté vue de face est une divinité familière, qui se plaît à habiter sur la terre. Son vêtement est commun, mais décent. Elle montre d'une main la Justice, sa sœur d'adoption, tenant la balance et le glaive ; de l'autre, elle repousse l'Audace, qui lui présente une liste de livres modernes. Un génie tient suspendus, à côté d'elle, les attributs de la puissance. A ses pieds sont des groupes innombrables de peuples divers, qui élèvent leurs mains vers le génie qu'ils implorent. Les plus éloignés des groupes

ont les regards tournés sur un fantôme de forme gigantesque, qui se voit dans le lointain. Ils paraissent effrayés de sa poursuite, c'est le fantôme de la liberté. Il se présente de côté pour n'être pas connu. Son port est contraint, sa démarche incertaine ; l'hypocrisie perce à travers son maintien plutôt insolent qu'audacieux. Il est chargé de clinquants mal assortis, qui jettent une lumière que les yeux ne peuvent soutenir. Des hommes, à demi nus, le poil hérissé, l'air farouche, l'escortent en chancelant. Autour de lui s'agitent la cabale et la haine, armées de poignards, que couvre une bourse, d'où tombent des pièces de monnaie sur la multitude. Le fantôme porte un pied sur une base de fer, et l'autre sur le sable ; mais les deux bases sont recouvertes de fleurs. Des villes en ruines et des campagnes désertes se voient dans le fond de l'horizon. L'on découvre quelques esclaves dans les décombres des cités, et les ronces couvrent les champs, emblême de l'asservissement

de la Grèce. Au-devant du tableau est une tribune occupée par des orateurs qui se menacent. La tribune est ébranlée par la violence de leurs mouvemens. Un sectateur du fantôme, qu'on reconnaît aux haillons qui le couvrent, veut y porter la main pour la soutenir; elle s'écroule, et il est abymé sous ses ruines.

IIme REMARQUE SUR LE CHAP. XII.

Critique d'une phrase de l'abbé Raynal.

VOICI ce que dit l'abbé Raynal dans les premières lignes du 6me livre, chapitre 120 : *Il est passé le temps de la fondation et du renversement des empires! Il ne se trouvera plus l'homme devant lequel la terre se taisait!* [1] *Les*

[1] Le tranchant écrivain n'en pourrait pas dire autant aujourd'hui (10 septembre 1801.) Il a même fort mal choisi son époque pour composer sa phrase. C'est quand il va parler de la conquête du Mexique et du Pérou qu'il monte sur le trépied pour rendre sa prophétie. Cortez et Pizarre ont renversé et fondé des empires, et la terre s'est tue devant eux; terre plus grande que celle qui se tut devant Alexandre. Il ne faut pas manquer de

nations, après de longs ébranlemens, après les combats de l'ambition et de la liberté, semblent fixées dans le morne repos de la servitude.

Tout est étonnant, tout est révoltant dans cette phrase insensée, et l'esprit est embarrassé sur ce qu'il en doit prendre pour premier objet de critique. L'indignation m'entraîne; je parlerai ensuite de la faute du gouvernement, qui a permis la publicité d'un livre où se trouvent de pareils enseignemens.

O Montaigne ! Montaigne ! le peuple crie *que cela est beau !* prête moi ton tiers crieur pour lui sonner aux oreilles: Oh ! *les lourdes têtes*, qui admirent du vent et des absurdités ! Qu'est-ce que ces longs ébranlemens ? qu'est-ce qui les a causés ? où se sont-ils fait sentir ? et ces combats, les concevez-vous mieux ? sous le personnage allégorique de l'ambition, l'on ne peut entendre qu'un homme ambitieux, ou tout au plus deux ou trois

goût et de jugement quand on s'abandonne à la déclamation.

ambitieux qui finissent toujours par un seul ; mais, sous le personnage de la liberté luttant contre l'ambition, il faut nécessairement entendre une masse puissante d'hommes réunis. Ce sera donc entre l'ambition et la liberté, ainsi dépouillées de leur écorce allégorique, que les combats auront été livrés. Le combat entre un pygmée et le géant Briarée serait moins inégal. Un seul ne bat pas contre des millions. Ainsi le fond de l'idée de Raynal est une extravagance, et sa métaphore une figure sans justesse.

Si la nature, comme on ne cesse de le répéter parmi nos philosophes, avait mis dans le cœur de l'homme l'irrésistible penchant à la liberté, entendue comme exclusion du gouvernement d'un seul, la résistance que ce penchant eût opposée, dès le commencement des siècles, à l'établissement des monarchies, n'en eût jamais laissé élever une seule sur la terre. Son action continue et forte, opposée à l'action de l'ambition qui n'a que des intervalles et des secousses, eût non seu-

lement repoussé du cœur de l'ambitieux le desir de s'élever au-dessus de ses semblables, mais encore il en eût éloigné la pensée de son ésprit. Tout serait république dans l'univers.

En vain on nous dit que les ambitieux ont trompé les peuples pour les faire servir à leur élévation. Autres mots vides de sens. on ne trompe pas la nature, on ne la trompe pas long-temps, au moins. Le penchant prétendu irrésistible à la liberté aurait bientôt su découvrir le manége de l'adroit ambitieux. Des combats de la main on nous transporte à des combats d'esprit. Un seul contre tous ne pouvait pas avoir plus d'avantage dans les uns que dans les autres. En effet, qui pourra concevoir qu'un seul ait pu être plus fort dans les combats de ruse, qu'une masse entière d'hommes intéressés à découvrir ses piéges et à les éviter? Il répugne de supposer que toute l'astuce et toute la fraude aient pu se rencontrer dans la tête d'un seul ambitieux, et toute la sottise et toute la

stupidité dans les millions de têtes du peuple.

Concluons que la phrase de Raynal est un tissu de mots assemblés sans jugement. Concluons qu'il n'y eut jamais ni *de longs ébranlemens*, *ni des combats entre l'ambition et la liberté*. Concluons qu'il est faux que *les nations soient fixées dans le morne repos de la servitude*, et disons plutôt que les nations sont fixées dans l'heureux repos de la saine et vraie liberté qui convient à la nature de l'homme, sous la conduite d'un seul qui représente le père de famille. L'autorité n'est pas un joug, elle est un gouvernail. Les enthousiastes confondent tout.

Et l'on s'étonnerait qu'un gouvernement qui n'a sévi contre le livre de Raynal que par une vaine formalité, eût péri ! Il faudrait s'étonner s'il n'eût pas péri. Les sapeurs travaillaient sous ses yeux, et il les a laissé travailler !

IIIme REMARQUE SUR LE CHAP. XII.

Critique de l'exemple des animaux, cité par les philosophes en preuve de l'invincible penchant à la liberté.

L'ÉCHAFAUDAGE de la liberté philosophique est composé de pièces mal assorties et point assemblées. Les philosophes en ont reconnu les vices. Ils ont cherché à l'étayer; mais, aussi mal habiles dans les réparations que dans la construction, les pièces de rapport qu'ils ont ajoutées n'ont fait que surcharger la charpente et hâter sa chûte.

On ne pouvait pas choisir un exemple plus à contre-sens que celui emprunté des animaux, pour prouver le prétendu penchant inné à la liberté dans tout ce qui respire. Il se tourne entièrement contre les libertistes et ruine leur systême.

Les animaux réduits en captivité ne se débattent pas dans ce nouvel état, à raison de la liberté qu'ils viennent de

perdre, mais à raison de l'*étrangeté* de ce nouvel état, et à raison du mal-aise corporel qu'ils éprouvent. Ils ont peur, et ils souffrent corporellement par la privation subite de toutes leurs habitudes. Voilà la cause de leur agitation, et des efforts qu'ils font pour redevenir ce qu'ils étaient, c'est-à-dire, pour n'avoir plus de peur, ni de souffrance. Dès qu'en s'accoutumant aux objets qui les environnent, ils cessent d'avoir peur, et que leur mal-aise passe, ils cessent de s'agiter et ne font plus d'efforts, sinon par intervalle, quand un objet inaccoutumé les frappe. Ils mangent bientôt, boivent et dorment, signes d'un état tranquille.

Que parle-t-on de liberté et de servitude par rapport aux animaux ? Il n'y a point pour eux de vraie liberté, il n'y a point de vraie servitude. Ce n'est qu'improprement que nous employons ces termes à leur égard. Pour l'homme, la liberté et la servitude sont dans l'intelligence. La liberté et la servitude sont

dans la matière pour les animaux. D'où il suit qu'il n'est point vrai, comme nos inconsidérés raisonneurs se sont trop pressés de l'assurer, que les animaux réduits en captivité meurent tôt ou tard de chagrin et de regret. Le fait de la mort prochaine, ou retardée, des animaux, fût-il aussi vrai qu'il ne l'est pas, la raison qu'en rendent les philosophes n'en serait pas moins puérile et fausse. Un animal ne peut mourir ni de chagrin, ni de regret. Nos savans pensent ici et s'expriment comme la plus grossière populace; ils équivoquent sur les mots. Le chagrin dépend de la réflexion; le regret vient de la mémoire et de la comparaison. Une plante se fane, languit et meurt quand elle est trop dépaysée. Est-ce le chagrin qui la tue? Il en est de l'animal comme de la plante. Il meurt quand il est privé des choses nécessaires à son corps, et ce cas arrive rarement. Les animaux qui meurent en captivité sont en très-petit nombre : peut-être il n'y en a pas un seul. On ne sera pas éloi-

gné de le croire si l'on veut bien achever de lire.

D'après les idées des philosophes, celui de tous les animaux qui devrait le plutôt périr dans la servitude, c'est l'homme; et c'est l'homme, au contraire, qui la supporte le mieux. Ni le changement de climat, ni le changement de nourriture ne prennent sur lui d'une manière bien sensible. La réflexion qui devrait le faire mourir de chagrin, (je parle des hommes doués de la réflexion, et non pas des stupides) la mémoire qui devrait le tuer par la comparaison du passé et du présent, ne lui font point de mal. Il obéit, en gémissant, à la loi de la nécessité; il s'accoutume ensuite.

Remarquez encore que les plus grands animaux, les plus féroces, les plus forts, les plus généreux, les plus industrieux, tant quadrupèdes qu'oiseaux, s'apprivoisent facilement, tels que le lion, le loup, l'ours, le renard, et jusqu'au tigre qui vit au moins dans sa cage. Les Orientaux se servent pour la chasse des pan-

thères, des onces, des léopards, comme nous nous servons des chiens. Il ne faut que huit jours pour dompter l'éléphant, dont on fait un animal domestique. Les insensibles poissons eux-mêmes accourent à la voix de leur maître et reçoivent la pâture de ses mains. Le poisson rouge vit dans son bocal au milieu de nos appartemens. Je ne sache que l'oiseau mouche et les oisillons de son espèce qui périssent en cage du matin au soir. Pourquoi périssent-ils ? Parce qu'ils ne peuvent plus voltiger de fleur en fleur et sucer le nectar qui leur convient. Cependant un religieux Dominicain à la Martinique, je crois que c'est le père Feuillée, était parvenu à en conserver un pendant trois mois, à force d'attention à procurer au petit oiseau les sucs propres à son estomac.

Encore un mot. L'animal en tombant en captivité (quelques-uns exceptés qui se rendent familiers) ne devient pas seulement esclave, il devient encore prisonnier. Il perd tout en un instant. Il

ne fait plus ce qu'il faisait, il ne voit plus ce qu'il voyait, il n'entend plus ce qu'il entendait ; tout son être est hors de sa place, et la douce espérance, qui n'est pas son partage, ne ranime point ses sens éperdus. Comment les animaux ne meurent-ils pas tous dans l'état de captivité ? Ils mourraient tous sans que l'argument des philosophes en acquît le moindre degré de force, puisqu'ils ne mourraient point précisément par le fait de la servitude. Mais les animaux ne meurent point dans l'état de captivité. C'est donc, à plus forte raison, une incroyable méprise de la part de nos raisonneurs de les avoir cités comme un exemple du prétendu desir inné de la liberté dans toutes les créatures vivantes.

ANALYSE
DE
L'EXAMEN DE L'ESCLAVAGE,
OU
RÉSUMÉ GÉNÉRAL
DE CET OUVRAGE.

L'ESCLAVAGE est l'état d'un homme, ou d'une femme, dans l'ordre social. Par cet état, l'esclave est au dernier rang de la société.

Il y a une grande différence entre les esclaves, à raison de la différence qui est entre les hommes. C'est dans chaque esclave individuellement qu'il faudrait examiner l'esclavage pour l'apprécier rigoureusement à sa juste valeur. Mais il suffit de savoir que le plus grand nombre des humains n'est pas doué d'une

extrême sensibilité, pour être fondé à croire que la servitude n'affecte que légèrement le plus grand nombre des serfs.

La distinction tirée de l'intensité de sentiment que les esclaves portent dans l'esclavage, a été omise par les écrivains. Elle est essentielle pour se faire des idées justes de la servitude. Il est évident qu'un stupide n'éprouve pas le même esclavage qu'un homme éclairé et sensible.

Deux origines de l'esclavage; l'une dérive immédiatement de la nature de l'espèce humaine; l'autre n'en dérive que secondairement.

Les hommes ne naissent pas égaux : ils naissent, au contraire, très-différens les uns des autres, plus encore par les qualités de l'esprit que par celles du corps. De cette différence résulte la distinction des rangs dans la société. L'homme, grand et fort de caractère, sait de lui-même se mettre à sa place. L'homme faible et petit de cœur attend qu'on le mette à la sienne. Voilà l'origine de l'escla-

vage, dérivant immédiatement de la nature humaine.

La guerre a été l'origine de la servitude qui dérive secondairement de la nature de l'homme. Par un sentiment de pitié, les vainqueurs ont fait des esclaves de leurs prisonniers, au lieu de les égorger. Au sentiment de la pitié s'est jointe la suggestion de l'intérêt : les esclaves seront utiles. Ces deux principes, pitié et intérêt, ont produit la bienveillance réciproque entre le maître et l'esclave. Bienveillance d'affection pour son ouvrage, dans le maître; bienveillance de reconnaissance, dans l'esclave. De cette bienveillance réciproque, il est absurde de faire résulter des faits de cruauté de la part du maître, des faits de souffrance de la part de l'esclave.

La bienveillance s'est maintenue entre les descendans du maître et de l'esclave, par l'habitude où ils ont été de vivre et de jouer ensemble. Cela se justifie par la conduite des anciennes nations. Les Romains vivaient, mangeaient, travail-

laient en commun avec leurs esclaves. Les enfans des esclaves germains jouaient avec les enfans de leurs maîtres. Les petits blancs et les petits nègres jouent ensemble dans les colonies.

Tous les maîtres n'ont pas été également bons et compatissans. La loi est venue au secours des esclaves qui avaient des maîtres injustes. Toutes les nations ont eu des lois pour la défense des esclaves. Le code noir était la loi des colonies françaises; c'est la loi de l'humanité.

L'esclavage a été en usage chez tous les peuples de la terre les plus policés. Il est encore en usage dans les trois quarts de l'univers. On ne peut expliquer ce consentement universel, autrement qu'en disant que le principe de l'esclavage est dans la nature même de l'homme. C'est une puérilité de se révolter contre cette proposition. La nature de l'homme touche à deux extrêmes; au plus haut point d'élévation, au dernier point de bassesse. Si l'on met de l'enthousiasme dans l'exa-

men de l'homme, on n'en fait qu'un être fantastique.

Si l'on est obligé de reconnaître qu'il y a un principe de servitude dans la nature humaine, on ne peut découvrir la racine de ce principe que dans la diversité des qualités dont chaque homme est doué à sa naissance. Les premiers rangs, ou la domination, pour ceux qui ont reçu les plus grands dons : les derniers rangs, ou le *servage*, pour ceux qui ont reçu les moindres dons. Les grands dons sont rares ; peu sont appelés à la domination. C'est dans la dernière lie des nations que se sont trouvés les esclaves. Il reste en Europe des traces de cet asservissement primitif, les redevances seigneuriales. Qu'a-t-on gagné? Les domestiques et les mendians sont à la place des esclaves.

Chez les anciens peuples d'Europe, les hommes, réduits en esclavage par l'effet de la guerre, étaient en tous points les égaux de leurs maîtres, par l'habitude de la liberté, par l'éducation, par le climat. La servitude aurait dû leur être

insupportable : ils la supportaient patiemment, preuve qu'elle n'est pas opposée à la nature humaine.

Il faut se porter en esprit au temps de la formation des sociétés, pour concevoir facilement l'effet de la différence que dut produire, dans la distribution des distinctions et des rangs, la différence des dons naturels. Alors chacun fut naturellement mis à la place qui lui convenait. Si l'on ne veut voir que ce qui est actuellement, on découvrira beaucoup de contre-sens dans la société ; mais ces contre-sens ont une origine raisonnable, qui doit les faire respecter. Il vient un temps où l'excès du désordre ramène l'ordre ; c'est un moment de crise qu'il faut supporter.

La récapitulation ci-dessus ne regarde que les peuples généreux. Après qu'on a vu que, chez ces peuples mêmes, il y a une classe d'hommes appelés, par la *misère* de leur nature individuelle, à être les derniers en rang dans la société, c'est-à-dire dans le rang du servage, il ne faut

pas s'étonner de ce qu'un peuple entier, qui est tout composé d'individus abjects, rebut de la nature depuis l'origine du monde, vive dans l'esclavage sur son sol natal, et se vende comme esclave à toutes les nations. Ce peuple est la lie, l'écume de la race humaine; qu'il soit donc au dernier rang, et qu'il serve. La nature a prononcé sur son sort.

La côte occidentale d'Afrique n'a jamais produit que des esclaves. Dans la plus haute antiquité, il s'y est fait un commerce d'esclaves. Cette tendance à l'esclavage, cette existence dans l'esclavage doit avoir une cause. On la découvre également dans ce que les nègres ont fait et dans ce qu'ils n'ont pas fait.

Toutes les nations ont brillé de quelque éclat sur la scène du monde. Les seuls Africains ont croupi dans l'oubli. Ils sont ce qu'ils étaient il y a cinq ou six mille ans. Les autres peuples ont commencé par n'être rien, et ils sont devenus quelque chose. Les Africains ont commencé comme les autres peuples,

par n'être rien : mais ils ont continué et ils ont fini par n'être rien, voilà la différence. Ils ne sont rien, parce qu'ils ne sont propres à rien. Leurs yeux se sont fermés à la lumière que les Européens ont portée sur leurs côtes : ils n'ont rien su imiter des arts communs qu'on leur a montrés. Ils ne bâtissent pas mieux leurs huttes qu'ils ne les bâtissaient il y a trois mille ans. Ils ont résisté aux enseignemens de la nature, ils ont résisté aux enseignemens des hommes. Voilà ce qu'ils n'ont pas fait. Voici ce qu'ils ont fait et ce qu'ils font : ils se sont de tout temps enlevés les uns les autres pour se vendre ; ils s'enlèvent et se vendent. Les pères ont toujours vendu leurs enfans, les enfans ont toujours vendu leurs pères, et le même usage subsiste. Les vainqueurs tapissent leurs cabanes des crânes des vaincus, comme cela se pratiquait anciennement. Quand ils ne savent que faire de leurs prisonniers, ou ils les mangent, ou ils leur coupent les bras, et ils les abandonnent. Ces usages

contre nature indiquent une espèce qui n'est point dans l'ordre ordinaire de l'espèce humaine.

En effet, tout dans les nègres décèle une autre nature que dans les blancs. Il n'est point sûr, moralement parlant, qu'ils aient la même origine. Leur constitution physique, en bien des points, ne ressemble pas à la constitution physique des blancs. La laine de leur tête, la noirceur indélébile de leur peau sont des caractères *essentiels* de disparité. Les bêtes elles-mêmes ne reconnaissent pas l'homme dans les nègres.

Au moral, la disparité est la même qu'au physique : les nègres sont d'une constante stupidité, à laquelle on ne s'accoutume pas aprés la plus longue expérience. Ils ont toujours une stupidité nouvelle à vous montrer. Leur stupidité est si frappante, que tous les écrivains anciens et modernes les ont désignés par l'épithète de *stupides*.

De cette stupidité résulte l'insensibilité au bien et au mal ; résulte la lâcheté,

résulte l'incapacité de faire aucuns progrès dans les arts.

En général, les nègres ne sont donc pas susceptibles de perfectibilité, si ce n'est de celle que la routine donne et dont les animaux sont capables. Dans le grand nombre, il s'en rencontre quelques-uns de temps en temps, qui savent donner un coup de niveau, tracer un ovale et conduire un chantier, ce sont des prodiges et des exceptions rares à la règle générale.

Ce défaut d'aptitude à la perfectibilité fait qu'un nègre n'a aucune confiance en lui-même. A cette défiance se joint une nonchalance inhérente à l'espèce. De ces deux causes naît la disposition où il est d'abandonner à un autre le soin de son existence, sans songer au prix qu'il lui en coûtera pour s'en débarrasser. Dans son pays il se donne volontiers en esclavage au chef de son canton, qui veut bien le nourrir. Il sera maltraité, il sera battu; il s'y attend : mais il sera nourri, sans avoir la peine de se procu-

rer sa nourriture, il n'en veut pas davantage. Il supportera la *servitude plus facilement que l'action de l'ame et la force d'esprit qui sont nécessaires pour se conduire soi-même*, comme dit M. de Montesquieu.

On a voulu dire que c'était l'esclavage qui abrutissait les nègres, en contraignant toutes leurs facultés. Erreur de peuple et de philosophes. Bien loin de s'abrutir en entrant dans les colonies européennes, ils y perdent une partie de leur stupidité. En se comparant à leurs camarades, ils apprennent à s'estimer quelque chose. L'expérience faite aux Etats-Unis ne laisse aucun doute sur l'indélébile stupidité des nègres. Il faut bien qu'elle soit aussi inhérente à leur nature que la noirceur de leur peau, puisque pendant cent cinquante années de jouissance de la liberté la plus entière, et au milieu de tous les secours pour développer leur industrie, ils sont demeurés dans la misère où étaient leurs grands pères. Jamais un homme d'esprit ne fut abruti

par l'esclavage. Michel de Cervantes n'a point été abruti chez les Algériens. Esope, Epictète, Térence, Phèdre, ne furent point abrutis.

Il n'y a rien à attendre d'une race d'hommes aussi inférieure. Les nègres nous apprennent à les apprécier; eux-mêmes, ils ne se jugent dignes que de l'esclavage, puisqu'ils se sont toujours vendus et qu'ils se vendent encore pour esclaves à toutes les nations. Ils ne sont bons en effet que pour la servitude. Ils n'ont aucunes des qualités qui rendent propres à la liberté; nulle activité, nulle admiration, nul germe d'industrie. Que feraient-ils de la liberté, dont le mot ne porte à leur esprit que l'idée de l'impunité dans la licence? Ils n'en savent pas jouir dans leur pays, ils la travestissent en brigandage. Voyez ce qu'ils en ont su faire aux Etats-Unis; voyez ce qu'ils en ont su faire dans les colonies quand ils ont été libres; il y sont plus misérables que les esclaves dont ils mendient l'assistance.

L'esclavage est donc l'état naturel des nègres. Il vaut mieux pour eux que la liberté sous tous les rapports : ils sont nourris et soignés étant esclaves ; ils se nourrissent à peine, et ne sont point soignés étant libres.

Par l'esclavage dans les colonies européennes, ils sont soustraits à l'esclavage beaucoup plus dur de leur pays. Ainsi, déjà bien loin que la traite soit un mal, pour les Africains en général, elle est un bien pour les individus.

Elle est encore un bien pour l'Afrique en masse. Les nègres se faisaient des guerres sanglantes et destructives ; ils massacraient leurs prisonniers ; ils les dévoraient. Ces calamités ont cessé en grande partie depuis que les Européens ont fréquenté leurs côtes : ils vendent leurs prisonniers.

Sous ce point de vue, la morale la plus sévère ne s'oppose pas à la traite, elle la recommande plutôt. Si les Africains étaient des hommes ordinaires, s'ils n'étaient pas féroces et antropophages, les

raisons qu'on allègue contre la traite seraient de quelque mérite. Elles ne valent rien par rapport aux nègres.

La religion elle-même est intéressée à la continuation de la traite. Ce n'est que dans les colonies où l'on a les moyens de gagner les nègres au christianisme.

En politique, la traite est nécessaire, ou bien il faut renoncer aux colonies, renoncer au commerce, renoncer à la marine.

C'est une idée extravagante que de proposer de faire faire la culture des colonies par des hommes d'Europe. La nature s'y oppose.

Il est donc indispensable d'avoir des esclaves nègres. Eux seuls peuvent supporter le climat de la zone torride, eux seuls peuvent faire le travail. La culture des îles, sans avoir rien de plus dur que la culture d'Europe, ne peut se faire qu'à force de bras. Les machines, et notamment la charrue, y sont inutiles.

De ce que les nègres sont nécessaires à la culture des îles, il s'ensuit natu-

rellement que les colons doivent les traiter avec humanité. On peut s'en rapporter, sur ce point, à l'intérêt des maîtres. Les nègres coûtent cher ; ils sont la fortune de l'habitant. Par intérêt il ne les excèdera ni de travail, ni de coups. Les soins qu'on prend des esclaves prouvent qu'on est juste envers eux en santé et en maladie. Ce ne serait pas la peine d'avoir un hôpital, un chirurgien, une garde-malade, si l'on voulait tuer les nègres bien portans par un excès de travail ou de châtiment.

Des châtimens ; il en faut avec les nègres comme avec les enfans. Point de prise sur eux par la raison. La raison consiste dans une suite d'idées déduites les unes des autres, et conduisant à un résultat. Si l'on a pris une légère connaissance des nègres en lisant cet ouvrage, on comprendra aisément qu'ils sont incapables d'arranger cette série d'idées dans leurs têtes. Ils veulent et ils ne veulent pas vingt fois en un jour sur le même objet. J'ai mal dit, ils *veulent* et ils ne

veulent pas. Ils n'ont point de volonté : ils ont des impulsions et des boutades. Ne comptez pas sur leur raison.

Ne comptez pas non plus sur leur ardeur naturelle : on a vu qu'ils n'avaient point d'ardeur, qu'elle était plus que nulle en eux, qu'elle était négative. Le nègre est paresseux de sa nature, excessivement paresseux, au point que *la paresse fait son bonheur*. Vous n'avez donc de prise sur lui que par la crainte des châtimens.

On l'a dit depuis long-temps, la crainte est la raison des esclaves. Lecteurs, ce mot-là a été dit avant que l'on connût les nègres. Il était vrai du commun des esclaves, grecs, romains, gaulois ou germains; car ces nations avaient leur lie, leur écume. Combien il est plus vrai quand on l'applique à la masse des esclaves d'Afrique ! L'Afrique n'est qu'une lie des nations ; elle est la lie de l'Univers. La crainte est donc le guidon des Africains.

Si vous mettez ce guidon aux mains

des Africains, ils ne savent pas s'en servir pour conduire, ils en abusent pour tourmenter. C'est pourquoi l'esclavage est affreux en Afrique. Ils n'ont pas assez de lumières pour être modérés.

Les Européens, qui ont de l'esprit, manient doucement le guidon de la crainte avec leurs esclaves. Ils sont déterminés à cette modération par deux motifs; par la commisération dont leur cœur est susceptible, et par l'intérêt.

Ce sont d'atroces et plates calomnies que ces accusations de cruauté portées en ces derniers temps contre les habitans des colonies. Ils disputaient entr'eux à qui ferait un meilleur sort aux nègres, par le logement, par le vêtement, par la nourriture. Preuve infaillible de bien-être et de contentement, les nègres riaient et chantaient dans le travail; ils ne songeaient qu'à chanter, rire et danser hors du travail.

Toutes les pensées des maîtres se tournaient à l'humanité en faveur de leurs esclaves. Ils étaient ingénieux à imaginer

des moyens pour leur épargner des châtimens. Un mot de la part d'un voisin suffisait pour obtenir la grace d'un coupable ; elle n'était jamais refusée au parent, à l'ami, à l'étranger qui, se trouvant sur l'habitation, avait la bonté de la demander ; et quand il ne s'offrait personne pour la solliciter, l'habitant lui-même, sans se montrer, suscitait autour de lui quelque intercesseur, ne fût-ce que le petit garçon ou la petite fille de la maison, ne fût-ce qu'une négresse affectionnée et fidelle.

La propriété des maîtres sur leurs esclaves est fondée sur des bases auxquelles on ne peut porter atteinte sans troubler la société. Elle est fondée sur l'autorité du souverain, sur le consentement des nations intéressées, sur la bonne foi du commerce. Les nègres sont persuadés de sa légitimité.

Les anciens peuples ont regardé la propriété des maîtres sur leurs esclaves comme aussi sacrée que toute autre propriété. Les Gaulois, les Germains, l'ont

respectée jusqu'à l'héroïsme. Les Grecs, malgré leur penchant à la controverse et à la dispute, malgré leur enthousiasme pour une folle liberté, ne se sont jamais avisés de la révoquer en doute. Quelle différence néanmoins entre les esclaves des anciens et les vils esclaves nègres! Comment se fait-il que ce qui a été jugé légitime pendant des milliers d'années soit jugé illégitime de nos jours? La cause de ce changement subit d'opinion dans quelques cervelles est honteuse. Des sectes religieuses, qui ont la démence pour origine, ont cru que la divinité était intéresée à ce qu'il n'y eût point d'esclaves, et elles ont prêché contre l'esclavage, sans prendre garde que ce Dieu, au nom duquel elles parlaient, n'avait pas désapprouvé la servitude. Cette folie religieuse a provoqué la folie philosophique. Les philosophes, plus emportés que les quakers et les méthodistes, n'ont pas eu recours, comme on pense bien, à la religion pour fonder leur nouvelle morale; ils l'ont fondée

sur des mots. Ils ont beaucoup parlé des droits de l'homme, qu'ils connaissent mal : ils n'ont rien dit qui s'applique aux nègres, qu'ils ne connaissent point.

Dans les principes de la société et de la raison, la propriété des maîtres sur leurs esclaves est légitime. Les maîtres sont donc bien fondés à poursuivre cette propriété par-tout où ils la retrouvent. De là l'injustice du marronnage; de là la justice des châtimens d'un nègre marron.

FIN.

Fautes essentielles à corriger.

Tome 2, page 71, *ils sont la terreur;* lisez : les braconniers sont, etc.

Page 94, dans la note, la *centième* partie de Paris; lisez : la vingtième partie, etc.

Ibid. Environ *vingt mille* habitans; lisez : quarante mille, etc.

HE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

s book is under no circumstances to be
taken from the Building

3 0 1927